



Université de Provence Aix-Marseille 1

Département d'Anthropologie

Spécialité 4 - MASTER PROFESSIONNEL

« **Anthropologie & Métiers du Développement durable** »

ETH T7

Mémoire de recherche appliquée

La cogestion des ressources et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie.

La « réserve » marine d'Oundjo et le projet COGERON, dans la zone Voh-Koné-Pouembout.

TOUSSAINT Marie

Sous la direction de :

Elsa Faugère

Pierre-Yves Le Meur



Institut de recherche
pour le développement

2009 – 2010



Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager l'Université de Provence, ni les directeurs de mémoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont soutenue pour la réalisation de ce travail.

En premier lieu Pierre-Yves Le Meur pour nous avoir permis de réaliser un stage de six mois en Nouvelle-Calédonie, pour son accueil chaleureux à l'IRD de Nouméa et pour ses nombreux conseils, remarques et autres critiques constructifs. Je remercie également Jean-Michel Sourisseau, Arnaud Bonmarchand, l'ensemble de l'équipe de l'IAC, ainsi que Nathaniel Cornuet et Marc Léopold pour leur accueil bienveillant à Pouembout et Koné et leur appui durant le stage.

Mes remerciements vont aussi à Elsa Faugère pour son soutien et ses encouragements à mon retour de stage.

Une pensée toute particulière va pour Estelle qui a été présente à mes côtés tout au long de cette aventure calédonienne. Pour nos nombreux échanges fructueux, tant d'un point de vue professionnel que personnel et pour le travail accompli ensemble.

Une pensée va également pour toutes les personnes que nous avons rencontrées à Voh, Koné, Pouembout, à la tribu de Gatope et à la tribu d'Oundjo. En particulier à Loulou, « Ap » et Etienne. Et bien sûr à Luc.

Je tiens enfin à remercier mes parents, Fabien et Florian, qui ont su trouver les mots pour m'accompagner et sans qui rien de tout cela ne serait possible.

*« Reconnue comme étant une tribu de pêcheurs, elle s'est définie une zone de pêche exclusive située en face de la tribu, qu'elle considère comme propriété foncière (Houchot, 2003) ; ce qui est contraire à l'état actuel de la législation française sur l'utilisation du domaine côtier maritime. »
(POIGNENEK, 2006 : 50)*

GLOSSAIRE

ADRAF : Agence de développement rural et d'aménagement foncier

CAUGERN : Comité autochtone de gestion des ressources naturelles

CEK : Comité Environnemental Koniambo

COM : Collectivité d'Outre-Mer

CRISP : Initiative régionale française pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique (labellisée sous l'acronyme CRISP en septembre 2004)

DME : Département Milieux et Environnement (IRD)

DPM : Domaine Public Maritime

DRV : Département Ressources Vivantes (IRD)

DSS : Département Santé et Sociétés (IRD)

EHES : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

EPST : Etablissement de recherche public français à caractère scientifique et technologique

FADIL : Fond d'aide au développement de l'intérieur et des îles

FLNKS : Front de libération nationale kanak et socialiste

GDPL : Groupement de droit particulier local

GIE : Groupement d'intérêt économique

HDR : Habilité à diriger des recherches

IAC : Institut Agronomique néo-Calédonien

ICRI : Initiative Internationale sur les Récifs Coralliens

IFRECOR : Initiative française pour les récifs coralliens

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISEE : (anciennement ITSEE) Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie.

ITSEE : voir ISEE

KNS : Koniambo Nickel SAS

MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer

PALIKA : Parti de libération kanake

PNEC : Programme national environnement côtier

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

UC : Union Calédonienne

UNC : Université de Nouvelle-Calédonie

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UR : Unité de Recherche

US : Unité de service

VKP : Voh-Koné-Pouembout

ZEE : Zone économique exclusive

SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	9
SOMMAIRE	11
INTRODUCTION.....	13
PROBLEMATIQUE	15
PARTIE I : LE CONTEXTE DE L'ETUDE.....	17
1 – LA NOUVELLE-CALEDONIE.....	17
2 – CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	21
3 – LE PROJET COGERON	24
PARTIE II : LES MODES D'USAGES ET DE GESTION DES RESSOURCES MARINES DANS LA ZONE VOH-KONE-POUEMBOUT	29
1 – L'ETUDE COMMANDEE	29
2 – LA « RESERVE » MARINE D'OUNDJO	34
PARTIE III : LA COGESTION DES RESSOURCES ET LAGONS A FORTE VALEUR PATRIMONIALE EN NOUVELLE-CALEDONIE	70
1 – QU'EST-CE QUE LA COGESTION ?.....	72
2 – ANCRAGE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DU PROJET COGERON.....	77
3 – LA COGESTION A L'EPREUVE DE COGERON	85
CONCLUSION	92
BIBLIOGRAPHIE	95

INTRODUCTION

En décembre 2008, lors d'un séminaire sur le foncier, dirigé par l'anthropologue Jean-Pierre Chauveau¹, et organisé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) de Marseille, Pierre-Yves Le Meur² a proposé un stage à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, pour deux étudiants du Master professionnel en Anthropologie et métiers du Développement Durable.

Le Master Pro Anthropologie et métiers du Développement Durable (Université de Provence, Aix en Provence), coordonné par Jacky Bouju, est un master qui articule recherche en anthropologie et maîtrise des outils du développement. Il s'inscrit plus largement dans un courant de l'anthropologie relativement récent en France, qui s'intéresse à l'étude anthropologique du développement en tant qu'objet. Ce master, encourage par ailleurs les jeunes anthropologues qu'il forme à s'engager eux-mêmes au cœur du développement, par l'expérience d'un stage obligatoire dans un organisme de développement.

C'est dans ce contexte, qu'Estelle Poncet et moi-même, présentes à ce séminaire sur le foncier, et étudiantes de ce master avons décidé de présenter notre candidature pour ce travail. Ayant été prises, nous avons été accueillies à l'IRD de Nouméa, et intégrées au sein du projet COGERON, afin de réaliser une étude anthropologique des modes d'appropriation et d'usages des ressources lagonaires dans la zone de Voh-Koné-Pouembout (VKP) en province Nord de la Nouvelle-Calédonie. Cette étude a duré six mois (1^{er} Juillet 2009 – 28 Décembre 2009), et a consisté en une enquête ethnographique réalisée auprès des différentes populations de pêcheurs à Voh, Koné et Pouembout, et plus particulièrement au sein de la tribu de Oundjo (Commune de Voh).

Cette expérience en Nouvelle-Calédonie m'a permis de réaliser pour la première fois un réel travail de terrain. Au-delà des difficultés inhérentes à cette approche particulière, elle a aussi été l'occasion de travailler aux côtés d'autres acteurs de développement, dans un environnement pluridisciplinaire très particulier largement dominé par les sciences « dures ». Cet ensemble de rencontres n'a pas été sans susciter une certaine perplexité et de nombreuses questions. C'est ce cheminement que j'ai choisi de reprendre dans le cadre de ce mémoire.

Loin d'une prétention de faire la critique de ce projet, le but de ce travail est au contraire de comprendre comment fonctionne une opération de recherche-action et ce qu'elle induit. Le travail anthropologique que nous avons mené sur le terrain pendant six mois, a été l'occasion de comprendre cette opération, de comprendre son contexte et à partir de là, de comprendre un certain nombre des questions que se posent les porteurs de ce projet et les difficultés très concrètes qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain. L'analyse plus en amont de ce projet peut, à mon avis, permettre de comprendre un certain nombre de « couacs », et apporter quelques éclairages complémentaires.

¹ Socio-Anthropologue, Directeur de recherche de première classe à l'IRD, UR « Régulations foncières, politiques publiques, logiques des acteurs » (2001 – 2008) : UR intégrée à l'UR 199 « Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources ».

² Anthropologue HDR, IRD de Nouméa, UR 199 « Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources ».

PROBLEMATIQUE

Depuis les accords de Matignon en 1988, puis ceux de Nouméa en 1998, la Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus d'autonomie forte en préalable à un referendum sur son indépendance. Elle est, à ce titre, le terrain d'enjeux économiques et politiques importants. Mais, reconnue comme étant un *hotspot* de la biodiversité, elle est aussi le terrain d'enjeux environnementaux importants et devient l'objet de programmes de cogestion des ressources naturelles, dont atteste l'inscription de ses lagons au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce contexte, le programme COGERON a vu le jour en décembre 2007, et vise la mise en place d'une « Cogestion des Ressources et Lagons à forte valeur Patrimoniale en Nouvelle-Calédonie », mais s'intéresse à deux sites représentatifs des enjeux néo-calédoniens : l'atoll d'Ouvéa (province des Iles), récemment classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO³, et la zone Voh-Koné-Pouembout (province Nord), zone « hors classement UNESCO ». Il s'agit d'un programme de recherche-action pluridisciplinaire qui articule la discipline biologique et des disciplines issues des sciences humaines et sociales. De fait il tire son originalité de la coordination entre plusieurs institutions de recherche (IRD, IAC, Ifremer, UNC) et de développement (Province nord, Service des pêches). Il comprend ainsi deux volets principaux, dont l'un est axé sur l'étude de la ressource (volet biologique) et l'autre est axé sur l'étude des représentations et des modes d'usages liés à la pêche sur la zone (volet à la fois social, économique et juridique), lié à un processus participatif qui intègre les acteurs locaux. Le deuxième volet, plus particulièrement, s'interroge sur les possibilités et les modalités à mettre en place pour une bonne « cogestion » des ressources du lagon. C'est dans ce cadre qu'une étude anthropologique a été réalisée de juillet 2009 à décembre 2009.

A partir de cette étude anthropologique des modes d'appropriation et d'usages des ressources récifo-lagonaires dans la zone de Voh-Koné-Pouembout (Province nord), on essaiera de comprendre comment s'organise la gestion des espaces et des pratiques de pêche dans le cas particulier de la « réserve » marine informelle d'Oundjo. On verra notamment que celle-ci s'organise autour d'enjeux économiques, politiques et coutumiers importants. Notamment en présence de l'Usine du nord (Commune de Voh).

Mais au-delà de l'analyse de cette arène micro-sociale aux abords d'un important projet minier, il s'agira, par l'analyse d'un processus de recherche scientifique et de protection de l'environnement, de bien comprendre le principe de cogestion adopté et appliqué à la zone VKP par le projet COGERON. Cette analyse s'inscrit dans une anthropologie du développement qui considère les opérations de développement comme des « *ensemble[s] de processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs* »⁴.

Il s'agira donc de faire une étude à deux niveaux. La première étude s'attachera à l'analyse des données de terrain et procèdera d'une anthropologie du foncier maritime à partir de l'étude de cas de la « réserve » marine d'Oundjo. La seconde étude, plus informelle,

³ Ce site a finalement été abandonné par le projet.

⁴ J.P. OLIVIER DE SARDAN, in *Anthropologie et développement*, p.7.

procèdera d'une anthropologie du développement et s'attachera à l'analyse de l'expérience de stage, de son contexte et des données qui l'on nourrie. La question finalement abordée dans ce travail est la suivante : dans quelle mesure un projet de recherche-action peut répondre à des enjeux de cogestion dans une zone de fortes revendications latentes dans un contexte de décolonisation négociée ?

PARTIE I : LE CONTEXTE DE L'ETUDE

L'objet de ce travail est centré sur la réalisation d'une étude ethnographique effectuée en Nouvelle-Calédonie, et qui s'inscrit de fait dans un contexte social, historique, économique et institutionnel bien particulier qu'il est nécessaire de développer avant d'aller plus loin.

1 – LA NOUVELLE-CALEDONIE

La Nouvelle-Calédonie est un archipel d'Océanie dont la superficie couvre 18 575 km². Située au nord du tropique du Capricorne et au nord-est de l'Australie, elle comprend une île principale, la Grande-Terre, les Îles Loyautés (Maré, Lifou et Ouvéa), et de nombreuses dépendances (l'Île-des-Pins, l'archipel des Belep, et les Chesterfield). La Grande-Terre représente près de 90% de sa superficie totale. La zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie couvre près de 1,4 millions de km².



Figure 1 : Carte de la Nouvelle-Calédonie⁵

⁵ Source : www.outre-mer.gouv.fr

Selon le dernier recensement effectué en cette année 2009, la population totale du « caillou » compte 291 782 individus⁶, répartis comme suit : 183 855 en Province sud, 61 199 en Province nord et 40 728 dans la Province des Iles. La majorité des habitants sont concentrés au sud, principalement dans le Grand Nouméa où se concentrent également les activités économiques. La population calédonienne connaît une grande diversité ethnique. À la population autochtone kanak, qui représente aujourd'hui 45% de la population totale, il faut ajouter les populations d'origine européenne arrivées au cours des phases de colonisation (34 % de la population)⁷. L'histoire coloniale a influencé la répartition inégale de ces différents groupes ethniques sur le territoire : la population de la capitale, Nouméa, n'est kanak qu'à 22% seulement, et européenne à 46%, tandis que la Province nord est peuplée par 79% de Kanak et 17% d'européens⁸.

1 - HISTOIRE

« Découverte » le 4 septembre 1774 par le Capitaine Anglais James Cook, la Nouvelle-Calédonie est déclarée territoire français en 1853. Se succédèrent plusieurs vagues de colonisation : d'abord pénale (1864-1887), puis « libre » (1895-1903)⁹, elle fut aussi économique avec l'industrie minière qui introduisit une main d'œuvre principalement originaire du Vietnam, du Japon, d'Indonésie et du Vanuatu (dès 1874), plus tard de Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie sera sous le régime de l'Indigénat de 1887 à 1946. Cette période est caractérisée par une forte ségrégation des communautés d'origine européenne d'une part et kanak d'autre part, cette dernière étant cantonnée dans les réserves, délimitées par le gouvernement colonial. Cette époque a été marquée par des désordres sociaux importants pour la communauté kanak, marquée par l'invasion microbienne, une forte dénatalité, des spoliations foncières massives et des déplacements de population importants accompagnés d'une répression militaire systématique¹⁰.

En 1946, à la fin de la seconde guerre mondiale, les colonies françaises sont érigées en Territoires d'outre-mer dotés de statuts particuliers (articles 73 à 82 de la Constitution du 27 octobre 1946), mais l'accession de la Nouvelle-Calédonie au statut de TOM ne révolutionna pas l'organisation administrative du territoire, le Gouverneur demeure le représentant de l'Etat et est nommé par le gouvernement français. Cependant le Conseil général est désormais élu au suffrage universel. La nouvelle Constitution coïncide par ailleurs avec la suppression du Code de l'indigénat, qui mit fin aux nombreuses restrictions affectant la liberté de résidence, de travail et de circulation des autochtones. En 1953, les populations mélanésiennes accèdent toute à l'école publique française, bien que beaucoup continuent de fréquenter l'école de la mission, l'école publique étant « l'école des Blancs ». Mais il faudra attendre 1957 cependant pour que l'ensemble de la population autochtone obtienne le droit de vote, et que l'on passe au suffrage universel intégral¹¹. Cet héritage colonial pèsera encore longtemps sur la société néo-calédonienne.

⁶Source ISEE (Institut de la Statistiques et des Etudes Economiques – Nouvelle-Calédonie), <http://www.isee.nc/index.html>.

⁷ ITSEE 2001, cité par HOROWITZ, 2010, in *La Nouvelle-Calédonie : vers un destin commun ?*, p.149.

⁸ *Ibid.* (Ahmed-Michaux & Roos, 1997) cité par HOROWITZ 2010.

⁹ La colonisation libre désigne la période durant laquelle l'installation de colons venus de France Métropolitaine fut encouragée sous la politique du Gouverneur Feillet.

¹⁰ Cf. notamment BENSA A., 1992, 1995 ; TREPIED B., 2006.

¹¹ Plus exactement, le droit de vote a été d'abord accordé aux « élites » (chefs, pasteurs et curés, anciens combattants, etc.) kanak en 1946, puis élargi à des catégories plus larges en 1951.

A partir des années 1970, le mouvement indépendantiste prend de plus en plus d'ampleur et va atteindre son apogée avec la période dite des Evènements (1984-1988). Les statuts d'autonomie interne vont alors se succéder : ce sera d'abord le statut Lemoine en 1984, puis le statut Fabius-Pisani en 1985. Enfin il y aura les statuts Pons I en 1986 et Pons II en 1988. Mais il faudra attendre les accords de Matignon-Oudinot en 1988 pour que le calme revienne et que des mesures soient prises pour favoriser un rééquilibrage socio-économique en faveur des kanak. A cette occasion sont créées les provinces, Nord, Sud et Iles qui procèdent d'un redécoupage territorial. Engagée sur la voie d'une décolonisation négociée, la Nouvelle-Calédonie bénéficie désormais d'un statut particulier depuis les Accords de Nouméa de 1998 et la loi organique du 16 février 1999. Ce nouveau statut, qui la distingue des autres Collectivités d'Outre-mer (COM), est dit de collectivité *sui generis*. Il permet désormais à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier d'institutions conçues pour elle seule et elle se voit transférer, de manière progressive et irréversible, certaines compétences de l'État. Un référendum sur l'autodétermination du territoire est prévu entre 2014 et 2018.

2 – POLITIQUE, ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT

La phase de décolonisation progressive initiée par les accords de Matignon, et poursuivis avec les accords de Nouméa, comporte des enjeux politiques très importants pour la Nouvelle-Calédonie, et surtout pour la population kanak. L'un des grands principes annoncés par les accords de Nouméa concerne la reconnaissance de l'identité kanak, en préalable à la constitution d'une nouvelle citoyenneté calédonienne.

Outre ses caractéristiques économiques et politiques, la Nouvelle-Calédonie a depuis longtemps été investie par de nombreuses disciplines scientifiques en quête de nouveaux espaces de découverte pour la science. N'était-ce pas déjà ce qui motivait l'expédition du Capitaine Cook ? Ces dernières années, cet engouement, de la part des biologistes notamment, est d'autant plus intense que la Nouvelle-Calédonie est désormais désignée comme un *hot-spot* de la biodiversité tant ses terres et ses lagons sont riches en espèces rares et endémiques. Cette frénésie scientifique s'accompagne d'une volonté ferme de protéger ces espèces et ces espaces de la pollution et de la destruction, par la mise en place de divers programmes de recherche et de protection de la nature. La reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie comme *hot-spot* de la biodiversité et le classement de ses lagons au Patrimoine Mondial de l'UNESCO¹² en 2008 ont largement contribué à l'extension de cette logique conservacionniste qui voit désormais se multiplier les programmes tant sur la terre que sur la mer. Ce qui en fait aujourd'hui le terrain d'enjeux environnementaux importants qui ne sont pas sans poser un certain nombre de questions sur la gestion de ces espaces et ont à voir avec la reconnaissance des modes coutumiers de gestion des ressources naturelles et la redéfinition d'un rapport politique à la nature.

Le programme ZoNéCo, « *pour une gestion durable des ressources marines de la ZEE de Nouvelle-Calédonie* » témoigne par exemple de l'intérêt manifeste du Gouvernement Français et du Gouvernement Calédonien pour l'étude des ressources marines de la Zone Economique Exclusive de la Nouvelle-Calédonie. Un groupe de travail du programme a été lancé dès novembre 1990. Le programme ZoNéCo « *a pour objectif principal de*

¹² Deux tiers des 24 000km du lagon calédonien ont été inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2008 (Source Unesco : whc.unesco.org). Le lagon de VKP ne fait pas partie des zones inscrites.

rassembler et de rendre accessibles les informations nécessaires à l'inventaire, la valorisation et la gestion des ressources minérales et vivantes de la Zone Economique Exclusive de la Nouvelle-Calédonie »¹³. Ses compétences se sont étendues aux lagons en 1999.

3 - LES ENJEUX DE GESTION DU LAGON DANS LA ZONE VKP

Dans ce contexte particulier la zone de Voh-Koné-Pouembout (VKP) est emblématique des problématiques concernant la Nouvelle-Calédonie. Située à 300km au nord de Nouméa, sur la côte Ouest, la zone VKP a une superficie de 3266km² dont 1900km² de terre (mangroves comprises) et 1366km² de mer. La zone comprend trois villages important : Voh, Koné (capitale de la Province nord) et Pouembout, et 18 tribus. D'après le dernier recensement, la zone comprend 9685 habitants.

La zone VKP accueille l'Usine du nord, gros complexe minier et important projet politique, qui va entraîner d'importants changements dans la région. Et ce, tant aux niveaux économique, avec une perspective d'emploi nouvelle et d'importante retombées économiques pour la région, et social, avec la prévision d'un accroissement important de la population¹⁴ ; qu'au niveau environnemental, avec l'impact de la future Usine sur le lagon et l'accroissement de la pression de pêche induit par l'accroissement de la population.

Le massif du Koniambo (situé sur les commune de Koné et Voh est l'une des réserves en nickel les plus importantes du monde (20km de long sur 6 à 10km de large et 940m de haut, ressources estimées à 150 millions de tonnes, avec une teneur supérieure à 2%, garantissant plus de 40 années d'exploitation). Evoquée pour la première fois en 1966 par le Général de Gaulle, le projet de l'Usine du nord est longtemps resté un mythe. Aujourd'hui il est perçu comme l'acte fondateur d'un rééquilibrage tangible entre le sud et le nord. Mais l'instauration seule de ce projet ne saurait être suffisante pour assurer ce rééquilibrage.

Située sur la zone littorale de la côte ouest, la zone VKP devra faire face à de nombreux défis économiques, politiques et environnementaux. L'installation de l'Usine du Nord aura des implications fortes sur la structure socio-économique, notamment dans le secteur de la pêche. Et sa situation en bordure du lagon aura des répercussions environnementales importantes. La question de l'impact de ce projet sur l'ensemble de la zone constitue de fait un enjeu de taille.

¹³ Source ZoNéCo : <http://www.zoneco.nc/Genese-et-objectifs-globaux> .

¹⁴ 6400 habitants de plus sont attendus dans la zone VKP d'ici 2015. L'augmentation de la population dans la zone, conséquence de la mise en route de l'exploitation minière, est l'un des principaux enjeux pour les communes.

2 – CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Cette étude est le fruit d'un montage particulier : elle répond à une commande émanant d'un projet de recherche-action, COGERON, qui vise à organiser la « Cogestion des Récifs et Lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie », monté à l'initiative de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), et réalisée en partenariat avec l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), l'IAC (Institut Agronomique Néo-Calédonien) et l'UNC (Université de Nouvelle-Calédonie) et la DDE.E (Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province nord).

En tant que stagiaires, Estelle Poncet et moi-même avons été hébergées par l'IRD et encadrées par Pierre-Yves Le Meur, chercheur anthropologue à l'antenne IRD de Nouméa. Mais nous avons également bénéficié des locaux du Centre IAC de Pouembout.

1 - L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

L'IRD est un établissement de recherche public français à caractère scientifique et technologique (EPST). Il est placé sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère des affaires étrangères et européennes¹⁵. L'IRD est né d'une réforme de l'ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer) datant de 1998. Il est l'héritier d'une longue tradition de recherche scientifique coloniale, et œuvre aujourd'hui pour les pays du Sud.

Le centre IRD de Nouméa a été créé le 2 Août 1946, sous l'appellation d'Institut Français d'Océanie, premier institut français de ce type dans le Pacifique. En 1964 il prend le nom d'ORSTOM, qu'il conservera jusqu'en 1998, date à laquelle il prendra celui d'IRD. De nombreuses disciplines scientifiques sont à l'œuvre à l'IRD de Nouméa : océanographie, écologie marine, géologie, géophysique, pharmacologie, agronomie, botanique, entomologie, archéologie, etc. Le centre de Nouméa comprend : « 13 Unités de Recherche (UR) et 5 Unités de Service (US) en Nouvelle-Calédonie. Elles sont rattachées à 47,5 % au Département Ressources Vivantes (DRV), à 43 % au Département Milieux et Environnement (DME) et à 9,5 % au Département Santé et Sociétés (DSS). »¹⁶.

Le Programme COGERON a été initié par un Ingénieur halieute, Marc Léopold, de l'UR 128 CoRéUs centrée sur l' « Approche écosystémique de Communautés Récifales et de leurs Usages dans le Pacifique Insulaire ». Cette UR, rattachée au Département Ressources Vivantes (DRV), étudie « l'écologie des communautés de poissons et d'invertébrés des écosystèmes coralliens soumis à l'exploitation par la pêche dans le Pacifique insulaire. Son objectif est de proposer des méthodes standardisées d'évaluation des ressources et de définir des indicateurs écosystémiques pour l'aide à la gestion des pêcheries récifolagounaires ».

Le Département Santé et Sociétés regroupe quant à lui deux Unités de Recherche. La première, l'UMR 152 sur la « Pharmacochimie des Substances naturelles et pharmacophores redox », s'intéresse à la découverte de nouvelles substances naturelles (dans la biodiversité marine par exemple) pouvant avoir une utilisation directe dans le

¹⁵ Source IRD : <http://www.ird.fr>

¹⁶ Source IRD : <http://www.ird.nc/centre/presentation.htm>

domaine de la santé : pour le traitement de certaines maladies (paludisme, cancer, maladies du système nerveux) ou la fabrication de nouveaux antibiotiques et antiviraux. La deuxième unité de ce département est l'UR 199 sur les « Dynamiques socio-environnementales et la gouvernance des ressources », représentée par Pierre-Yves Le Meur, finalement la seule unité du centre uniquement centrée sur les sciences sociales.

La faible part réservée à la recherche en sciences humaines (9,5%) interpelle à elle seule quant au fonctionnement du centre et la perspective adoptée par les projets émanant actuellement de l'IRD. Ce « vide » dans le secteur des sciences humaines s'explique, pour une part, par le climat de tension des Evènements de 1984-1988 et le rapatriement en France d'une partie des chercheurs en sciences humaines, notamment les anthropologues et les ethnologues. Encore très présentes à Nouméa jusqu'en 1998, les sciences sociales (anthropologie mais aussi surtout géographie) ont finalement « déserté » le secteur pour des motifs divers : faible demande locale, faible gestion des ressources humaines, et trajectoires de chercheurs partis pour d'autres horizons.

2 – L'INSTITUT AGRONOMIQUE NEO-CALEDONIEN (IAC)

L'institut Agronomique néo-Calédonien est un établissement public calédonien impliqué dans des activités de recherche en appui au développement agronomique de la Nouvelle-Calédonie. La mission principale de l'IAC est de favoriser le développement rural en Nouvelle-Calédonie, notamment par des réalisations expérimentales dans les domaines agricoles, forestiers, agroalimentaires et de l'élevage. Ses résultats sont diffusés en direction de ses partenaires que sont les provinces, les professionnels de l'agriculture et les autres institutions de recherche. A ce titre son activité peut s'orienter vers un rôle de conseil des autorités de la Nouvelle-Calédonie, pour la mise en œuvre des politiques de développement rural.

L'axe 3 « Ruralité et Politiques Publiques », basé au centre IAC de Pouembout est engagé auprès de COGERON sur les problématiques liées à la participation et à l'appui aux politiques publiques de développement en Province nord.

3 – AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) est un organisme de recherche national. En Nouvelle-Calédonie, il principalement basé à Nouméa (sur le site de l'IRD) abrite le département « Lagon, Ecosystèmes et Aquaculture Durable en Nouvelle-Calédonie (LEAD/NC) ». Réparti sur trois sites il a pour mission principale de mettre en œuvre les différentes actions de recherche définies pour le développement de la crevetticulture. D'autre part il développe actuellement ses activités vers les problématiques de gestion intégrée des milieux, ressources et usages côtiers en promouvant les outils de l'océanographie côtière opérationnelle.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) a été créée par le décret 99-445 du 31 mai 1999. Autrefois, simple composante de l'Université Française du Pacifique, elle est maintenant un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), à l'instar de l'ensemble des universités françaises. Elle est donc placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'UNC mène divers programmes de recherche en partenariat avec les autres instituts (IRD, IAC, Ifremer

etc.). La recherche développée par le laboratoire du LARJE de l'UNC est axée sur les ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement d'une part, le droit et l'environnement économique et social insulaire d'autre part. Ces thèmes se déclinent dans une optique de développement durable, liée à l'émancipation progressive du Pays dans le statut issu de l'accord de Nouméa. Ce laboratoire travaille également en partenariat avec COGERON, notamment sur le volet juridique.

La Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) de la Province nord est chargée de mettre en place la réglementation, et gère les usages de l'environnement marin. La DDE-E et particulièrement le Service Aquaculture et Pêche sont engagés dans le programme COGERON.

3 – LE PROJET COGERON

Né d'une initiative de l'IRD, l'objet du projet COGERON est d'anticiper les changements à venir et d'accompagner la réflexion relative à la mise en place d'une cogestion du lagon¹⁷. Doté de trois volets sur la « formalisation participative des enjeux de gestion perçus », le « suivi socio-écologique des milieux » et la « formalisation des principes de cogestion », ce projet-pilote se déploie sur 3 ans (déc 2007 – déc 2010) et sur deux zones d'étude représentatives des enjeux néo-calédoniens sur la gestion du littoral : la zone de Voh-Koné-Pouembout (Province nord) et l'atoll d'Ouvéa (Province des Iles). Dans la zone VKP, le projet vise à « appuyer l'action publique sur des préoccupations locales » et à « accompagner le projet minier de l'Usine du Nord » et vient, sur la base de son travail de recherche scientifique, proposer sa contribution à la construction d'une politique publique de gestion de l'espace récifo-lagonaire.

Le projet bénéficie d'un montage financier complexe. Les fonds de COGERON sont alimentés par des subventions du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) par l'intermédiaire du programme Liteau III. Également par des fonds versés par l'IRD, l'IAC, l'UNC. Ces fonds sont complétés par des cofinancements de l'IFRECOR, de ZoNéCo, de la Province nord, de KNS et du Programme PNEC¹⁸. Notre étude a été financée à hauteur de 10 000 € sur les fonds 2009 et 2008-2010 de COGERON¹⁹.

Ce projet fait suite à plusieurs études réalisées par l'IRD en 2006 et 2007 (programmes PNEC et CRISP), en partenariat avec l'opérateur minier KNS, sur la pêche des principales ressources de la zone (poissons lagunaires et crabe de palétuvier). Il s'agissait de « savoir comment sont exploitées ces ressources et de dégager les enjeux que pourrait engendrer l'augmentation démographique à venir »²⁰. Le projet COGERON prend la suite de ces travaux, et offre aux différents partenaires institutionnels²¹ un cadre pluri-disciplinaire « pour discuter des suites à donner à ces résultats récents en matière de gestion de la pêche »²². Il devient ainsi un lieu de réflexion pluridisciplinaire en intégrant des volets de recherche plus orientés vers les sciences sociales.

1 - BILAN A MI-PAROURS (JUILLET 2009)

En juillet 2009, le projet est arrivé à mi-parcours. La première phase a consisté essentiellement à l'amélioration des connaissances des systèmes côtiers étudiés dans le cadre du projet. Organisé autour de trois axes principaux, « la formalisation des enjeux de gestion », la mise en place d'un programme de suivi des systèmes socio-écologiques » et la formalisation juridique et organisationnelle d'une cogestion des récifs et lagons » a suivi ces thématiques, qui n'ont cependant pas progressé à la vitesse prévue dans le cadre logique du projet.

¹⁷ In « Quel avenir pour la pêche dans le lagon de VKP ? », Livret COGERON (2009 : 3)

¹⁸ Programme national environnement côtier (PNEC), coordonné par l'Ifremer, développe des recherches fondamentales sur les zones côtières de France métropolitaine et d'outremer.

¹⁹ Chacune de nous a bénéficié de 5000€, dont 1800€ pour l'achat des billets d'avion (aller-retour). Le reste a été versé tous les deux mois, par tranches de 790€.

²⁰ In « Programme Liteau III. Rapport Intermédiaire », COGERON, Juillet 2009.

²¹ La Province nord et les autres organismes de recherche tels que l'IRD, l'UNC, l'IAC, l'Ifremer.

²² In « Programme Liteau III. Rapport Intermédiaire », COGERON, Juillet 2009.

➤ **La formalisation des enjeux de gestion** a déjà été bien entamée à partir des études antérieures au projet (programmes PNEC et CRISP) réalisées en 2006 et 2007 sur le secteur des pêches et une analyse des perceptions des acteurs locaux, d'où il ressort que l'anticipation de l'augmentation de la population dans la zone prévue à l'horizon de 2015 peut être un levier de participation des usagers (Cf. le travail de LASSEIGNE L., 2008). Ces résultats ont justifié la mise en place en 2009 d'une étude socio-économique de la filière des produits de la mer et une étude anthropologique pour mieux comprendre les modes d'appropriation de l'espace lagunaire et le lien à la mer des populations kanake et européenne (cf. infra). Ces deux études visent à compléter les connaissances déjà acquises et à apporter des pistes de réflexion concernant les mesures de gestion à envisager. Parallèlement une série d'ateliers ont été organisés avec certains usagers courant 2009, et une autre série d'ateliers est prévue avec d'autres acteurs (gestionnaires, élus, etc.), pour fin 2009.

Dans cette thématique le projet COGERON a également initié un appui à la gestion locale de la pêche aux holothuries gris (*Holothuria scabra*, communément appelé « bêche-de-mer ») sur le Plateau des Massacres qui abrite le plus grand herbier de Nouvelle-Calédonie. Cette initiative n'était pas prévue dans le plan initial du projet, mais a été accompagnée par COGERON car elle entre dans le cadre de ses objectifs de cogestion. Depuis 2008, le projet apporte donc son soutien aux pêcheurs de la tribu de Boyen (au nord de Voh) pour structurer cette pêche particulière qui constitue une ressource économique importante (le prix de vente des holothuries, essentiellement exportés en Asie, est très élevé) en même temps que cette exploitation commerciale risque d'entraîner une diminution importante de la ressource. En partenariat avec les membres du projet, le Service des pêches de la Province, les coutumiers et les usagers, un suivi a été mis en place ainsi que des mesures de gestion appropriées. Une mise en réserve est envisagée, et sur la base de ce travail, une reproduction possible de ce système de gestion sur le plateau de Koniène (en face de Koné) est actuellement à l'étude.

En janvier 2008, au début du projet, une étude a été réalisée à Ouvéa, sur financement de l'IFRECOR et à la demande du Conseil coutumier d'Ouvéa, sur les impacts du mouillage de paquebots de croisière dans le lagon. Cette étude a identifié plusieurs thématiques sur les plans de gestion (comprenant le suivi de l'état du site et des pressions exercées), le mode de fonctionnement et le statut juridique du comité de cogestion à mettre en place, et les connaissances générales sur le milieu marin et les activités humaines qui dépendent de ce processus. Des études de terrains ont également été réalisées par l'Ifremer pour caractériser l'impact du mouillage sur les récifs coralliens. Cependant les échanges avec les collectivités d'Ouvéa ont été brusquement interrompus fin avril 2009.

➤ Le volet sur **la mise en place d'un programme de suivi des systèmes socio-écologiques** s'est matérialisé par la réalisation de deux études. La première a consisté en un suivi de la pression exercée sur la ressource en crabes de palétuviers, qui présente une forte dynamique spatio-temporelle. Des mesures sont effectuées sites par sites et à plusieurs reprises chaque année pour tenir compte des fluctuations spécifiques de cette ressource. Une méthode de suivi participatif a été mise en place avec les pêcheurs (équipés de fiches en 2007, puis de GPS en 2008) qui transfèrent leurs données à l'IRD qui s'occupe du traitement des données (dans le cadre du programme ZoNéCo). Le projet intervient plus spécifiquement dans ce suivi depuis mars 2009 pour constituer et proposer, à partir de ces données, des indicateurs de suivi. Parallèlement la province Nord travaille également à la structuration de cette pêche.

Ce volet a également mis en place un suivi environnemental des récifs coralliens et des ressources en poissons sur VKP. Les récifs de VKP ont été étudiés depuis 2002 dans le cadre d'un partenariat entre la province Nord, KNS et l'IRD, puis par un prestataire privé en 2008. Les données ainsi récoltées sur la période 2002-2007 ont été analysées par le biais de COGERON, et on peut faire un premier état des lieux scientifique des ressources en poisson sur la zone. Cet état de référence sera utile à long terme pour suivre l'état et l'évolution des peuplements des récifs. Ces données ont également permis d'établir l'impact de la pêche sur les ressources.

Dans ce deuxième volet, une plateforme sur Internet a été envisagée pour mettre à disposition du public les données relatives au suivi environnemental du milieu marin de VKP. Cet outil reposera sur l'utilisation de la base de données Quadriges2 développée et gérée depuis 20 ans par l'Ifremer, et qui héberge les données des suivis environnementaux du littoral français pour le compte des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche. Cette base de données permet de suivre l'évolution des paramètres environnementaux et de les proposer sous forme de cartes simples sur Internet. Le projet COGERON devra permettre de tester cette base de données en collaboration avec l'opérateur minier KNS et le Comité Environnemental Koniambo (CEK)²³.

➤ Enfin le dernier volet du projet s'attache à la **formalisation juridique d'une cogestion des récifs et lagons** vise à accompagner les modes d'organisation collective existants localement en formulant, le cas échéant, des propositions juridiques concrètes aux autorités, en concertation avec les usagers et notamment les autorités coutumières. Ces études reposent sur des financements extérieurs au budget COGERON, ce qui a entraîné un décalage dans le commencement des études proprement dites²⁴. Cependant au cours de l'année 2008 la concertation avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie a été renforcée, notamment par le biais du comité local de l'Ifremer. Les objectifs des travaux juridiques ont également été recentrés sur l'étude des structures juridiques les plus adaptées à des comités de gestion locaux en conformité avec le Domaine Public Maritime (DPM) relatifs à la zone maritime de la Nouvelle-Calédonie. Ces réflexions se basent sur l'émergence d'une dynamique de gestion participative du lagon et de la pêche sur le territoire qui jette les bases d'une nouvelle forme de responsabilité partagée. Cette dynamique étant liée à l'inscription d'une partie des récifs néo-calédoniens au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008.

2 - LES RESULTATS ATTENDUS POUR FIN 2009 ET 2010

Lors de notre arrivée au sein du projet en juillet 2009, quatre études étaient en cours ou sur le point d'être lancées qui s'articulaient aux volets sur la formalisation des enjeux de gestion et sur la formalisation juridique de la cogestion.

➤ Une première série d'**ateliers participatifs autour des enjeux de gestion de la zone VKP** ont été initiés en mars 2009 par Guilaine Gorodé, dans le cadre d'un stage de cinq mois (M2 - Géographie) encadré par l'IAC. Ces ateliers ont été centrés sur les usages directs du lagon à une échelle très localisée : le plateau de Koniène. Il s'agissait de discuter avec les pêcheurs des problèmes, et de leurs solutions, rencontrés sur le plateau. L'un des objectifs était de déterminer ce que les usagers attendaient des institutions, mais également

²³ Le CEK est un organe consultatif chargé des questions environnementales

²⁴ Le programme ZoNéCo a refusé son soutien en avril 2008, les études ont donc pris un peu de retard pour débuter en juillet 2009, en même temps que l'étude anthropologique que nous avons réalisée.

d'établir, en commun, un diagnostic. Cependant cette première série d'ateliers n'a pas été concluante, peu de pêcheurs se sont déplacés, et les débats n'ont pas vraiment eu lieu.

- Une **étude sur les filières de valorisation des produits de la mer** a été commencée en juin 2009, via un stage de six mois, par Arnaud Bonmarchand (IRC – Montpellier/IAC). Appuyée sur les études antérieures, cette étude abordait une double perspective : l'étude des filières et la place des produits de la pêche dans le revenu des ménages. Il s'agissait de préciser les stratégies marchandes et non-marchandes en remontant les principales filières (du producteur au consommateur). Elle a été menée par le biais d'une enquête (quantitative) par questionnaires auprès des pêcheurs professionnels de VKP, mais également auprès des opérateurs (colporteurs, détaillants, etc.). A terme il s'agira de déterminer les enjeux liés à l'évolution de la consommation et de la commercialisation des produits de la mer.
- En juillet 2009, trois **études juridiques** ont été lancées en parallèle par le projet COGERON. Deux d'entre elles seront menées par Guillaume Zambrano, par le biais d'une mission de trois mois au sein du LARJE²⁵. La première portera sur le droit comparé des droits d'usage sur le domaine marin. La seconde étude portera sur le domaine public maritime en droit néo-calédonien. La troisième étude est menée par Sven Menu²⁶ et porte sur la forme juridique des comités de gestion. Ces trois études sont complémentaires et soulèvent un certain nombre d'interrogations sur l'intégration dans la réglementation des « systèmes d'exclusion basés sur une appartenance communautaire », dont le droit coutumier est une (et non la seule) modalité.
- Enfin, en juillet 2009 a été lancée l'**étude anthropologique sur les modes d'usage et de gestion des ressources marines** dans la région de VKP que nous avons réalisé, Estelle Poncet et moi-même, pour le compte de COGERON. Cette étude s'articule avec les études précédemment évoquées. Il est attendu que ce travail éclairera les usages ayant cours sur le lagon, notamment en prévision d'un approfondissement de la réflexion entamée par les études juridiques en cours.

A présent que le cadre général de l'étude que nous avons réalisée en Nouvelle-Calédonie est posé, il est temps d'entrer dans le vif du sujet et d'aborder la question des usages et des modes d'appropriation d'un espace lagunaire en Nouvelle-Calédonie à partir du cas particulier de la « réserve » marine de la tribu d'Oundjo (Voh).

²⁵ Cf. supra.

²⁶ Juriste, GIE Océanide.

PARTIE II : LES MODES D'USAGES ET DE GESTION DES RESSOURCES MARINES DANS LA ZONE VOH-KONE-POUEMBOUT

1 – L'ETUDE COMMANDEE

Initialement, les deux études ethnographiques que nous devions mener devaient explorer la thématique des modes d'appropriation, de gestion et de contrôle sur la zone marine côtière de VKP. L'intérêt était d'apporter un complément d'information aux connaissances déjà acquises sur les représentations et les normes des différents utilisateurs de l'espace maritime (pêcheurs vivriers, professionnels, plaisanciers, gestionnaires, etc.). Ces études devaient se baser sur une enquête ethnographique à deux entrées, afin d'amener un point de vue comparatif enrichissant. Les points à éclairer étaient les suivants²⁷ :

- *« A quel niveau (social, d'appartenance) émergent les conflits et à quel niveau (d'autorités) sont-ils arbitrés ou gérés ?*
- *« Quels sont les discours de justification et les argumentaires mobilisés (qui émergent en partie dans les conflits) ? Et portés par qui ? Selon quelle localisation (sociale ou géographique) ? ».*

Cette partie va donc s'attacher à répondre à ces deux questions à partir des données recueillies tout au long de cette enquête, mais auparavant, quelques rappels sur le déroulement de cette enquête et sur la méthode ethnologique et les références de l'anthropologie employées pour ce travail sont nécessaires.

1 - PHASE EXPLORATOIRE

Le travail de L. Lasseigne²⁸, première étude de type qualitatif réalisée par le projet COGERON en 2008, a mis en évidence différentes typologies d'acteurs et l'existence d'une réserve informelle : la « réserve » d'Oundjo. Dans un premier temps il a donc été décidé de partir de cette réserve en adoptant deux points de vue. L'un partant du groupe d'appartenance, à savoir la tribu d'Oundjo dont il s'agissait d'étudier l'histoire de peuplement, le rapport au territoire, les revendications territoriales, les conflits internes, les usages de l'espace marin, les normes locales, etc. L'autre partant de l'espace d'usages et d'usagers englobant la zone de la « réserve d'Oundjo » pour en préciser les enjeux, les limites, les modes de gestion et aussi identifier les conflits (sur la ressource, les frontières, les ayants droit, etc.).

Une période d'enquête exploratoire a été planifiée en début de stage (Août 2009) afin de valider ces deux entrées, et départager le travail entre les deux stagiaires. Cette phase nous

²⁷ Extrait de la proposition de stage.

²⁸ *La formalisation des enjeux de gestion sur la zone côtière à partir des usages liés à la pêche locale. Le cas de la zone récifo-lagonaire Voh-Koné-Pouembout* ; Mémoire de Master Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers, Université de Bretagne, réalisé en 2008 à partir d'une étude pour le Programme COGERON.

a permis de nous familiariser avec la zone d'étude. Commencée dès juillet par des lectures, elle s'est effectuée autour de rencontres et la réalisation d'entretiens exploratoires très ouverts. Nous avons établis les premiers contacts avec les acteurs « clés ». Outre les membres du projet nous avons fait connaissance avec l'équipe de l'IAC, les techniciens du Service des pêches de la Province, la brigade des gardes-natures de la Province nord. Nous nous sommes aussi rendues à l'antenne ADRAF²⁹ de Koné et avons rencontrés des agents de Koniambo Nickel SAS (KNS)³⁰. Une excursion à Thio, nous a permis également de discuter avec Paul SAUBOUA de l'étude qu'il réalisait au même moment sur le même thème³¹.

Durant cette phase nous avons enfin été introduites, par l'intermédiaire de la présidente de l'association des pêcheuses de crabes de la tribu, auprès du Président du Conseil des Anciens³² d'Oundjo (Xujo³³), auprès de qui nous avons fait la coutume. Nous avons également fait la coutume auprès du Petit Chef de la tribu voisine, la tribu de Gatope (Webwihoon³⁴). Ces étapes étant nécessaires pour pouvoir aller et venir dans ces deux tribus, à la rencontre des pêcheurs.

À l'issue de cette première étape, un bilan a été fait. Les premières pistes que nous avons commencées à explorer étant intéressantes, il a été décidé de continuer dans cette voie. Cependant, nous avons rencontrés un certain nombre de difficultés à nous séparer matériellement pour lancer les jalons de l'enquête. Ce qui compromettrait la réalisation de deux études séparées. Il a donc été décidé que nous réaliserions une seule étude, comprenant les deux approches interne (par la tribu d'Oundjo) et externe (par les acteurs extérieurs à la tribu).

2 - PROBLEMATIQUE

L'hypothèse de départ s'est construite autour de l'existence et la reconnaissance informelles de la « réserve » marine d'Oundjo par les acteurs extérieurs à la tribu, autrement dit par les pêcheurs (vivriers, professionnels et plaisanciers) de Koné et Pouembout. Nos objectifs d'étude étaient de comprendre quand et comment s'était constituée cette « réserve », quelles en étaient les limites et comment elles étaient légitimées dans les discours. Il nous fallait également savoir comment était perçu cet espace de l'extérieur, s'il était reconnu comme légitime ou non, et selon quels argumentaires.

La compréhension de cette organisation sur le lagon passait par une étude historique de la tribu (mouvements de population, revendications foncières, développement économique,...) mais également par une étude de l'arène constituée autour de cette réserve. A ce titre, nous avons privilégié une approche basée sur les conflits. Cette entrée nous a permis de palier aux contraintes de temps de l'enquête et d'éviter de tomber dans le piège

²⁹ ADRAF : Agence de Développement et d'Aménagement Foncier.

³⁰ Tels que le responsable du Service des Relations Communautaires, le Responsable Environnement et sa chargée de Communication, le président du CEK (Comité Environnemental Koniambo), etc.

³¹ Cette étude, et la notre, ont donné lieu à une présentation au colloque du LARJE, puis à une publication. Cf. LE MEUR P-Y, PONCET E., SAUBOUA P. ET TOUSSAINT M., 2010.

³² Dans chaque tribu il y a, en principe, deux types d'autorité coutumière : la chefferie (représentée par le Petit Chef) et le Conseil des Anciens (qui nomme un Président du Conseil). Depuis le décès du précédent Petit Chef en mars 2009, il n'y a plus de représentant de la chefferie à Oundjo. La coutume doit donc être faite auprès du Président du Conseil des Anciens, seule autorité coutumière reconnue.

³³ Xujo : Nom vernaculaire de la tribu d'Oundjo.

³⁴ Webwihoon : Nom vernaculaire de la tribu de Gatope.

d'un « cliché » de la pêche en milieu kanak. Les conflits ont constitués dans ce cas précis un « fil directeur »³⁵ pour comprendre les stratégies et les logiques des acteurs et des groupes en présence. Cette approche se justifie également et surtout par le fait que les conflits sont un bon moyen de comprendre les transformations à l'œuvre dans l'organisation sociale Kanak et les multiples référentiels auxquels chaque personne fait référence pour agir. Ils permettent donc de rendre compte de l'organisation actuelle de la tribu d'Oundjo et d'appréhender les nouvelles formes d'action qui s'y déploient³⁶. En décentrant cette approche micro-sociale sur la scène plus large que constitue le lagon, on a pu mettre à jour une « arène » où ces stratégies prennent une dimension plus grande et donne à voir une réalité sociale en perpétuelle reconstruction.

Pour des raisons logistiques et après des discussions avec les membres du projet, il a été décidé que l'enquête en elle-même, c'est-à-dire la réalisation des entretiens, serait centrée sur la partie sud de la réserve, c'est-à-dire dans la tribu d'Oundjo, et dans les villages de Koné et Pouembout. En effet, lors de la phase de définition de la méthode d'enquête, la limite nord semblait faire l'objet d'une définition plus nette et plus consensuelle de la part des différents acteurs. Nous avons donc décidé de centrer la recherche sur les limites sud, plus fluctuantes selon les discours déjà recueillis³⁷. Cependant, certains acteurs clés résidents à la tribu de Gatope (comme le Petit-Chef de Gatope) ont également été interrogés.

3 – METHODE D'ENQUÊTE

La réalisation de cette enquête ethnographique répondait à une contrainte de temps (relativement court) qui a été relativisée par l'embauche de deux enquêtrices. Principalement axée sur le recueil de données qualitatives par le biais d'entretiens compréhensifs, de discussions informelles, d'observation, et de lectures, la conduite de ce type d'étude a nécessité la mise en place d'une méthodologie qui nous permette de construire un corpus de données commun et cohérent.

Une série de 51 entretiens formels a été réalisée, en tribu et dans les villages de Koné et Pouembout, avec des pêcheurs et des acteurs institutionnels, à partir de trois grilles « types ». Ces grilles ne définissaient pas la manière dont on devait mener l'entretien (ce qui a été laissé à l'entière liberté de chacune d'entre nous) mais identifiaient un certain nombre de critères à aborder, prédéfinis lors de la phase exploratoire, et qui devaient permettre de tester nos premières hypothèses. En fonction des personnes rencontrées et au fur et à mesure de l'enquête, la conduite des entretiens a pu être modifiée, afin de creuser de nouvelles pistes.

En plus des entretiens, une série de monographies a été réalisée sur les différents thèmes que nous avons identifiés au départ. Ces documents ont été remplis au fur et à mesure de l'enquête, et complétés par des références bibliographiques.

Enfin, une importante partie de l'enquête ayant consisté en la pratique de l'observation participante, une grande place a été laissée aux « imprévus ». La tenue d'un carnet de

³⁵ J-P. OLIVIER DE SARDAN, 1995, p. 176-177.

³⁶ Voir notamment M. NAEPELS, 1998.

³⁷ A la vue des résultats cependant, la définition des limites nord de la réserve mériteraient d'être un peu plus approfondies, notamment par une étude plus précise des réseaux d'alliances et d'oppositions en présence à Oundjo et Gatope. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

terrain a permis de consigner de nombreuses informations et de croiser nos propres observations et interprétations en temps réel, ce qui a contribué à la reformulation constante de nos hypothèses et de nos objectifs d'enquête.

L'enquête a aussi consisté en l'exploration des diverses sources écrites déjà disponibles sur le sujet. Globalement la zone VKP, et la tribu d'Oundjo en particulier, ayant été pas mal « foulée » par les scientifiques et les anthropologues ces dernières années, le recoupement de nos données brutes avec celles d'autres chercheurs, en géographie notamment, ont validé un grand nombre de nos suppositions, et ont permis d'avancer des interprétations nouvelles. Les travaux de Leah Horowitz (2003, 2004, 2008, 2010), Laëtitia Lasseigne (2008), et Denis Poignonec (2006) ont largement nourris la phase d'enquête. De nombreuses discussions avec Matthias Kowasch, actuellement en train de rédiger une thèse de doctorat sur les perceptions et l'intégration des Kanak dans le développement de l'industrie du nickel, et ayant réalisés notamment une série d'entretiens retraçant les différents lieux toponymiques des clans des tribus de Baco, Netchaot, Oundjo et Gatope. Ces données ont été enrichies par l'étude de documents officiels des archives de Nouméa et de l'Adraf.

Pour l'analyse plus proprement anthropologique, les travaux d'Alban Bensa (1992, 1995, 2000, 2005) et de Michel Naepels (1998) sur l'organisation sociale Kanak et les conflits fonciers, ceux d'Isabelle Leblic (1985, 1989) et Marie-Hélène Teulières-Preston (1985, 2000) sur la pêche en milieu Kanak, ceux d'Isabelle Merle (1995) pour l'histoire la situation coloniale de la Nouvelle-Calédonie, et enfin ceux de Benoit Trepied (2007) et Sonia Grochain (2007) pour la région de Koné, ont très largement nourri nos réflexions.

4 - LIMITES DE L'ENQUETE

L'interrogation systématique de l'ensemble des pêcheurs de la tribu d'Oundjo a été souhaitée, mais non réalisée à cause de difficultés à être « intégrées » à la vie de la tribu. Contrairement à une enquête ethnographique « classique » en milieu kanak, nous n'avons pas pu habiter en tribu, faute de logement disponible et à cause de la difficulté à loger deux personnes, quoique cela ait été ardemment souhaité au départ. Nous n'avons pas pu bénéficier non plus d'une « entrée » par le réseau coutumier, bien que des « gestes » coutumiers aient été faits auprès du Président du conseil d'Oundjo et du Petit chef de Gatope. Il arrive fréquemment que les enquêteurs soient accueillis au sein d'une famille et d'un clan, qui leur permet de se situer coutumièrement, et qui permet une présence « au quotidien » dans la vie de la tribu. Nous sommes au contraire « entrées » dans la tribu par l'intermédiaire de la présidente de l'association Xhathalape³⁸, et au titre de stagiaires COGERON (nous avons parfois aussi été assimilées à la Province nord et à l'IRD), ce qui n'a pas été sans importance sur le recueil des données et la qualité des informations recueillies. La proximité que nous avons établie avec la présidente de l'association a contribué à nous assimiler à des « jeunes chercheurs », et les pêcheuses de l'association nous ont « aidées » à rencontrer les pêcheurs qu'elles connaissaient. On a souvent été considérées comme des jeunes à qui il fallait donner un coup de main pour réussir nos études, ce qui a constitué au final notre « carte de visite » au sein de la tribu. Les femmes nous ont fait bon accueil, nous ont renvoyés sur leurs maris, frères, cousins, nous ont conviés au mariage, et se sont très souvent proposées pour nous expliquer un certain nombre de choses. Elles nous ont prises en charge comme des « gamines » (terme par

³⁸ Association des pêcheuses de crabes, dont la présidente a été notre « informatrice » privilégiée.

lequel elles nous désignaient). Il est de fait certain que la manière dont nous avons été intégrées dans le contexte local a une importance sur les interprétations et le biais pris dans notre travail. Nous n'avons pas pu rencontrer tout le monde à la tribu, et il apparaît après coup que nous avons été d'un seul côté du conflit d'Oundjo. Les points de vue rapportés pendant l'enquête doivent donc être compris comme étant situés spécifiquement dans des rapports de force que j'essaierai d'explicitier lors de l'analyse qui va suivre, car ils ne sauraient être représentatifs de l'ensemble des acteurs de la tribu.

Par ailleurs cette difficulté a été quelque peu contournée par une présence ponctuelle mais fréquente à la tribu d'Oundjo qui nous a permis de participer à un certain nombre d'activités avec les habitants de la tribu. Cette phase nous a donné l'occasion de pratiquer une observation participante qui a permis de rencontrer de nouvelles personnes au sein de la tribu (indépendamment des personnes rencontrées par connaissances interposées) et de comprendre de manière informelle un certain nombre des enjeux portés par différents groupes d'acteurs (les pêcheurs, l'association Xha Thalape formées par les pêcheuses de crabes par exemple), de mieux comprendre les conflits existants au sein de la tribu (notamment par l'identification de certaines personnes définies comme « isolées »), et de voir de près un certain nombre de pratiques de pêche (sorties de pêches dans les mangroves pour le crabe, et sur le lagon pour le poisson).

Beaucoup de nos entretiens en tribus ont été « annulés » car nos interlocuteurs étaient « absents » au moment convenu. Ce qui s'est souvent expliqué par une lassitude exprimée par certains pêcheurs de répondre à des études sur la pêche, ou simplement par des difficultés à trouver un moment pour discuter. Certaines personnes nous ont bien accordé leur confiance, quand d'autres nous ont clairement esquivées manifestant par là leur désir de ne pas nous parler de la pêche et de la « réserve », mais nous verrons plus tard que ces personnes là (dans un cas comme dans l'autre) étaient « situées » de manière spécifique dans les conflits de la tribu. Ce « silence » qui a parfois rendu l'enquête délicate, et pose un certain nombre de questions sur le caractère anonyme de nos informations, a à voir avec la difficulté de reconnaître les droits « réels » de chacun sur la terre et sur la mer. Ces droits demeurent, en soi, quelque chose de mouvant, et toujours potentiellement contestable (cf. NAEPELS, 1998), mais je reviendrais plus tard sur cet aspect.

En ce qui concerne les pêcheurs de Koné et Pouembout nous avons essayé d'en rencontrer le maximum, mais beaucoup, comme les pêcheurs d'Oundjo et Gatope, ont exprimé leur lassitude à répondre (encore) à une enquête sur la pêche. Il faut dire que la présence simultanée d'un autre stagiaire COGERON³⁹ enquêtant également sur la pêche, et les études précédemment réalisées sur le même thème (D. POIGNONEC : 2006 ; L. LASSEIGNE : 2008, notamment) ont été des arguments de refus avancés par beaucoup de nos interlocuteurs (y compris par ceux qui ont accepté de nous accorder un entretien). La connaissance de ces études, et nos nombreuses discussions avec Arnaud ont permis de croiser les informations recueillies.

³⁹ Cf le travail de Arnaud BONMARCHAND (2010).

2 – LA « RESERVE » MARINE D'OUNDJO

La « réserve » d'Oundjo est citée par une grande partie des personnes interrogées, Kanak et non-Kanak, lors de notre enquête, et lors des enquêtes précédentes (Poignonec, 2002, 2006 ; Houchot, 2003; Horowitz, 2003, 2004 ; Lasseigne, 2008). La « réserve » marine dont il sera question ici désigne en fait un espace litto-maritime conçu par les pêcheurs comme réservé à l'usage exclusif des membres de la tribu d'Oundjo ou, comme le dit M-H. Teulière-Preston « *un endroit réservé à l'exploitation par les clans locaux ou les membres de la tribu* »⁴⁰. Cette zone comprend une partie du littoral, constitué essentiellement de mangroves, et l'espace maritime lagunaire qui s'étend du littoral au récif. Cette réserve est largement informelle et ne constitue pas, pour l'heure, une « réserve » au sens juridique du terme. Cependant, sa mention en tant que telle et la reconnaissance relative de ses limites et de sa légitimité par une grande partie des acteurs de la zone en fait un espace homogène et susceptible d'être reconnu de manière formelle.

L'emploi des guillemets est ici suscité par une double ambiguïté et soulève un certain nombre d'interrogations. En Nouvelle-Calédonie, ce que l'on nomme en premier lieu « réserve » sont les espaces qui ont été définis pour la population Kanak à la fin du XIX^e siècle, lors du cantonnement, et où celle-ci était assignée à résidence, tenue hors de la République jusqu'en 1946 (Cf. MERLE, 1995 ; NAEPELS, 1998). Les « tribus », entités administratives, créées en 1867, et dirigées par un « Petit-chef », sont établies sur ces entités territoriales que sont les réserves. Ces réserves rurales constituent des terres de droit particulier, qui s'arrêtent au littoral et ne s'étendent pas sur le lagon, conformément à la législation en vigueur sur le Domaine Public Maritime (DPM). Dans le « droit maritime kanak » (TEULIERES-PRESTON, 2000), le « foncier » s'étend au contraire jusqu'au récif barrière, de fait, les « réserves » marines kanak constituent généralement un prolongement du territoire sur le lagon. On pourrait donc supposer que la « réserve » d'Oundjo constitue un prolongement de la réserve tribale, propriété de l'ensemble des clans de la tribu, sur le lagon. Dans ce cas particulier cependant, la réalité est plus compliquée. Selon les discours, les limites de la « réserve » marine sont fluctuantes et dépassent parfois largement les limites de la réserve tribale officielle, et même les limites des sphères d'influence et lieux toponymiques⁴¹ rétrocedés, ou non, sous forme de GDPL ou de GIE à certains des clans de la tribu. Il ne s'agit pas non plus d'une réserve marine formelle, de type « aire marine protégée », bien que l'emploi du mot « réserve » renvoie à ce type de définition d'un espace de ressources dont l'usage est « réservé » à une catégorie particulière de personnes (ici les gens de la tribu d'Oundjo), et qu'une grande partie des habitants de la zone reconnaissent l'existence de cette « réserve ». La confusion qui peut-être faite par l'emploi de ce mot procède de l'essence même de cet espace qui oscille entre la revendication foncière maritime (non forcément exprimée en tant que telle) et la reconnaissance formelle comme réserve d'un patrimoine naturel dont la question est soulevée, au moins, par le projet COGERON.

⁴⁰ TEULIERES-PRESTON M-H., 2000, p.144.

⁴¹ L'identité des individus et des groupes kanak s'enracinent dans la terre par le biais de toponymes qui définissent le point d'origine ou de passage des ancêtres de ces individus et groupes. Dans la société kanak, ce lien au sol, matérialisé par le toponyme (parfois porté comme patronyme) est le langage principal de la hiérarchie et de la morphologie sociale (BENSA A., 1992). La définition et la revendication d'un espace par un groupe passe par la connaissance et la reconnaissance des ces toponymes.

Peu de travaux, hormis ceux de L. Horowitz (2004), et peut-être de MA. Houchot (2003)⁴², se sont appliqués à sa définition propre, et aux racines de sa légitimité. La « réserve » marine d'Oundjo doit d'abord se comprendre à la lumière de l'histoire de la tribu. Née de déplacements successifs des populations kanak sur le littoral de Népou à Vavouto, cette histoire foncière et le redéploiement des territoires de pêche ont permis l'émergence d'un espace marin « réservé » à la tribu. C'est le premier point que nous allons aborder ici. Nous étudierons ensuite l'histoire économique de la tribu et la « matérialisation » de certaines revendications foncières à travers la constitution de deux GIE⁴³, dont l'un est une coopérative de pêche. Puis nous aborderons, à la lumière de ces premiers éléments, la configuration des conflits et des réseaux à Oundjo qui ont une influence importante pour la définition de la « réserve » et la compréhension notamment de ses limites différenciées. Enfin, nous reviendrons sur les différents discours émis sur cette « réserve », tant à l'intérieur de la tribu (et ce que ces discours manifestent en termes de position politique) qu'à l'extérieur. Cette étude constitue en quelque sorte une contribution à une anthropologie du foncier maritime.

1 - LA TRIBU D'OUNDJO

Dans un premier temps, pour comprendre la constitution et le fonctionnement de cette réserve marine, il est utile de s'arrêter sur la tribu d'Oundjo, sur son histoire et sa composition car, comme la majorité des tribus de la Grande-Terre, il ne s'agit pas d'une tribu au sens « traditionnel » du terme, comme un vestige de l'organisation politique Kanak pré-coloniale ou comme un « réservoir » intact de la culture Kanak, mais d'un pur fruit de la colonisation (NAEPELS, 1998).

1 - Naissance de la tribu en 1901

La tribu d'Oundjo se situe au nord du village de Koné, sur la commune de Voh et fait partie de l'aire coutumière Hoot Ma Waap. Selon le dernier recensement⁴⁴, environ 300 personnes résident à la tribu.

Depuis la période coloniale, de nombreux mouvements de population ont eu lieu dans la zone Voh-Koné-Pouembout. Bien que les déplacements de clans et de lignages soient une composante caractéristique et historique de la culture Kanak, dans la zone VKP, comme ailleurs sur la Grande-Terre, ces mouvements ont été accentués et complexifiés pendant la période coloniale. Bien qu'une reconstitution fidèle de ces déplacements soit illusoire, j'ai essayé d'en tracer les lignes principales.

⁴² M-H. Houchot a réalisé une étude géographique sur les espaces de pêche de la tribu d'Oundjo. Citée par les travaux sur lesquels nous nous sommes appuyées, notamment les travaux de POIGNONEC D. (2006) et LASSEIGNE L. (2008). Cependant il ne nous a pas été possible de trouver son travail et de le lire. Je le mentionne quand même car il serait probablement intéressant à croiser avec la présente étude et le travail de PONCET E. (2010).

⁴³ Groupement d'intérêt économique. Cf ci-après.

⁴⁴ Le dernier recensement de la tribu date de 1996, bien qu'un recensement du territoire ait été effectué en 2004 et en 2009, cependant ces recensements ne détaillent pas la répartition de la population de chaque tribu. Ces chiffres ont donc certainement évolué depuis, mais en l'absence d'informations plus précises, force est de se référer aux statistiques de 1996.

A partir de 1880, l'Etat colonial organise la colonisation de peuplement⁴⁵, qui va se traduire par une série de mesures pour faciliter la venue d'une population française, essentiellement rurale, qui constituera les « pionniers » de la colonie. L'arrivée des colons « Blancs » sur la côte nord-ouest de la Grande-Terre se manifeste par la création des villages de Koné en 1880 et de Voh en 1892. En 1895, le Gouverneur Feillet décide de réquisitionner les terres aux Kanak, en adoptant une tactique de « renoncements volontaires » qui se traduit par le paiement d'une indemnité par les Kanak (Merle, 1995 : 232-234 et 257-258 ; Naepels, 1998). Cette politique de « colonisation libre » a conduit à une marginalisation progressive des populations kanak, particulièrement celles établies sur le littoral, qui, chassées par le « bétail des blancs » ont été contraintes de se regrouper dans les « réserves » très souvent situées sur des terres peu cultivables.

Ainsi, dès 1899, des sections de terres sur la presqu'île de Pinjen sont attribuées à des colons. La même année, en 1899, la réserve (tribale) d'Oundjo est délimitée sur le littoral au nord de Koné et les populations kanak qui y résident, ou résident aux alentours, sont encouragées à s'y établir vraiment. La réserve tribale en tant que telle est créée en 1901. L'installation des différents clans dans la réserve d'Oundjo, va s'effectuer progressivement, au fur et à mesure des acquisitions de terres faites par des individus (propriétés privées), par le Territoire de la Nouvelle-Calédonie, et par l'Etat français. Après leur installation, les colons vont commencer à se plaindre de pillages de la part des populations kanak qui fréquentent les environs. C'est particulièrement le cas pour Pinjen : les propriétaires se plaignent des Kanaks qui viennent encore sur la péninsule, sur « leurs » propriétés alors que ceux-ci y ont leurs champs d'ignames⁴⁶. Ces rapports entre Kanak et colons dans la région de Voh et Koné sont caractéristiques de la conquête du front pionnier par le Gouvernement colonial et les colons et sont marqués par une forte ségrégation entre « Blancs » et indigènes. Le cantonnement des kanak, que l'on estime voués à disparaître, est à mettre en balance avec l'implantation locale et l'assise foncière de ceux qu'Isabelle Merle a nommé les « pionniers » de Koné et Voh⁴⁷. Cette histoire locale a marqué particulièrement la tribu d'Oundjo dans ses rapports avec les « Blancs » de Voh et Koné comme dans ses rapports internes.

A la moitié du XXI^{ème} siècle, la majorité des clans et familles qui composent l'actuelle Oundjo s'y sont établis, et se partagent 9ha de terres arables (sur 354ha de Réserve) pour environ 200 personnes, ce qui est bien loin des 3ha de terres par habitant promis par les autorités coloniales en 1901⁴⁸. Les clans regroupés à Oundjo formaient auparavant des unités politiques plus réduites qui rassemblaient des clans et des lignages d'origines diverses. Leur cantonnement à Oundjo, la réduction de leur territoire, et notamment du territoire de chaque clan et lignage a conduit à une recomposition des rapports entre les différents groupes. L'espace réduit qui leur a été donné a contribué à la disparition des signes extérieurs de l'organisation sociale, telles que les allées résidentielles⁴⁹. Les spécificités claniques ont également disparu et la nomination d'un chef administratif par

⁴⁵ La colonisation « libre » de Nouvelle-Calédonie a suivi deux mouvements : l'un « spontané » entamé dès 1850, et qui s'est poursuivi jusqu'en 1880, a vu arriver une population d'origines diverses (essentiellement des marins, chercheurs d'or, commerçants et autres « aventuriers ») ; puis un autre, « organisé » dès 1880, traduisant une volonté de l'Etat colonial (Ministère des colonies) de mettre en valeur le territoire Calédonien. De 1864 à 1897, la Nouvelle-Calédonie connaît parallèlement une vague de colonisation pénitentiaire. (Cf. notamment : MERLE I., 1993).

⁴⁶ Cf. notamment HOROWITZ : 2003, pp. 130-131.

⁴⁷ MERLE I., 1993, pp. 90-91.

⁴⁸ GUIART J., 2003, pp.59-60.

⁴⁹ Sur l'organisation socio-spatiale kanake voir, entre autres, BENSA A. (1992) et NAEPELS M. (1998).

les autorités coloniales a également contribué à une métamorphose de l'organisation politique de la tribu d'Oundjo.

Pendant, comme cela a pu être observé ailleurs sur la Grande-Terre, l'influence extérieure exercée par l'administration coloniale mais aussi par les missionnaires, de même que la réorganisation qui a accompagné le cantonnement, n'ont pas complètement gommé tous les aspects de l'organisation socio-politique pré-coloniale, ni certains rapports de forces. De fait, on peut dire que dès cette époque, l'assise coloniale locale va se superposer à des dynamiques de recomposition internes à la société Kanak où la compétition entre les différents clans et lignages de cette région du bord de mer va prendre de nouvelles formes. Pour mieux comprendre comment ces dynamiques de recomposition se manifestent aujourd'hui à Oundjo, nous allons à présent essayer de suivre l'itinéraire des clans ayant composé et composant actuellement la tribu.

2 - Composition de la tribu et trajectoires des clans

Suite à ces nombreux déplacements depuis la fin du XIXe siècle, sont aujourd'hui présents à Oundjo les clans suivants : GOA, KHAMENE, FOUANGE, KALONE, KOKONE, TIDJITE, TCHAOUNYANE, WABEALO, POADATABA, DIELA, NIADOUNE, DIANAI, TEIN et POENI. Auxquels s'ajoute une famille GOUNEBOADJANE (de la tribu de Gatope). La composition de la tribu est très conjoncturelle dans ce sens où elle ne constitue pas une chefferie traditionnelle, mais regroupe en un lieu des clans qui appartenaient autrefois à d'autres ensembles de lignages ou formaient d'autres groupes de *corésidence*, pour reprendre les mots de M. Naepels (1998), voire d'autres chefferies, en d'autres lieux que Oundjo. Cette caractéristique particulière se manifeste dans la présence de deux langues, le *haveke* et le *bwatoo*, qui correspondent par ailleurs à deux districts coutumiers différents. Nous avons essayé de retracer le parcours de ces clans. Cette partie procède d'une recomposition à partir d'éléments hétérogènes. Certains des tertres revendiqués sont toujours sujet de controverses aujourd'hui avec des clans d'autres tribus, que nous n'avons pas rencontrés. Les informations que nous avons recueillies sont de fait partielles et controversées, il ne faut donc pas les prendre pour des vérités partagées et reconnues par tous mais comme des éléments explicatifs, socialement situés et potentiellement contestables.

Traditionnellement, dans une tribu on distingue les clans « accueillants », des clans « accueillis ». La dynamique de l'accueil est l'un des éléments de composition de l'organisation politique kanak. Selon M. Naepels « *L'accueil peut avoir une dimension politique forte : l'accueil reconfigure les groupes et les statuts, fait apparaître de nouveaux noms et définit un nouvel équilibre local en modifiant l'histoire officielle des groupes* » (1998 : 119). Dans le contexte colonial l'accueil a pris une dimension importante car contraint par le cantonnement, il a permis l'intégration de groupes entiers (des groupes de corésidence et des chefferies) dans d'autres ensembles et a permis également la reconfiguration et la mise en place d'une certaine cohésion au sein de ces nouveaux groupes créés par l'administration coloniale.

A Oundjo, quatre clans sont dits « accueillants », et on été cantonnés à Oundjo, dès la constitution de la réserve. Ils sont dits « accueillants » car ils possèdent des tertres sur Oundjo et Vavouto, et sont les plus anciens à avoir été établis à cet endroit. Mais ils n'y étaient pas (ou plus) avant d'y être « *rassemblés par les blancs* » à la création de la réserve.

Il s'agit des clans GOA, FOUANGE, KHAMENE et KALONE. Tous parlent *haveke*. On les appelle aussi *Xavuvanu*⁵⁰.

Les GOA (GWA-CIDOPWAN) se disent issus du lieu dit **Taa** (*Pic de Tambounan*, sur Vavouto)⁵¹. Les FOUANGE (FWANG) seraient les premiers occupants du lieu dit **Pwanefuk** (une colline située juste au nord d'Oundjo, à la base de la péninsule de Vavouto)⁵². Ces deux clans constitue le clan « **Taa ma pwanefuk** » et comprend également les CIDOPWAN de Ouengo et OULEUT de Wahat⁵³. Cette zone définit la sphère d'influence de ces clans sur Vavouto.

Le clan XHAMEN (KHAMENE) revendique l'occupation première du lieu dit **Weem** (Ouem), au pied du Mont Kafate d'où il est descendu, c'est à dire depuis l'entrée de la tribu (où se situe le panneau « Xujo »)⁵⁴ jusqu'au lieu dit **Vujo**. Cette zone définit sa sphère d'influence et en même temps l'emplacement actuel d'une partie de la tribu⁵⁵, les Xhamen sont apparemment les « maîtres de la terre » à cet endroit de Oundjo. L'un de ses membres, Henri Xhamen, est le Président du Conseil de la tribu. Le clan KALONE serait le clan terrien du lieu dit **Vujo**, il n'aurait plus qu'un seul descendant, résident à Nouméa. Ensemble, les XHAMEN et les KALONE forment le clan « **Wem ma Vujo** », et relèvent de l'ensemble **Taa ma Pwanefuk**⁵⁶.

L'influence de l'ensemble **Taa ma Pwanefuk** s'arrête à la ligne de crête du Mont Kafate au sud, à partir de laquelle s'étend la zone d'influence des clans Tchaounyane, Tidjite, Diela, Gouneboadjane, Voudjo et Poadataba. Au nord, la ligne qui part du creek Foaniamboué, jusqu'à Foatjaboen sur le littoral, sépare la zone d'influence de l'ensemble **Taa ma Pwanefuk** du clan Xuti-Xuthapet⁵⁷.

A ces quatre clans terriens s'ajoute un cinquième clan, originaire de Lifou, qui se serait installé avec eux, lors de leur regroupement à Oundjo. Il s'agit du clan KOKONE, qui va coutumièrement avec les *Xavuvanu*, mais qui ne possède pas de terres à Oundjo, ni à Vavouto⁵⁸. Il n'y a plus de représentant de ce clan à Oundjo aujourd'hui apparemment.

Les autres clans, WABEALO, TCHAOUNYANE (CAÛNYËN), DIELA, POENI, NIANDOUNE, TEIN et TIDJITE (TIJIT), ont été accueillis quelques temps plus tard, après avoir été chassés de leurs terres. Ils sont arrivés à Oundjo par vagues successives et après plusieurs déplacements. Ces clans parlent le *bwatoo*.

Les WABEALO, originaires de Koné, étaient établis sur l'**îlot Koniène**⁵⁹ à la fin du XIXème siècle. Ils ont ensuite été expulsés⁶⁰ aux alentours des années 1920, en direction d'Oundjo. D'abord à Pinjen où ils ont été accueilli à **Zhanyela**⁶¹ (« Crique Confiance ») par les Diela puis à Oundjo même. Une partie des Wabealo sont allés s'installer à la tribu de Baco. L'histoire de leur expulsion est relatée par Joseph Diela, et serait le fait d'une

⁵⁰ KOWASCH M., 2010 (à venir).

⁵¹ Entretien, Oundjo, 26/08/2009. Cf. également HOROWITZ (2003 : 126) et KOWASCH M., 2010 (à venir).

⁵² GUIART (1992 : 129), cité par HOROWITZ (2003 : 126). Cf. également KOWASCH M., 2010 (à venir).

⁵³ Cf. également KOWASCH M., 2010 (à venir).

⁵⁴ Cf. également HOROWITZ (2003 : 126).

⁵⁵ C'est à **wéém** que se trouvent les champs d'ignames de la tribu, car c'est une des rares endroit d'Oundjo où la terre est suffisamment bonne pour les cultures.

⁵⁶ Source ADRAF, PV de Palabre, 09/10/02.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Cf KOWASCH M. (2010).

⁵⁹ Entretien, Oundjo 05/10/2009.

⁶⁰ cf. Aussi TREPIED (2007 : 679) et GUIART (1998b : 53).

⁶¹ Tertre dont sont issus les DIELA, voir çi-après.

décision administrative suite à des plaintes déposées à la gendarmerie par le colon Kalèm⁶². Les TCHAOUNYANE sont aussi originaires de l'îlot Koniène, et se disent issus du tertre **Canu**⁶³ (sur l'îlot Koniène). Ils ont aussi été expulsés, en même temps que les Wabealo, à Pinjen où ils se sont établis à la **pointe de Pinjen**. Un troisième clan VUJO (VUUJO), a vécu également sur l'îlot Koniène, avec les Wabealo et les Tchaounyane, et les as suivi à Pinjen, cependant il semble qu'ils ne se soient jamais installés à Oundjo ensuite⁶⁴. Ces trois clans WABEALO, TCHAOUNYANE et VUJO résidaient ensemble à Koniène et étaient dits « frères », ils « allaient » ensemble coutumièrement⁶⁵. L'îlot Koniène a par ailleurs été un lieu important lors des révoltes de 1917, car il a été un refuge pour les familles de colons de Koné, ainsi que pour des gens originaires des villages de Bako et Koniambo. Tous ont cohabité pendant cette période avec les clans établis sur l'îlot, ce qui n'a pas empêché l'Administration coloniale de soupçonner le chef de Koniène d'être de connivence avec les rebelles et de leur passer des informations⁶⁶, ce qui serait un motif supplémentaire de leur expulsion.

Les DIELA se disent issus des tertres **Fwajaé**, sur Pinjen, et **Zhanyela** (« Crique Confiance »). D'après J. Guiart ils auraient été laissés derrière à Pinjen lors du départ des QUENEGI pour Ouvéa. Il ajoute que leur zone d'influence irait de **Fwajaé** à Koné, tout le long du littoral.

Les TIDJITE se disent propriétaires terriens à Pinjen, plus précisément à **Pati**⁶⁷, sud immédiat de Pinjen. Mais aussi à Foué (au niveau du warf) et au lieu dit *Baie des Jardins*⁶⁸. Il y aurait deux tertres appartenant aux Tidjite à foué : **Xapetaa** et **Pwatranean**⁶⁹.

Les TEIN d'Oundjo sont, semble-t-il originaires de **Goyeta**, au sud de Pouembout. Selon Raymond Diela c'est en fait « *le clan PUMALI, aujourd'hui appelé TEÁ (TEIN), qui vivait dans le village de Cathet-ma-Pimwanean* », baptisé Goieta (Goyeta) par le colon Devillers⁷⁰.

⁶² Texte Bwato, recueilli en 1977 par Maurice COYAUD, et publié en français en 1980, dans le Journal de la Société des Océanistes, avec une préface de Jean GUIART ; (cf. COYAUD M., 1980). D'après ce texte, Kalèm laissait aller ses bêtes sur l'îlot, qui ravageaient les cultures des familles kanak, après quelques avertissements, le chef de la tribu autorise ses sujets à tuer les boeufs qui viendraient encore saccager leurs champs, ce qui a fait l'objet d'un différend entre le chef et Kalèm, qui a porté plainte auprès des gendarmes. Selon J. GUIART cette expulsion serait le fait d'une histoire de moutons, non de boeufs, qui aurait été tués en cachette par des javanais (travaillant au service du colon) et qui auraient ensuite fait porter le chapeau aux kanak. L'Administration coloniale, recevant la plainte du colon, a partagé les kanaks entre Népou et Oundjo (In : COYAUD M., 1980, p.223).

⁶³ Selon GUIART (2004 : 83).

⁶⁴ Certains Vujo ont résidé à Oundjo, mais la majorité de ce clan est allée à Népou *a priori*.

⁶⁵ Texte de Raymond DIELA, p. 435.

⁶⁶ Ceux-cis étaient établis semble-t-il au Mont Kopéto, non loin de l'îlot (Cf. commentaire de J. GUIART, In : COYAUD M., 1980, p.223)

⁶⁷ Entretien, Oundjo, 12/10/2009 ; cf. aussi GUIART J. (2004 : 83), et KOWASCH M. (2010).

⁶⁸ Ces lieux-dits ont-ils fait l'objet de revendications déposées à l'ADRAF. Cependant on ne sait pas sur quels sites en particuliers, ni quelles suites sont envisagées pour cette revendication. Le lieu *Baie des jardins*, est aujourd'hui habité par une famille POUROUDA, originaire de la tribu de Koniambo, et ce depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

⁶⁹ Sources KOWASCH M., communication personnelle.

⁷⁰ Entretien, Oundjo, 06/10/2009 ; cf. aussi Texte de Raymond DIELA, p. 436. Il semble que les Tein ne soient pas les seuls à revendiquer cet espace aujourd'hui, cette revendication étant sujette à controverses, la procédure de réattribution a été bloquée par l'Adraf (KOWASCH M., communication personnelle).

Le clan POENI⁷¹ est « *propriétaire de la montagne dite Kopéto (au sud de Pouembout), nom qui a été donné par les blancs (en bwatoo on dit Xapetro)* »⁷². Une partie des Poeni se sont installés à la tribu de Népoui, où ce clan est toujours présent aujourd'hui.

Le clan NIANDOUNE (NYAADUUN) s'était installé à **Pwawai**⁷³, au sud de Pouembout également. Une partie du clan Niandoune s'est également installé à Pinjen avant d'arriver à Oundjo⁷⁴.

Selon Raymond Diela toujours, « *Les clans cités ci-dessus avec le nom de leurs emplacements se rendaient très souvent visite, parfois chez les uns, parfois chez les autres, ou bien ils se rencontraient sur l'îlot Koonyen, îlot appartenant aux clans « frères » : Wabealo, Vuujo, Caunyan* »⁷⁵. Ces liens étroits expliquent probablement qu'ils aient été ensuite tous accueillis à Pinjen, puis à Oundjo. Toutes ces familles et chefferies de bord de mer « *vivaient en bonne entente [sur leurs nouveaux territoires] grâce à la coutume. Ils y pêchaient et cultivait le sol en toute quiétude* ». Et ce jusqu'à l'arrivée du premier blanc sur Pinjen, Mr Coujol, qui établit sa maison à Pijjan en 1898⁷⁶. C'est à partir de ce moment là que les familles kanak établies sur la presqu'île de Pinjen furent petit à petit « *chassées* » par le bétail de Coujol qui ravageait les cultures. Raymond Diela avance toutefois une seconde explication qui est religieuse : l'arrivée de l'Évangile à Gatope au même moment aurait motivé le départ des clans Poadataba, Gouneoidjane, Diela, Nyadoune, Tein, Poeni et Poacido de Pinjen vers Oundjo (les Gouneoidjane y sont passés brièvement, mais sont allés s'établir à Gatope). Ils ont été suivis de près par les clans Tchaounyane, Wabealo et Tidjite qui s'étaient aussi établis un moment à Pinjen (après leur départ de l'îlot Koniène) et se sont installés à Oundjo pour les mêmes motifs. Cet argument religieux n'a cependant pas été plus approfondi lors de nos recherches.

En ce qui concerne le clan POADATABA (PWADATRABA), on a recueilli très peu d'informations quant à leur origine. Mais ils semblent qu'ils étaient établis à Pinjen

Il y a quelques DIANAI (JANAY) établis à Oundjo, mais cependant ce clan est principalement établi à Gatope, d'où il est originaire. Selon J. Guiart : « *ils sont issus d'un tertre **Vo** d'où ils sont venus au bord de mer pour s'établir à la pointe de **Pwêbun** ; ils sont les prêtres assurant la réussite de la pêche à la tortue* »⁷⁷. Les DIANAI sont les serviteurs de l'ensemble Huuti, dont est issu le clan Poithily de Gatope (qui détient actuellement la chefferie).

Une famille GOUNEBOADJANE (GUNBWAJAN) réside également à Oundjo. Cependant cette installation est récente, le clan est aujourd'hui établi à Gatope, « *ils sont issus du tertre **Watè** à la pointe de **Pidjèn** (Pinjen) et sont venus s'installer à Wen Bwioon avant les blancs ; ils sont les prêtres assurant la réussite de la chasse au dugong, kahwen* »⁷⁸. Après leur départ de Pinjen pour Gatope, les Gouneoadjane se sont établis un temps sur la presqu'île de Vavouto, où ils ont un tertre appelé **Kamedane**⁷⁹.

⁷¹ En fait clan PWAACIDO, nommé POENI à son arrivée à Pinjen. (Raymond DIELA, 2006, p.436)

⁷² Entretien, Oundjo, 06/10/2009, et *Ibid.*, p.436.

⁷³ *Ibid.*, p. 436.

⁷⁴ Texte de Raymond DIELA, p. 435.

⁷⁵ *Ibid.* pp. 436-437.

⁷⁶ DIELA R., 2006 « Les causes de l'immigration de nos ancêtres », in RIVIERRE J-C., EHRHART S. et DIELA R., *Le Bwatoo et les dialectes de la région de Koné (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Peeters, pp. 434-450.

⁷⁷ GUIART J., 2004, p.83.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Source KOWASCH M., communication personnelle.

3 - Histoire de la chefferie

L'histoire de la chefferie d'Oundjo nous a été relatée par le président du Conseil des anciens⁸⁰. Aussi loin que remonte sa mémoire, l'un de premiers chefs à Oundjo était un XHAMEN, puis il a « *passé la parole* » à un vieux FOUANGE, en vertu des logiques coutumières de passation de la chefferie aux « *accueillis* ». Ce qui semble correspondre à au rassemblement des clans Xhamen, Fouange et Goa à l'intérieur des limites de la réserve⁸¹, après que ces derniers aient été chassés de Vavouto par les blancs à la fin du XIX^{ème} siècle. D'après ces éléments il semblerait que le clan Xhamen soit le premier « *arrivé* » dans la réserve, cependant les mouvements antérieurs à l'implantation coloniale dans la région sont assez flous, et des clans Xhamen, Fouange et Goa il est difficile de déterminer qui fut le premier à s'établir sur les terres qui constituent désormais la réserve d'Oundjo⁸². Aux alentours de 1902-1903, c'est-à-dire après la création officielle de la réserve tribale, la chefferie passa à Michel Winie GOA, qui fut nommé grand-chef. Il semble que ce grand chef ait été nommé par l'administration coloniale, mais cela ne nous a pas été confirmé. Cependant, suite à une faute, « *on l'a fait rasseoir* », sa femme et ses enfants sont partis s'établir à Témala, où ils ont changé de nom. Puis ce fut le tour du « *Grand Chef Bom* » (FOUANGE), grand-chef administratif. Ce chef s'est, semble-t-il marié à une femme du clan TCHAOUNYANE, qui détenait alors la chefferie, d'abord à Koniène, puis à Pinjen, avant son établissement à Oundjo. Depuis son établissement à Koniène, le clan TCHAOUNYANE était « *chef* », et le clan WABEALO, était son clan serviteur, également « *clan de l'igname* » et tributaire d'une responsabilité de l'igname.

En 1986, au décès du grand chef BOM, la chefferie passe à François TCHAOUNYANE, son petit fils. La chefferie revient au clan TCHAOUNYANE, en vertu de sa qualité de « *dernier arrivant* » à Oundjo, mais aussi parce qu'il détenait déjà la chefferie avant son arrivée. Le clan WABEALO, garde également sa fonction de sujet de la chefferie⁸³. Il a été décidé à cette époque que la chefferie resterait au TCHAOUNYANE et qu'ils désigneraient dès lors leurs successeurs. Le clan KHAMEN, l'un des clans terriens à Oundjo, préside le Conseil des anciens.

Cependant ces dernières années, ces deux autorités coutumières, la chefferie et le conseil des anciens voient leur légitimité ébranlées. Selon de nombreuses personnes à Oundjo⁸⁴, le Petit Chef François TCHAOUNYANE « *n'a pas fait son travail de chef* ». Beaucoup nous disent qu'il « *s'occupait plus de son business que de ses sujets* ». Les critiques à son encontre émises par nos interlocuteurs rejoignent les propos déjà recueillis par Leah Horowitz (2003). Il semblerait d'abord que le Petit-Chef ait commis une double faute, envers le clan Nyandoune d'une part, en « *volant* » la femme d'un membre de ce clan, et envers le clan Wabealo d'autre part, en « *n'honorant pas la coutume* » qui exigeait que le chef épouse une femme originaire de ce clan. Il n'aurait pas non plus honoré ses autres obligations coutumières, dont la reconnaissance des ignames, envers le clan Wabealo.

⁸⁰ Entretien, Oundjo, 16/10/09.

⁸¹ Les premiers déplacements de population et la délimitation de la réserve se sont faits aux alentours de 1899 en ce qui concerne la région d'Oundjo, entre les centres de Koné et Voh (cf. supra).

⁸² Il semble que le clan Goa soit établis depuis longtemps dans la région (cf. GUIART, 1992 ; 2005), de même que les Fouange qui sont en relation d'identité partagée avec les Goa (GUIART, 2005). Quant aux Xhamen on sait qu'ils descendent du Mont Kafate mais que leur installation à **wéém** est relativement récente par rapport à l'installation des Goa à **Taa**. Ces éléments restent encore à préciser et valider.

⁸³ Il semblerait que les clans Nyandoune et Poeni étaient également serviteurs de la chefferie à ce moment là.

⁸⁴ Y compris selon le Président du Conseil, entretien, Oundjo, 16/10/09.

D'autre part, très impliqué dans les projets de développement économique de la tribu (dont nous déroulerons les détails plus tard), François Tchaounyane s'est retrouvé engagé dans la plupart des conflits de la tribu, qui l'opposaient régulièrement aux Wabealo et ceux qui soutiennent ce clan.

Le petit-chef est décédé en Mars 2009, « *sans demander pardon* », beaucoup disent que son décès est lié aux fautes qu'il aurait commises. La sorcellerie est souvent évoquée comme une cause de sa maladie, de son décès et celui des siens. Pour le moment personne n'a été désigné pour lui succéder. D'après le président du conseil : « *après un cas comme ça, c'est fini, on a plus de chef* ». La chefferie ne sera pas « reconduite », et sera remplacée par un Conseil des clans, qui réunira tous les chefs de clans et remplacera aussi le Conseil des anciens⁸⁵. Le cantonnement de ces clans, les Evènements, puis les conflits opposants le Petit-chef à ses sujets, qui ont à voir avec le développement économique de la tribu, semblent avoir ébranlé l'organisation « traditionnelle » qui liait les différents clans de la tribu. A cela s'ajoute très probablement de nombreux autres facteurs (l'arrivée de l'Évangile à Oundjo, les réseaux qui se sont institués autour, le travail de certains au sein de la société Ballande, ou d'autres éleveurs, etc) que nous n'avons pas pu expliciter ici, notre enquête n'étant pas remontée plus précisément au-delà des années 1960. Cependant on peut quand même dire que l'organisation actuelle de la tribu et les configurations sociales qui la composent sont le fruit d'un métissage entre culture traditionnelle (pré-coloniale) et imposition coloniale, continuent à se transformer. Si bien que certaines spécificités de l'organisation sociale kanake « traditionnelle » (chefferie, conseil des anciens par exemple) semblent sur le point de disparaître en même temps que de nouveaux rapports de forces liés aux enjeux environnementaux et miniers se dessinent.

⁸⁵ Entretien, Oundjo, 16/10/09.

2 - LA PECHE A OUNDJO

Ces transformations, coloniales et post-coloniales, ont nécessairement eu une influence sur la pêche. Les pratiques de pêche en milieu kanak procèdent d'un mode d'appropriation et de gestion particulier du milieu maritime, ce que M-H. Teulière-Preston a défini comme le « droit de la mer kanak »⁸⁶. Ce droit maritime s'exerce sur le littoral, le lagon et parfois la haute mer. De la même manière que la terre, la mer peut être « appropriée » par un « maître du sol » et à ce titre constituer un « foncier maritime » qui se définit comme une extension du foncier terrestre sur la mer, du littoral jusqu'au récif. Cette logique de continuité terre-mer a pu être observée dans de nombreuses communautés du Pacifique Sud. D'après M-H. Teulière-Preston, « le droit kanak considère qu'un espace foncier est approprié à partir du moment où il est défriché, autrement dit où il passe de l'état de « brousse » à celui d'espace socialisé, cultivé, et donc habité »⁸⁷, ce qui se manifeste généralement par la présence d'un tertre ou de toponymes, voire de tabous, signes du passage des ancêtres d'un clan sur le lieu, et qui marquent l'appartenance d'un clan ou d'un lignage à un terroir. Au même titre que la terre (les allées résidentielles, les tertres les parcelles d'ignames, etc) la mer peut-être appropriée, acquise, cédée au rythme de l'accueil et des alliances. Quand un clan est accueilli par exemple, on lui attribue un nom, un espace résidentiel (une allée) un champ d'igname et, lorsque le cas se présente, des territoires de pêche. Cette appropriation de l'espace maritime s'accompagne généralement de l'existence de « clans-pêcheurs » ou « clans de la mer » qui exercent un rôle particulier sur la pêche et le lagon, détenteurs souvent de pouvoirs particuliers (magiques) sur l'espace maritime, et se distinguent des « clans de la terre » qui pratiquent plus spécifiquement l'horticulture (ignames, taros, patates douces, maniocs, etc.) et détiennent les secrets et les magies liés au travail de la terre. Ces spécificités donnaient autrefois lieu à des échanges entre ces différents clans (produits de la mer contre produits de la terre), notamment à l'occasion des fêtes coutumières. Dans un article de 1989, Isabelle Leblic (109-123) signale que la place et le rôle des clans pêcheurs diffèrent beaucoup d'un bout à l'autre de l'archipel calédonien, selon la prégnance du monde maritime dans l'organisation socio-politique de chaque « pays » coutumiers (1989 : 119). On suppose que dans le cas des organisations socio-politiques pré-coloniales de VKP, le monde maritime avait justement une importance particulière liée à la présence de nombreux ensembles de pêcheurs autonomes sur le littoral (GUIART, 2004 : 124). Cependant il nous faut constater un manque d'études plus spécifiques sur ces groupes des pêcheurs et leurs relations avec les grands ensembles socio-politiques de la région, comme le pays de Koné⁸⁸. J. Guiart indique à ce propos la grande complexité des réseaux présents sur le littoral depuis la période pré-coloniale, et signale le cas de l'organisation socio-politique de l'îlot Koniène du début du XXe siècle⁸⁹ comme étant un exemple significatif de cette complexité.

Dans le contexte qui nous préoccupe ici, les nombreux déplacements des clans ont contraint à une reconfiguration de l'organisation sociale des différents groupes (et anciens espaces de corésidence) du littoral au sein de la tribu d'Oundjo. Cette réorganisation s'est traduite par une disparition des spécificités claniques, à l'exception de la chefferie et de ses

⁸⁶ TEULIERES-PRESTON M-H., 2000.

⁸⁷ *Ibid.*, p.131.

⁸⁸ Les principales questions concernent notamment l'origine de ces ensembles de pêcheurs.

⁸⁹ C'est-à-dire pour ce qui nous concerne, l'organisation socio-politique de l'îlot lorsqu'il était occupé par les clans Wabealo, Tchaounyane et Vujo avant leur expulsion vers Pinjen.

sujets⁹⁰. Dès la constitution de la réserve, il n'existe pas de clans de la terre⁹¹, pas plus qu'il n'existe de clans de la mer et ce de l'aveu de l'ensemble des personnes interrogées⁹². Cette situation procède semble-t-il de l'aspect très conjoncturel du regroupement de ces clans dans la réserve, clans qui appartenaient auparavant à des ensembles différents. On constate par ailleurs une forte érosion des connaissances liées à la pêche. On entend régulièrement que les jeunes ne s'y intéressent plus, et rares sont les « vieux » que l'on qualifie de « vrais » pêcheurs. Pourtant l'idée selon laquelle à Oundjo « *on vit que de la pêche, on a toujours vécu comme ça* » est toujours vivace.

Tout d'abord plusieurs éléments laissent supposer que la pêche a continué d'être pratiquée sur l'ensemble du lagon, sur des espaces de pêche fréquentés depuis longtemps par les différents clans. Les clans réunis à Oundjo sont très probablement d'anciens clans pêcheurs ou des descendants de ceux-ci, dont le regroupement est une conséquence de l'implantation coloniale. Cette pratique et l'appropriation du lagon qui en découle sont marquées par la présence de toponymes sur le lagon, et l'existence d'histoires et de tabous. Mais elles se manifestent surtout dans la répartition de droits de pêche qui procèdent d'une continuité terre-mer entre d'anciens tertres et des pratiques de pêche réactualisées.

1 - Une pêche ancienne...

La pêche a toujours constitué une activité vivrière importante pour la majorité des clans résidant aujourd'hui à Oundjo. Comme nous l'avons expliqué précédemment, les familles déplacées dans cette réserve tribale étaient auparavant établies en bord de mer et vivaient principalement de la pêche. C'est le cas notamment des clans Tchaounyane, Wabealo et Vujo établis sur l'îlot Koniène. Les Tchaounyane (*Caunyën*) étant, selon les dires de Jean Guiart, « *issus de l'ensemble des groupes de pêcheurs très indépendants s'étalant le long de la côte ouest de la Grande-Terre* »⁹³, ce qui est également le cas des Vujo⁹⁴, dont une grande partie sont aujourd'hui établis à Népou, où ils détiennent actuellement la chefferie. En revanche on n'a pas de précisions concernant les pratiques de pêche anciennes des Wabealo d'Oundjo. On sait qu'ils étaient désignés comme tributaires d'une responsabilité de l'igname⁹⁵, ce qui n'empêche pas qu'ils aient bénéficié d'un droit d'usage sur l'espace maritime. Le fait que les Wabealo d'Oundjo et de Baco (où ils sont le seul clan pratiquant la pêche lagonaire) continuent de pêcher indiquent qu'ils ont, au moins, des droits d'usage sur le lagon. Les Diela, auparavant établis à Pinjen, disent avoir toujours pratiqué la pêche et habité en bord de mer. Dans un discours prononcé en 1977 à Gatope, Joseph Diela

⁹⁰ La chefferie procède elle-même de ces nombreux déplacements et du regroupement conjoncturel de ces clans à Oundjo. Avec le décès du Petit-chef et les conflits entre la chefferie et ses sujets, ces spécificités semblent également vouées à disparaître.

⁹¹ Il y a des clans terriens, c'est-à-dire « maître du sol » (comme les Xhamen à **wéém**, les Goa à **Taa**, etc.) car ils sont arrivés à ces endroits les premiers, mais aucun clan n'exerce de spécificité en ce qui concerne l'horticulture et les magies nécessaires ou liées à cette activité.

⁹² Ce qui nous a été confirmé par le président du Conseil des Anciens.

⁹³ GUIART J., 2004, p.129. Guiart associe notamment les Tchaounyane (*Caunyën*) de Koniène aux Poithily de Gatope avec qui ils entretiennent des relations de parenté fortes. Les Poithily semblent également être des pêcheurs, mais nous n'avons pas trouvé de récits le confirmant.

⁹⁴ *Ibid.*, p.88.

⁹⁵ Cette responsabilité signifie que le clan Wabealo décidait de la date de ramassage des ignames et s'occupait de leur circulation au sein de la grande-chefferie du pays de Koné. Les ignames remontaient de Koniène à Koné, des cadets aux aînés jusqu'au grand-chef. Cette spécificité, comme les autres, a disparu aujourd'hui, du moins à Oundjo.

rappelle d'ailleurs que « *nous sommes des gens du bord de mer* »⁹⁶. Les clans Dianai et Gounebojdjane de Gatope quant à eux étaient respectivement les prêtres assurant la réussite de la pêche à la tortue et au dugong, ce qui laisse sous-entendre l'ancienneté de leurs pratiques de pêche sur la zone, et l'existence de connaissances spécifiques (voire magiques) au sein de ces clans. En ce qui concerne les autres clans (Poeni, Tein, Poadataba) nous n'avons pas trouvé de détails relatant leurs activités de pêche avant leur installation à Oundjo, mais tous étaient établis sur le littoral et se revendiquent comme étant des « clans de bord de mer » ayant toujours pratiqué la pêche.

A Oundjo, parmi les « terriens » que nous avons énumérés plus tôt (Fouange, Goa⁹⁷, Kalone et Xhamen), deux ont des tertres à Oundjo même : Kalone et Xhamen. S'il n'y a plus de descendants du clan Kalone à Oundjo, les Xhamen sont encore bien présents et s'identifient également comme descendants d'une lignée de pêcheurs. Ils se définissent comme les « maîtres de la terre » à Oundjo, plus précisément là où sont situés les champs de la tribu (Wéém). Le plus ancien membre de ce clan, Poa Milo, s'identifie à ce titre comme le « maître de la réserve »⁹⁸ et rappelle que son père accueillit les autres clans au début du siècle :

*« Le maître de la terre c'est moi, parce que avant c'était papa. Après les autres ils viennent parce qu'ils étaient chassés par les européens de Pinjen, partout. Parce qu'avant, là, c'est papa tout seul. C'est grand-père tout seul. Et puis les gens ils viennent, et l'autre "mais j'ai la famille" ; "ben appelle, appelle". Et puis : "toi, habiter là, toi, habiter là". Et comme ça la réserve c'est ici, la terre c'est tout le monde »*⁹⁹
(Milo Xhamen, 78 ans, pêcheur)

A cette occasion il semble que les terres aient été réattribuées à chacun, y compris les champs de **wéém** qui semblent répartis équitablement entre tous les foyers¹⁰⁰. Tous les clans en ont le droit d'usage, mais n'étant pas les premiers occupants, ils n'en sont pas « maîtres ». De la même manière, le clan Xhamen a donné aux autres clans « *la liberté pour faire la pêche, pour leur vie* »¹⁰¹, c'est-à-dire le droit d'usage sur l'espace maritime en face de la tribu. *A priori* cet espace, dès lors « *à tout le monde* », correspondait aux limites de la réserve tribale, telle qu'elle a été circonscrite par l'administration coloniale au début du siècle et s'étendait jusqu'au récif. Cependant, rien ne nous permet d'affirmer de manière précise la façon dont ont été répartis les espaces de pêche, ni la teneur des droits de chacun tant les possibilités sont multiples et « opportunistes », dans le sens où elles dépendent de la place particulière que chacun occupe dans l'organisation socio-politique locale (son « inscription ») et de ses besoins à différents moments (en fonction par exemple de l'importance démographique de chaque lignée).

⁹⁶ COYAUD M., 1980. Ce récit raconte le départ de l'îlot Koniène, et le rassemblement des clans établis à Oundjo. Ils ne précisent pas de quels clans il s'agit, mais on peut supposer qu'il parle des clans Tchaounyane, Wabealo, Vujo et Diela.

⁹⁷ J. Guiart (2004 : 82) signale cependant que les FOUANGE (FOWANG) étaient spécialistes de la fabrication de la monnaie noire, une partie des GOA se disent également fabricants de cette monnaie, ces deux clans constituant par ailleurs l'ensemble Taa-ma-Pwanefuk. Les informations recueillies par Guiart ne sont pas datées, et on n'a recueilli aucun témoignage concernant ces spécificités. Ces clans étant terriens sur Vavouto on sait qu'ils y pêchent, mais on ne sait pas où ils cultivent leurs champs.

⁹⁸ Au sens de « maître de la terre » dans la réserve tribale, non pas comme « maître de la "réserve" marine » comme nous allons le voir. Cependant les Xhamen sont « maître de la terre » à wéém uniquement.

⁹⁹ Entretien, Oundjo, 10/2009.

¹⁰⁰ Nous n'avons pas étudié plus en profondeur la répartition des parcelles, ce qui mériterait d'être fait. Cependant la majorité des personnes à la tribu y ont actuellement une parcelle en culture. Cf également KOWASCH M. 2010 (à venir).

¹⁰¹ Entretien avec Poa Milo, Oundjo, 10/2009.

A Oundjo, la principale difficulté pour rendre compte des pratiques de pêche réside dans l'hétérogénéité des clans et de leurs pratiques qui se sont retrouvés, bon gré, mal gré, cantonnés dans la réserve et soumis à des pressions foncières de toutes part. La mer, où l'enjeu de la tenure n'a pas eu la même importance que sur la terre, offrait alors la possibilité pour la population de développer la pêche, les droits d'usage ont été redistribués de manière à ce que chacun puisse subvenir à ses besoins. Mais elle permettait également à chacun de continuer à exercer ses droits de propriétés et/ou d'usages sur le lagon, dans des limites relativement élargies par rapport à l'espace défini sur la terre pour la tribu.

2 - ... Mais pas de spécificités claniques

Par ailleurs, lors du cantonnement des clans à Oundjo, les anciennes spécificités n'ont pas été conservées. La tribu ne constituant pas une « chefferie » aucun clan n'a été désigné comme « clan de la mer » ou « clan de la terre ». S'il nous a été difficile de les identifier, il est possible que certains clans aient autrefois été des clans-pêcheurs.

Selon Isabelle Leblic, « *répondre du titre de clan-pêcheur suppose avant toute chose d'être reconnu comme détenteur des connaissances et objets magico-religieux nécessaires à la capture de la faune marine* » (1989 : 112). Pour ce qui est de la mer, qu'il soit accueilli ou accueillant, aucun clan n'est détenteur de magies particulières agissant sur l'ensemble du « pays » (ou du lagon). Mais il semblerait que chaque clan détienne des magies pour les espaces particuliers qu'il fréquente, associées à des tabous, à des savoir-faire techniques et à la présence de toponymes. Ces connaissances se transmettent à l'intérieur de chaque clan et n'agissent que localement et temporairement¹⁰².

De fait, à Oundjo, ces connaissances sont hétérogènes et inégales selon les clans, et elles ont tendance à disparaître. Le décalage entre les propos et les connaissances du vieux Milo et celles des autres pêcheurs en témoigne. Par exemple, selon Poa Milo, depuis l'arrivée de l'Évangile, il n'y a plus de tabous sur la mer à Oundjo :

« Ici y'a pas, à Koné oui, à Gatope oui [...] Avant ça existe ça mais maintenant c'est fini. Pourquoi les choses avant ça marchait ? Mais parce que les diables, grand-père il l'a dit. Mais maintenant c'est à cause de l'Évangile, Dieu il a tout jeté ça. Maintenant il faut croire, croire à Jésus ça a tout éliminé. » (Milo Xhamen, 78 ans, pêcheur)

Mais cette absence de tabous, et la disparition des « médicaments » qui leurs sont associés n'est valable que dans une portion réduite de l'espace maritime d'Oundjo¹⁰³ sur des espaces que l'on peut supposer comme relevant de l'autorité du clan Xhamen. Au-delà de cet espace, à Koné et à Gatope, il existe au contraire plusieurs lieux tabous, et qui sont connus de nombreux pêcheurs à Oundjo puisqu'ils sont précisément originaires du littoral de Koné. Nous en avons recueilli deux : les « deux cuvettes » et la passe de Koné.

Le lieu-dit les « deux cuvettes » qui se situe sur le récif, est rattaché à une légende, celle des « deux sœurs » qui nous a été rapportée par des pêcheurs appartenant aux clans Tchaounyane, Wabealo et Diela, ou ayant des relations de parenté avec ces clans (notamment les femmes nées de ces clans). Il s'agit de l'histoire d'un père qui était embêté avec ses deux filles car celles-ci n'arrêtaient pas de se disputer ce qui ennuyait beaucoup leur mère et la rendait malheureuse. Un jour il décida que s'en était assez, et pendant qu'elles dormaient il les emmena sur le lagon et les jeta au fond de l'eau. A cet endroit apparurent alors deux cuvettes, que l'on appelle les « deux sœurs ». Certaines personnes à

¹⁰² LEBLIC I., 1989, p.112.

¹⁰³ Exception faite des espaces devant Pinjen et Vavouto, appartenant respectivement aux clans qui se disent issus de Pinjen, et aux clans Goa et Fouange.

l'extérieur d'Oundjo connaissent cet endroit que l'on nomme aussi « les trous bleus » ou « l'aquarium ». La passe de Koné est également connue pour être un lieu tabou, où il est interdit de jeter des choses. On raconte que des gens habitent au fond de l'eau, dans la passe. Un jour un homme qui revenait de la pêche a jeté une coquille de bénitier par-dessus bord, et elle est tombée au fond de la passe, sur la tête des gens qui y habitent, ce qui les a rendus furieux. Pendant la nuit, les gens de la passe sont venus au village pour se venger. Avec les coquilles de bénitiers ils ont tranché la gorge du pêcheur et de tout son clan. Depuis ce jour personne ne jette plus rien dans la passe. D'autres lieux et d'autres histoires existent sur le lagon, que nous n'avons pas pu ni recueillir, ni localiser. A certains endroits, comme aux « deux cuvettes » et à la passe de Koné, il est interdit de jeter des choses dans l'eau. Parfois il faut se mettre bien au centre du bateau et ne pas bouger. A d'autres endroits il est interdit de parler, ou alors il faut parler seulement en *bwatoo* ou en *haveke*. Il existe aussi un certains nombres de « médicaments ». Un pêcheur du clan Wabealo par exemple nous a dit que pour faire une bonne pêche il faut « avoir la dent », c'est quelque chose d'immatériel qui se transmet dans la famille. Pour le vieux Milo ces « médicaments », comme les tabous, n'existent plus, il suffit de prier et de « regarder dans son cœur » pour faire une bonne pêche.

Sur Vavouto, le lieu-dit *Tabunan*¹⁰⁴ est un lieu tabou pour le clan Goa, qui est issu du tertre Taa. Selon la légende, *Tabunan* est habité par des nains, totem du clan Goa, qui s'amuse parfois à perdre les visiteurs dans la montagne. Selon certaines femmes, qui pêchent dans les mangroves de Vavouto à proximité de *Tabunan*, il arrive de voir dans les mangroves des plaques de taule ou des feux ayant servis à faire griller du poisson : « ce sont les nains ». Si le pêcheur ne respecte pas les mangroves, les nains risquent de lui jouer des mauvais tours, de le perdre dans les mangroves, ou de contrarier sa pêche, auquel cas il rentrera bredouille. Cette histoire indique en fait l'influence du clan Goa sur ces mangroves.

De la même manière, il existe de nombreux toponymes sur le lagon, qu'il ne nous a malheureusement pas été possible de recueillir précisément, mais qui indiquent l'établissement ancien de certains clans sur le littoral, et l'espace de pêche fréquenté par ces clans. On sait par exemple qu'il y a de nombreux toponymes dans les mangroves autour de Pinjen, notamment sur l'île Pingiane¹⁰⁵. Un pêcheur du clan Tidjite nous a emmenés pêcher à cet endroit. Plus précisément nous nous sommes posés au lieu-dit *Poadubunu*, au sud de l'île Pingiane (constituée de mangroves). Et nous avons pêché dans la petite baie entre Pingiane et Pinjen, réputée pour être « un coin à mulets ». *Poadubunu* se situe en face de *Pati*, sur Pinjen, hors ce lieu-dit est revendiqué par le clan Tidjite.

Toutes ces connaissances sont partagées de manière inégale à Oundjo. C'est précisément ce point qui nous fait penser que la mer est délimitée et que la répartition des coins de pêche répond à une logique territoriale. Un recueil plus exhaustif de ces toponymes, des histoires et des clans qui y sont liés permettrait certainement de confirmer cette hypothèse. Cependant, celle-ci est déjà renforcée par un certain nombre de pratiques de pêche recueillies, et parfois observées, qui procèdent d'une continuité terre-mer entre des lieux anciennement habités (et aujourd'hui récupérés ou encore revendiqués) et les espaces fréquentés pour la pêche.

¹⁰⁴ En français ce lieu est connu sous le nom « Pain de sucre ».

¹⁰⁵ KOWASCH M. en a recueilli quelques uns (2010).

3 - Des zones de pêches différenciées

D'après les discours, la mer étant libre chacun pêche où il veut sur l'espace contigu à la tribu. Cette liberté, qui procède vraisemblablement d'un droit d'usage accordé par les « maîtres de la terre » à l'installation des autres clans à Oundjo, se superpose dès le départ à un ensemble d'autres droits, d'usage et de propriété, que les clans « accueillis » continuent d'exercer dans les espaces contigus aux terres qu'ils ont été forcés de quitter, et où ils étaient probablement aussi bien « propriétaires », qu'« usagers », c'est-à-dire respectivement « maîtres des terres » (au sens de détenteurs de droits d'administration, qui permet d'édicter les droits des autres sur ces espaces) ou usufruitiers (détenteurs de droits d'usage).

En effet, tous les pêcheurs et pêcheuses que nous avons rencontrés nous indiquent des coins qui se situent largement au-delà du prolongement d'Oundjo sur le lagon. La bande de mangroves située entre l'île Pingiane et Pinjen, de même que les abords de Pinjen sont régulièrement fréquentés. La baie de Kataviti, « à l'embouchure de la Confiance »¹⁰⁶, est un lieu désigné pour les pêches coutumières (pêche à la tortue surtout), de même que l'embouchure de la rivière coco. Certains pêcheurs descendent jusqu'à Foué et jusqu'au plateau de Koniène, voire plus bas, jusqu'à Pindaï. Au Nord, les zones de pêche fréquentées vont jusqu'à la passe de Duroc (« Passe de Voh »), et comprennent les mangroves situées sur le littoral de Vavouto, *a priori* jusqu'au lieu dit Foatjaboen, qui constitue la limite de la zone d'influence des clans du GDPL Taa ma Pwanefuk. La baie de Vavouto nous a également été désignée comme étant une zone de pêche coutumière. Au-delà de cette limite se situent les zones de pêche de la tribu de Gatope.

Ces limites sont également différenciées selon le type de pêche pratiqué. A Oundjo, comme à de nombreux endroits en Nouvelle-Calédonie, on peut distinguer la pêche à pied sur le littoral (crabes, coquillages) essentiellement pratiquée par les femmes, de la pêche sur le lagon (filet, senne, épervier) essentiellement pratiquée par les hommes. Bien que cette distinction ne soit pas aussi imperméable qu'autrefois, la répartition des zones fréquentées par les pêcheuses de crabes est très différente de celle des pêcheurs (hommes et femmes) qui vont sur le lagon.

Les espaces fréquentés pour le crabe sont situés à proximité de la tribu. D'après les informations recueillies, ces zones de pêche à pied sont réparties sur tout le littoral, à peu près de Pivaï (peut-être dès la pointe de Pinjen) jusqu'à Foatjaboen¹⁰⁷. Selon Marie-Hélène TEULIERE-PRESTON « *la zone de bord de mer est utilisée pour la pêche à pied. Nous sommes dans le cas d'une prédation quasi-individuelle, d'une exploitation qui ne doit s'exercer que sur le bien – dans la propriété – de chacun.* ». Dans ce contexte où l'ensemble des clans d'Oundjo ont été contraints de se déplacer et de se regrouper dans un espace relativement restreint, la « *propriété de chacun* » est bien difficile à démarquer. Les limites que nous avons données sont situées sur les terres de la réserve tribale, mais n'« *appartiennent* » à personne en particulier, tout le monde en a un droit d'usage selon une organisation qui, je le rappelle, date probablement de l'arrivée des clans sur Oundjo et qui évolue constamment en fonction des besoins de chacun et de l'évolution démographique de la tribu. Y compris les bandes de mangroves que l'on peut désigner comme appartenant à certains « terriens » d'Oundjo (comme les mangroves de Taa sur Vavouto par exemple). Il semble que ces espaces devant la tribu aient été redécoupés à l'arrivée des clans à Oundjo, de manière à ce que chaque famille ait accès à une zone de pêche si elle en a besoin.

¹⁰⁶ Entretien, Oundjo, 26/08/2009.

¹⁰⁷ Dans les mangroves de Vavouto, c'est-à-dire à la limite qui sépare l'ensemble Taa ma Pwanefuk du clan Xuuti-Xutapet. Entretien, Oundjo, 13/08/2009.

Chacune des pêcheuses a donc son « coin », sur lequel elle a un droit d'usage ou de propriété, défini par son ascendance ou son mariage, parfois par habitude ou simplement parce qu'il lui a été transmis en même temps que la pratique : « *c'est là où pêchaient nos vieux* », « *là c'est m'a grand-mère qui m'y emmenait* ». Dans le cas des pêcheuses qui sont liées aux clans de Pinjen ou de Vavouto, on suppose qu'elles vont pêcher à ces endroits. Les autres étant réparties selon les espaces disponibles. Chacune a son coin et ne le dépasse pas. Si une pêcheuse vient dans un coin qui n'est pas « chez elle » on lui fait gentiment remarquer :

« Ben on leur dit « pourquoi tu vas pêcher là ? Toi d'habitude tu vas à Vavouto ! ». Enfin on se fait des petites remarques comme ça, mais après c'est bon ça passe, toute façon les palétuviers ça appartient à tout le monde tu vas pas interdire à l'autre de venir hein, ou d'aller en bas, non non, des petites remarques comme ça seulement. » (Fe., Tchaounyane, environ 40 ans, pêcheuse de crabes, membre de Xhathalape)¹⁰⁸

Un exemple est celui d'une femme née Diela et mariée à un homme du clan Goa. Elle a, ou plutôt avait comme on va l'expliquer, ses coins de crabes sur la presqu'île de Vavouto, sur la zone du GDPL Taa ma Pwanefuk (Goa et Fouange). Elle allait y pêcher souvent et y emmenait ses petites filles. Lors de l'ouverture du chantier de Vavouto, l'accès aux mangroves a été compromis par le début des travaux et le passage des camions, qui coupaient l'accès aux mangroves. Cet événement a suscité la réaction de l'ensemble des pêcheuses qui ont porté des réclamations auprès de l'opérateur minier KNS par le biais de leur association Xha Thalape (dont cette pêcheuse fait partie). L'association a obtenu de KNS la construction d'un tunnel qui permet désormais l'accès à la bande de mangroves. Cependant cette pêcheuse ne va plus dans ce coin : « *Si j'y redescends ben je pleure, ça serait qu'un souvenir* » ; seules ses petites filles y vont encore. Récemment, KNS a annoncé la suppression d'une bande de 5ha de mangroves sur Vavouto. Les pêcheuses de l'association ont à nouveau vivement protesté, mais les coutumiers ayant donné leur accord, KNS va couper ces mangroves. Ils ont cette fois proposé aux pêcheuses de replanter des mangroves ailleurs, ce à quoi elles ont répliqué :

« Ailleurs, nous on s'en moque, le problème c'est que celles qui pêchaient là, elles peuvent pas pêcher ailleurs, parce que leurs coins c'était là » (Fe. Goa, 77 ans, pêcheuse de crabes, membre de Xha Thalape).

C'est-à-dire que les pêcheuses dont les coins étaient à Vavouto, ne pourront plus y pêcher, faute de mangroves, et ne pourront pêcher ailleurs, faute d'y avoir des « coins ». L'association, qui s'est positionnée pour défendre les pêcheuses dont les coins ont été supprimés (et dont les plus vieilles sont membres de l'association) a cependant demandé une « compensation économique » assez importante : la construction d'un marché couvert pour vendre les produits de la mer¹⁰⁹.

Il arrive également que certaines pêcheuses descendent en bateau (souvent avec leurs maris) pour pêcher à Koné, ou bien à Voh : « *donc, on sort un peu de notre coin quoi. Mais comme y'a personne qui va pêcher là, ben on gêne personne.* » (*Ibid.*). Ces sorties, à Voh notamment se font parfois « entre copines », ou avec des femmes de la famille.

En ce qui concerne la pêche sur le lagon, c'est un peu différent. Beaucoup de pêcheurs nous ont affirmé que « *la mer c'est libre* », chacun semble aller pêcher là où il veut. L'espace « libre » concerne visiblement le récif-barrière (une fois encore : de la Passe de

¹⁰⁸ Entretien, Oundjo, 13/08/2009.

¹⁰⁹ Pour le moment, les pêcheuses vendent leurs crabes au bord de la route, sous le flamboyant à l'entrée sud d'Oundjo. Cependant la DDE-E de la Province nord a refusé ce projet : ce n'est pas du ressort de KNS de faire du développement local, je reviendrais sur ce point plus tard.

Voh à celle de Koné). Dans les discours la répartition des « coins » de pêche répond davantage à une logique de compétence, qu'à une logique territoriale. Elle dépend parfois de l'espèce pêchée :

« Quand ils veulent pêcher le dawa ils savent où aller quoi, donc ils connaissent un endroit et ils vont pêcher, pour les picots, ils ont chacun leur coin » (Fe, Tchaounyane, environ 40 ans, pêcheuse de crabes, membre de Xha Thalape)¹¹⁰.

Ce qui est semble-t-il le cas pour les mullets également, pêchés dans les mangroves (qui sont délimitées pour les pêcheuses). Lorsque l'on croise les données recueillies sur l'histoire des clans, et les coins de pêches évoqués ceux-ci semblent correspondre à une longue fréquentation (par les anciens) et à la présence d'un tertre ou d'anciens champs du clan auquel appartient le pêcheur (ou sa femme). Par exemple, des pêcheurs du clan Wabealo nous ont expliqué qu'ils allaient parfois pêcher sur le plateau de Koniène, et se reposer sur l'îlot Koniène entre deux « coups » de pêches. Ce qui s'explique par le fait que ce clan était établi sur l'îlot dans les années 1920, avant son expulsion vers Oundjo. Une descendante de ce clan nous a affirmé à ce titre que le plateau ne s'appelait pas Koniène, mais *Poanyite*. Des espaces de pêches, s'étendant du littoral au récif, peuvent ainsi être délimités à partir des espaces fonciers terrestres de chaque clan. Selon un pêcheur du clan Diela, marié à une femme du clan Nyandoune (née Wabealo) :

« Des gens d'Oundjo sont de Népou, les TEIN sont de GOYETA, NYANDOUNE et POENI étaient jusqu'à POYA, c'est pour ça ils pêchent là où étaient leurs familles. Moi je vais à la pêche là d'où elle vient, à Pinjen et à la Confiance aussi. » (Ho., Diela, 65 ans, pêcheur professionnel)¹¹¹.

Et en effet les lieux où il va pêcher (Pinjen et La Confiance), sont des lieux dont se disent originaires les Diela et les Wabealo¹¹². Lors d'une sortie de pêche avec un pêcheur du clan Wabealo, marié quant à lui à une femme de Gatope (Dianai), nous sommes allés pêcher en face de Vavouto, sur la barrière et sur quelques patates de corail (dans l'espace « libre » d'Oundjo). Pour nous reposer, nous sommes allés accoster sur une petite plage, « *chez elle* », qui semble correspondre à un lieu reconnu comme appartenant à son clan (dans l'espace de Gatope cette fois). Un autre cas est celui d'une pêcheuse qui « *reste* » avec un homme originaire de Poum. Celui-ci a le droit d'aller pêcher dans ses coins à elle. Par contre s'il souhaite pêcher ailleurs que dans les coins de sa compagne, il doit demander leurs avis aux autres clans concernés. En fait chaque individu (homme ou femme), en fonction de son ascendance (patrilinéaire ou matrilinéaire) et son mariage (de l'alliance qu'il noue) bénéficie d'un ensemble de droits d'usages en de multiples lieux dont il se sert en fonction de ses besoins.

Il faut également souligner que les nombreux liens familiaux qui se sont tissés entre la tribu de Gatope et celle d'Oundjo permettent aux pêcheurs de ces deux tribus de bénéficier de droit d'usages sur des zones qui vont au-delà des zones qu'ils fréquentent habituellement. On a vu tout à l'heure l'exemple d'un homme, Wabealo, qui pêchait sur l'espace de sa femme, Dianai, de la tribu de Gatope, sur un espace maritime qui prolonge un espace terrestre où était établi le clan de cette dernière. C'est ainsi que les pêcheurs d'Oundjo « sortent » de « leur » espace maritime pour aller pêcher dans l'espace de la tribu

¹¹⁰ Entretien, Oundjo, 13/08/2009.

¹¹¹ On suppose à ce titre qu'il pêche dans la baie de Kataviti. Entretien, Oundjo, 06/10/2009, Ho. Diela, env. 65 ans, pêcheur professionnel.

¹¹² Pus précisément, comme nous l'avons expliqué plus tôt, les Wabealo ont été accueilli par les Diela à Zanyela, c'est-à-dire à la « crique Confiance », c'est-à-dire à l'embouchure de la Confiance où ils pêchent aujourd'hui.

de Gatope. Au sud, c'est à travers la présence des clans établis entre Pouembout et Népou avant le cantonnement et puis leur répartition entre Oundjo, Baco et Népou qu'il faut comprendre l'affirmation de droits de pêche

Le cantonnement des clans à Oundjo a donc contribué à complexifier les règles d'appropriation et d'usage du lagon, qui se manifestent par une hétérogénéité de pratiques, qu'il s'agisse des tabous, des magies nécessaires et/ou des espaces fréquentés par chacun des pêcheurs. Mais toutes ces logiques soutiennent l'existence d'une continuité « terre-mer » entre les anciens lieux d'habitats et/ou de cultures et les zones de pêche qui ne correspondent pas seulement aux actuels emplacements des champs de la tribu, principalement regroupés à wéém, sur les pans de la montagne. La mer n'ayant pas fait l'objet de la même appropriation par les colons que la terre, la question foncière ne s'y est pas posée de la même manière, par conséquent on peut supposer que chaque clan a gardé ses coins de pêche et les a transmis à ses descendants, selon une continuité plus ou moins marquée. L'espace ainsi évoqué est très vaste, car il s'étend de la Passe de Voh (Duroc) au nord, jusqu'à Népou au sud de Pouembout. Du moins jusqu'à une période récente, les années 1970, où cet espace a été de plus en plus fréquenté par des pêcheurs non-Kanak et « envahi » par des pêcheurs « étrangers » (nouméens, tahitiens).

4 - Première délimitation de la « réserve » marine

Les premiers colons sont arrivés sur la Grande-Terre dans les années 1850, et dans la région VKP dans les années 1880. En ce qui concerne la pêche, cette période comptait un nombre quasi-nul de pêcheurs non-Kanak (Teulières-Preston, 1995). De la naissance de la tribu d'Oundjo en 1901, jusqu'aux années 1950, le nombre de pêcheurs a très peu augmenté sur le lagon. D'après les quelques vieux pêcheurs interrogés à Koné et à Voh, il n'y avait à cette époque aucun problème pour pêcher, il suffisait de demander la permission aux autorités coutumières de chaque tribu (Oundjo et Gatope). La pêche exercée par les habitants des villages était essentiellement vivrière et plaisancière. Certains nous ont même affirmé que Kanak et blancs allaient parfois ensemble à la pêche. Globalement on peut estimer que le lagon, peu fréquenté, donnait la possibilité aux pêcheurs de la tribu, d'exercer leurs divers droits de pêche sur l'ensemble du lagon, bien au-delà des limites de la réserve tribale et de son extension supposée sur le lagon. Cependant, à partir des années 1950, l'évolution des techniques de pêche (notamment l'introduction du fil en nylon par les américains) va amener un nombre toujours plus grand de pêcheurs sur le lagon, et de premiers conflits entre Kanak et non-Kanak vont avoir lieu.

Dans les années 1960-1970, les Kanak d'Oundjo ont même « chassé » les autres pêcheurs de leurs zones de pêche, parfois à l'aide de fusils, au motif que ces pêcheurs « étrangers » avaient des pratiques de pêche dévastatrices pour la ressource. Selon L. Horowitz, le Conseil des Anciens aurait lui-même fixé les limites d'une « réserve » marine coutumière dans les années 1960 :

« In the early 1960s, Oundjo's Council of Elders declared the area of lagoon directly in front of the village to be a customary fishing reserve. Since maritime space up to the reef is considered, just like land, to be under the authority of the local customary landowners, the elders first needed to obtain the agreement of these clans. »
(HOROWITZ, 2003 : 194)

Le vieux Milo quant à lui, affirme que les gendarmes seraient venus le consulter directement à la fin des années 1970¹¹³ pour fixer une entente sur les limites de la « réserve » de pêche de la tribu, afin qu'il n'y ait plus d'affrontements entre les pêcheurs. Pour le vieux Milo, il n'y a pas de limites sur la mer, mais sous les demandes insistantes des autres clans (« *les autres* », on suppose tous les autres clans, y compris les autres « terriens »), les limites ont été fixées de la passe de Koné à celle de Voh. Ceci dit, il ne nous a pas été possible de vérifier auprès de la gendarmerie l'exactitude du déroulement des faits, pas plus que la date à laquelle ces limites ont été fixées. Toujours est-il qu'à partir de ce moment, la réserve a été défendue par les pêcheurs de la tribu, parfois à l'aide de fusils, parfois par la destruction de filets posés par les pêcheurs extérieurs à la tribu, et que ceci nous a été confirmé par plusieurs vieux pêcheurs de Koné, qui approuvaient eux-mêmes la défense de cet espace. Considérée comme « garde-manger » des gens d'Oundjo, cette « réserve » marine a été plus ou moins respectée par les pêcheurs extérieurs.

En fait, de la même manière que la « tribu » d'Oundjo ne constitue pas une chefferie mais plutôt un village kanak, fruit du cantonnement et de la réorganisation qui s'en est suivi, la « réserve » marine d'Oundjo n'est pas une réserve « classique » de pêche kanak, au sens où les territoires de pêche sont définis par la somme des droits de propriété et d'usages de chaque clan ou lignage, mais est le fruit d'une réorganisation concomitante qui n'a rien à voir avec l'organisation pré-coloniale de la pêche. Et ce, même si le discours sur les « pratiques anciennes » entérinent et justifient l'existence et la légitimité de cette réserve. La pression de pêche induite par l'augmentation du nombre de pêcheurs sur la zone a probablement contraint les deux populations à trouver un terrain d'entente, et à délimiter la « réserve » de la tribu pour limiter les conflits.

La définition des limites de la réserve passe par la construction d'un consensus autour de ces limites : de la Passe de Voh à la Passe de Koné. Ces limites ont été celles désignées pour être fixées par les gendarmes et aux yeux des pêcheurs extérieurs. Il ne faut pas oublier que la fixation de ces limites s'est faite dans un contexte particulier, soumis à la présence nouvelle et importante des pêcheurs de Koné et aux exigences et besoins de chacun à ce moment là. Ce consensus n'exclut pas l'existence d'autres droits, pouvant donner lieu à d'autres revendications. Cette fixation date d'il y a 40 ans.

La défense de cet espace de pêche a émergé, en même temps que d'autres revendications de la part de la tribu d'Oundjo dans les années 1970. A cette époque, la presque île de Pinjen et de nombreux sites à Koné ont fait l'objet de demandes de réattribution. A partir de la création de cette réserve, ou de manière concomitante (il est difficile de savoir quel événement s'est passé avant l'autre), la pêche à Oundjo a également subi un tournant, avec la création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) de pêche. Le GIE GaOu, a contribué au développement de la pêche commerciale et a augmenté le nombre de pêcheurs de la tribu sur le lagon. Ces événements ont certainement eu une importance significative sur la défense et la reconnaissance de la « réserve » marine d'Oundjo, qui prend dès lors une couleur plus politique, et permettent de comprendre comment les relations entre les pêcheurs (et les non-pêcheurs) se matérialisent aujourd'hui autour du lagon.

Depuis la délimitation de la réserve le temps a passé et les besoins de la tribu, en même temps que les motifs de revendication ont évolué, ces limites ne sont donc pas immuables

¹¹³ Il situe lui-même cette « fixation » des limites à l'époque où il avait 45-46 ans. Il est aujourd'hui âgé de 78-79 ans, ce qui nous laisse supposer que cet épisode s'est déroulé aux alentours de 1977. Les gendarmes seraient venus le consulter en tant que « maître de la réserve », c'est-à-dire en sa qualité de terrien de la tribu. Mais également parce qu'il était connu à Koné et à Voh pour être un grand pêcheur, connaissant beaucoup de choses sur le lagon. Entretien, Oundjo, 10/2009.

et peuvent au contraire être contestées et soumises à modifications à tout moment par l'affirmation et la réactualisation de droits de pêche sur le littoral, et par l'expression simultanée de revendications foncières terrestres. De fait, ces dix dernières années beaucoup de choses ont bougé à la tribu, où des conflits fonciers ont émergés et ont, à mon avis, un lien avec ce qui se déploie aujourd'hui sur le lagon (comme la création de la fédération djélawé). C'est pourquoi il est à présent intéressant de regarder de plus près ces conflits et leurs liens avec la définition des espaces de pêche. Car en effet, si l'on pense que le foncier maritime se construit comme une continuité du foncier terrestre, la question abordée par le découpage d'aires marines protégées et la reconnaissance formelle de la « réserve » marine d'Oundjo pourrait bien susciter, sinon rencontrer, des revendications et des conflits similaires aux conflits fonciers qui ont émergés un peu partout sur la Grande-Terre avec les réattributions foncières. Un retour sur cette expérience à Oundjo est à ce titre bénéfique et riche d'enseignement pour les logiques qui se déploient actuellement autour de l'Usine du nord mais aussi, potentiellement, sur le lagon.

3 - HISTOIRE ECONOMIQUE ET MOUVEMENTS DE REVENDICATION

La « réserve » marine d'Oundjo, délimitée avec les gendarmes, a été fermement défendue par les pêcheurs d'Oundjo pour protéger leurs ressources et leur activité dans les années 1970. Cette époque a été marquée par une intensification des conflits entre Kanaks et caldoches dans la région de Koné et sur le reste de la Grande-Terre, où ces tensions menées à leur paroxysme ont donné lieu aux Évènements de 1984-1988. Dans ce contexte particulier il me semble que l'on peut comprendre cette mise en défens comme une forme de « revendication foncière maritime », corolaire de la revendication foncière terrestre, bien qu'elle n'ait jamais été exprimée comme telle. Pour comprendre ce processus, il est maintenant nécessaire de faire un détour par l'histoire politique et économique de la tribu, et d'essayer de comprendre l'influence que ces événements ont eut sur la « cristallisation » de la réserve et sa définition actuelle.

1 - Les premières revendications

La tribu d'Oundjo a été le siège de nombreuses revendications foncières qui ont principalement porté sur Pinjen, mais également sur l'îlot Koniène, et sur d'autres lieux du littoral jusqu'à Népoui. De premières revendications sont faites dès le début du XXe siècle sous forme de plaintes ou de demandes de rétrocession des terres envoyées directement à l'Administration coloniale (dès 1917 pour Pinjen, même époque pour Koniène). Ces revendications n'aboutiront jamais, les Kanaks subissent alors des répressions de la part de l'administration coloniale.

Ces mouvements vont commencer à s'intensifier dans les années 1970 puis dans les années 1980 qui offrent aux kanak la possibilité de récupérer leurs terres par le biais d'un instrument de développement économique : le Groupement d'intérêt économique. Du point de vue du gouvernement, les GIE sont conçus comme des outils de domestication de la revendication foncière, les réattributions étant à l'époque soumises à la condition de création de projets de développement rural. Pour les kanak, les GIE constituent une opportunité de récupérer les terres et de se saisir d'un pouvoir économique et politique en

même temps¹¹⁴. Au niveau politique se mouvement s'inscrit également dans la constitution d'un nationalisme kanak qui a pour cœur la réforme foncière. Deux stratégies, soutenues par deux projets de société différents, ont alors émergé portées respectivement par les deux partis aujourd'hui majoritaires : l'Union Calédonienne (UC) et le Parti de libération kanake et socialiste (Palika) (DEMMER, 2010c). Ce mouvement a été particulièrement intense à Oundjo qui fut, durant les années 1980 un « point chaud » du mouvement indépendantiste et un lieu de rassemblement important pour discuter des stratégies à adopter pour récupérer les terres. Portée par des militants Palika, la tribu a accueilli des réunions rassemblant des kanaks de la région de Voh et de Koné, et des stratégies de soutien aux revendications ont été nouées par l'intermédiaire de René Guiart¹¹⁵.

Ce mouvement s'est traduit à Oundjo par la constitution de deux GIE, l'un d'élevage, l'autre de pêche. Créés à peu près à la même époque, ils auront des trajectoires différentes, l'un étant spécifiquement une revendication foncière tandis que l'autre a été créé pour développer la pêche comme activité économique. Les deux s'inscrivent cependant dans une même logique socialiste, portée par le Palika, qui proposait « *une forme de propriété foncière inédite, "tribale", contre l'habituelle "propriété clanique"* » (DEMMER, 2010c). Cependant, le GIE élevage donnera lieu à des conflits entre différents clans de la tribu, lorsque la question foncière et la légitimité de certains clans seront vues sous un nouveau jour avec l'arrivée de KNS en 2001. Le GIE Gaou sera touché par ces conflits mais de manière moins évidente peut-être car la question foncière à la base des conflits du GIE élevage n'aura pas la même résonance sur la mer. Cependant, le contexte et les personnes à l'origine de sa constitution étant des individus très actifs durant les événements, il est possible que le Gaou ait été lui aussi conçu comme un instrument d'affirmation identitaire et politique ayant contribué à reconstruire et légitimer l'identité de « pêcheur » des gens d'Oundjo et Gatope, en même temps que leur ancrage sur l'espace maritime. Par ailleurs, ces mêmes personnes étant également engagées dans le GIE Pinjen, les conflits qui les opposaient avant même le conflit de Pinjen, ont signé l'arrêt du Gaou.

2 – Les GIE, instruments de revendication

Dans l'un de ces derniers articles, Christine Demmer (2010c) expose les différences entre les projets de société proposés respectivement par l'UC et le Palika dans les années 1970. La constitution des GIE à Oundjo, qui ont donné une place prépondérante à la réattribution tribale et à la construction de projets économiques au bénéfice de l'ensemble de la tribu, s'inscrit dans la vision politique de Palika. Les membres influents de ces deux GIE étant d'ailleurs des personnalités actives lors des Evènements et des militants du Palika.

Le GIE GEO6 de Pinjen

En 1929, les établissements Ballande achètent l'ensemble des parcelles de Pinjen pour y établir une station d'élevage. Cependant cette période reste relativement floue : on a recueilli peu d'éléments sur les relations entre la société Ballande et les gens d'Oundjo qui fonctionnera jusqu'en 1968¹¹⁶. Cependant on sait que de multiples demandes de

¹¹⁴ Cf. notamment LEBLIC I. (1993), NAEPELS M. (1998) et DEMMER C. (2010c).

¹¹⁵ Cf. à ce propos le récit de René Guiart (2001).

¹¹⁶ Une connaissance plus approfondie de cette période de 1929 à 1968, où les établissements Ballande étaient installés à Pinjen serait très intéressante pour comprendre les relations qu'entretenaient les kanak avec les gens de cette société. Notamment pour savoir si les kanak étaient autorisés à venir sur la presqu'île pour reprendre leurs cultures. Cependant une telle étude largement le cadre de ce travail.

récupération des terres ont été faites auprès de l'administration coloniale, sans que celle n'ait jamais consenti à céder quelque morceau de terre que ce soit à la tribu.

A la fin des années 1970, lorsque les établissements Ballande quittent la péninsule, plusieurs clans d'Oundjo ont envoyé des courriers à l'Administration pour récupérer Pinjen. Ces demandes restent à nouveau lettres mortes (GUIART R., 2001). En 1983, juste avant les Evènements, les clans qui se disent terriens à Pinjen (DIELA, VUJO, TCHAOUNYANE, POADATABA, TDJITE et GOUNEBOADJANE) revendiquent ensemble la péninsule¹¹⁷ mais cette fois la revendication passe par la constitution d'un Groupement d'intérêt économique, condition *sine qua non* pour que l'Adraf cède les terres. A cette fin, le 21 décembre 1983 ils créent le GIE GEO6 : Groupement d'Élevage d'Oundjo, le chiffre 6 faisant références aux six clans terriens (HOROWITZ, 2003 : 131). Le bureau du GIE comprend alors : Noël Wabealo (président), André Nyandoune (Vice-président), Willy Tidjite (Secrétaire) et Rémy Tchaounyane (Trésorier)¹¹⁸. Il est géré par Pierre Djewine, François Tchaounyane¹¹⁹ et Jean Wabealo. Les autres membres représentent l'ensemble des clans présents à Oundjo, à l'exception du clan Xhamen.

La péninsule de Pinjen est finalement acquise par l'Office Foncier en 1986. En 1989, le GIE acquiert les 1610ha que constitue la péninsule et en devient véritablement propriétaire après que les terriens aient cédé coutumièrement les terres au GIE. Le bureau étant légèrement modifié à cette occasion le 30 octobre 1989¹²⁰. La péninsule est depuis lors propriété de l'ensemble de la tribu. Il est décidé que les retombées économiques attendues de ce projet d'élevage devront être au bénéfice de toute la tribu. Chaque clan bénéficie des terres et du bétail (KOWASCH, 2010).

Parallèlement le clan WABEALO, appuyé par René Guiart (GUIART R., 2001) revendique l'îlot Koniène. Le clan TEIN (Pumali-Tea) revendique le plateau de Goyeta¹²¹, et le clan TIDJITE revendique la *Baie des jardins* et Foué. Mais ces demandes n'aboutiront pas. Pinjen sera le seul terrain réattribué à la tribu.

Le GIE GaOu

Dans un article sur les Transformations de l'exploitation du littoral paru en 1985, Isabelle Leblic et Marie-Hélène Teulières-Preston décrivent « *la mise sur pied des coopératives [comme résultant] de la volonté des Canaques de s'organiser pour obtenir le contrôle de leurs moyens de production, et d'échapper ainsi à l'exploitation des colporteurs* » et ajoutent que cette « *volonté politique [...] se traduit par la recherche d'une identité culturelle longtemps niée, recherche d'autant plus sensible dans le nord que cette zone est connue pour avoir "perdu la coutume"*. » (LEBLIC & TEULIERES, 1985 : 277). Le GIE (Groupement d'intérêt économique) GAOU est un projet de pêche mis en place à la tribu d'Oundjo en 1981 pour la promotion de la pêche, de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer (LEBLIC, 1993 : 271-272) qui s'inscrit très clairement dans ce contexte. La question de la « perte de la coutume » se retrouve d'ailleurs beaucoup dans les tentatives du GIE et de ses membres (y compris après la

¹¹⁷ Cf. HOROWITZ L., 2003, pp.131 D'après le récit de Raymond Diela, et les cartes établies par Matthias KOWASCH, tous ces clans se sont établis au moins un temps sur Pinjen, et y ont des tertres.

¹¹⁸ Cf. Annexe 1.

¹¹⁹ Le Petit-chef de la tribu.

¹²⁰ Cf. Annexe 2.

¹²¹ La revendication du clan Tein sur Goyeta a été l'objet d'un conflit avec les Goromido de Netchaot, l'Adraf a donc bloqué toute procédure (KOWASCH M., communication personnelle).

faillite du GaOu) de fonder la légitimité de leur entreprise économique et foncière par la (re-)construction d'une identité de pêcheur, et sur la caractères recomposé (et donc « déstructuré ») de la tribu.

Un premier procès verbal datant du 29 novembre 1981¹²² fait état de la tenue d'une assemblée à la tribu d'Oundjo, présidée par Millot Tein et réunissant des pêcheurs des tribus d'Oundjo et Gatope. Il fait également état de l'élection d'un bureau présidé par Millot Tein (Oundjo), avec à sa suite Jean Poithily (Vice-président, Gatope), Noël Wabealo (Secrétaire, Oundjo), Pierre Gouneboadjane (Secrétaire adjoint, Gatope), Harié Tein (Trésorier, Oundjo) et François Tein (Trésorier adjoint, Oundjo). Un second procès verbal daté du 7 février 1982 établit la constitution officielle du GIE, en présence des mêmes personnes. L'ensemble des clans de la tribu sont représentés dans ce GIE. A l'exception toutefois du clan Khamen, d'abord représenté par le vieux Poa Milo, qui ne s'investira pas dans le Gaou pour exercer son activité de pêche à part. Selon ses propos, il ne faisait pas partie du Gaou parce que « *les autres, il vient après moi, moi j'ai commencé avant, parce que moi j'ai tout ici, j'ai le frigo, j'ai le colporteur qui vient direct* »¹²³. Cette position particulière du clan Xhamen reste assez peu claire dans ses intentions, qu'il s'agisse d'un conflit latent ou encore de l'affirmation d'une légitimité en tant que « seul » clan terrien à la tribu, le discours du vieux Milo va toujours un peu à l'encontre de ce que les autres clans font au sein de la tribu.

A l'issue de ces deux procès verbaux, des demandes de subventions sont adressées à la Marine Marchande pour l'acquisition d'une machine à glace destinée à la conservation des produits, et d'un petit camion (1,5t) destiné au transport. L'acquisition d'un congélateur d'une capacité de 500l est également envisagée, mais ne fait pas l'objet d'une demande de subvention.

La constitution du GAOU répondait objectivement à un manque de structuration de la pêche dans la zone VKP, et notamment à un déficit de colporteurs pour écouler les produits de la pêche. Il constituait également une opportunité de revenus stables pour les pêcheurs de ces deux tribus. L'activité a été organisée en deux temps : du lundi au mercredi les pêcheurs allaient à la pêche et donnaient à la coopérative le fruit de leur travail. Le jeudi, le colporteur du GAOU descendait à Bourail ou à Nouméa pour écouler les produits. Environ 600kg de poisson étaient vendus chaque semaine. D'après une étude de Freyss (1995 : 255), le GAOU faisait un revenu total de 10 millions de CFP par an. Selon les années, et les interlocuteurs, le nombre de pêcheurs prenant part à l'activité du GAOU oscillait entre une trentaine et une cinquantaine de pêcheurs. Un rapport de la CPS datant de 1988 indique toutefois que les pêcheurs du GIE sont âgés de 40 à 60 ans et indique que les jeunes n'étaient pas intéressés par le projet. Isabelle Leblic (1993 : 271) affirme par ailleurs qu'ils n'étaient pas autorisés à participer. Ce qui semble effectivement avoir été le cas, l'hypothèse développée ici étant que, si le GAOU était effectivement un projet politique, les personnes qui y participaient étaient ceux qui avaient justement une certaine place (et un certain âge) dans l'organisation coutumière. Et de fait, les personnes actives dans le GAOU, c'est-à-dire officiellement membres sont toutes des représentants coutumiers de chaque clan (les chefs de clans), ou *a priori* des membres influents de chaque clan. Un seul homme, âgé d'une trentaine d'années à l'époque, a participé au GAOU, car c'était un bon pêcheur et a fait preuve d'une participation active aux Evénements.

¹²² Procès Verbaux du 29 novembre 1981 et du 7 février 1982, Archives de Nouméa.

¹²³ Entretien, Oundjo, 10/2009.

La constitution du GIE GAOU s'accompagne de deux autres projets de développement, dont l'un particulièrement n'est pas seulement un projet économique mais aussi un projet politique.

En 1984, parallèlement et en complément de l'activité du GAOU, un entrepreneur italien a mis en place un projet d'opération-pilote de transformation des trocas, autrement dit une fabrique de pions pour faire des boutons en nacre¹²⁴. Ce projet a prévu la formation aux techniques de production des ébauches de pions de quatre jeunes : Rémy Tchaounyane et Paul Kokone de Oundjo, Pierre Gouneboadjane et Roger Dianai de Gatope. Par l'entremise de cet entrepreneur, les stagiaires, pris en charge par le GAOU, ont été envoyés en stage de formation à Port-Vila au Vanuatu. Grâce aux financements du FADIL (Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles), quatre machines à découper les pions ont été acquises par le groupement. Ce projet était directement conçu comme une aide au bénéfice de la tribu, pour soutenir le développement économique des kanak. Cependant cette activité n'a semble-t-il pas marché longtemps. Aujourd'hui l'atelier de transformation n'est plus en activité, on ne sait pas ce que sont devenues les machines, et le seul pêcheur à continuer la vente de coquilles de trocas est le vieux Milo, qui n'a jamais fait partie du GIE¹²⁵.

En mars 1987, l'Association pour le Développement et l'Amélioration de la Vie Tribale (ADAVT) est créée et vient apporter son soutien au GIE. Supportée par René Guiart¹²⁶, l'ADAVT a permis d'obtenir l'aide d'ONG françaises pour créer un atelier de construction et de rénovation de bateaux. Aide qui avait à l'époque été refusé par le service de la Marine Marchande. Ce projet, que les gens nomment le « chantier naval », a été dirigé et présidé par Bernard Mwao Tchaounyane (cousin éloigné du Petit chef)¹²⁷. A la fin de l'année 1989 on dénombrait 17 bateaux rénovés et 1 plate construite. La Province nord, nouvellement créée, a alors consenti à apporter son soutien financier à la structure (FREYSS, 1999 : 376). Grâce à ces subventions, et notamment à l'opération bateaux-FADIL, chaque famille à Oundjo a pu acquérir un bateau. Le projet s'est brusquement arrêté quelques années plus tard. Certains, paraît-il, « n'auraient pas payé », la hausse du prix du bois et l'arrivée sur le marché de bateaux en aluminium auraient également fragilisé l'activité du chantier naval. L'ADAVT a été conçue pour soutenir l'activité du GAOU, mais elle a surtout une forte visée politique, son but étant explicitement :

« to be independent of all political structures while still admitting its allegiance to Kanak independence, in order to be able to realize a conception closer to the development milieu, without being obliged to accept projects promoting unadopted, external values » (GUIART 1998 in LEBLIC 1993 : 272)¹²⁸.

Généralement le GAOU est décrit comme étant simplement un projet de développement destiné à soutenir l'activité de pêche de la tribu. Il a permis de structurer la pêche, au moins de permettre aux membres de la tribu d'intégrer le système marchand tout en continuant à pratiquer une activité qui était « traditionnelle » pour la majorité de ces

¹²⁴ Entretien, Poindimié, 15/11/2009. Cf également HOROWITZ (2003 : 128).

¹²⁵ Ce pêcheur vend ces coquilles à l'entrepreneur italien qui continue son activité de fabrique de pions, mais plus à Oundjo. Il continue cependant d'apporter son soutien, de manière informelle, à un certain nombre de personnes dans la tribu. Ce type d'aide qui n'entre pas de manière directe dans le cadre de l'aide au développement des kanak, pourrait faire l'objet d'une étude à part entière.

¹²⁶ Supportée, si ce n'est impulsée ? L'implication de René Guiart, comme celle de son père dans le développement économique et les revendications à Oundjo sont tout à fait explicites à travers les écrits du père, comme ceux de son fils. Cf. à ce propos GUIART J. (1998) et GUIART R. (2001).

¹²⁷ Cf. également GUIART (1998), in LEBLIC (1993 : 272)

¹²⁸ Cité par HOROWITZ L, 2003.

familles. L'augmentation du nombre de pêcheurs pendant l'activité du GIE a contribué à la cristallisation de la réserve, de fait mieux respectée des pêcheurs extérieurs.

En dépit de ce qu'on nous a dit lors de l'enquête, la composition de son bureau et sa naissance simultanée avec l'ADAVT (constituée des mêmes personnes que le bureau du GAOU) au début des années 1980, nous incitent à penser qu'il s'agit bien d'un projet qui, par son caractère économique, vient renforcer le caractère identitaire de cette pêche et renforcer la légitimité des pêcheurs et de leurs clans sur l'ensemble de la zone et ce tant sur la mer que sur la terre.

3 - Un projet politique commun, des stratégies différenciées

L'idée que je voudrais développer ici est la suivante : ces deux GIE ont été créés dans le but de récupérer les terres dont ont été chassés les clans résidants aujourd'hui à Oundjo. Cependant ces revendications, qui ont pris une forme consensuelle au moment de la réattribution de Pinjen et de l'activité du GaOU, n'en font pas nécessairement un projet commun à l'ensemble de la tribu. Et les légitimités anciennes qui prévalaient sur la terre, en même temps que les alliances, les différents griefs que chacun a pu commettre (et dont il est difficile de rendre compte dans les mesures où ces choses là ne sont généralement pas dites), de même que les tendances et affiliations politiques de chacun sous-tendent encore les rapports des clans et des personnes entre eux. La terre s'est constituée comme un enjeu important de domination entre Kanak et Européens de la fin du XIXe siècle au début du XXe, se traduisant par d'importantes spoliations foncières. La récupération de ces terres par la population Kanak a ensuite constitué tout l'enjeu de la reconnaissance de son identité au XXe siècle. Mais les procédures de réattribution engagées par l'Etat depuis 1978 (puis en particulier avec la signature des Accords de Matignon-Oudinot en 1988) ont suscité des problèmes entre Kanak et ont fait ré-émerger des enjeux de pouvoir entre différents groupes (entre clans et/ou entre lignages) au sein même des tribus.

Le GIE de Pinjen est d'abord composé des seuls clans qui se disent « terriens » sur ces terres et dont on a vu qu'ils en avaient été chassés pour être cantonnés à Oundjo. Puis finalement le GIE est devenu un projet de développement au bénéfice de l'ensemble de la tribu, correspondant en cela au projet kanak socialiste porté par le Palika, et tout les clans y ont eu à la fois du bétail et des terres, sans distinction d'antériorité des droits d'appartenance et d'usage sur cet espace. Ce qui procède finalement d'une logique de redistribution peut-être plus socialiste (égalitaire) que traditionnelle.

Le GIE de pêche a lui aussi rassemblé tous les clans de la tribu, et a même inclus des clans de la tribu de Gatope, à l'exception d'un clan : le clan Xhamen qui, nous l'avons expliqué plus tôt, se revendique comme « terrien » à Oundjo. Le vieux Milo, pêcheur reconnu de la tribu, n'a jamais fait partie du Gaou, pas plus que les autres membres de son clan et ce de son propre aveu et de l'aveu de l'ensemble des pêcheurs interrogés. Selon ses propos, les clans qui composent le GIE sont ces « autres » que le vieux Milo a désignés comme ayant insisté pour délimiter la « réserve » marine dans les années 1970¹²⁹. Le vieux Milo nous a par ailleurs expliqué n'avoir jamais participé au Gaou alors même qu'il est désigné comme l'un des derniers « vrais » pêcheurs :

« Les autres il vient après moi, moi j'ai commencé avant. Gaou lui vient. Moi je fais pas avec le Gaou. Le Gaou c'est les autres de la tribu, mais moi, moi, mes fils, on travaillait à part. » (Oundjo, 10/2009).

¹²⁹ Cf la partie c - Première délimitation de la « réserve » marine

Ce discours s'inscrit dans une vision normative qui rappelle les droits de ces autres clans, accueillis, et ceux du clan Xhamen, accueillant. S'il faut être prudent avec ce type d'affirmation et ne pas la prendre comme une vérité en soi (mais comme un discours, situé et pour l'heure non comparé avec d'autres versions) on y décèle en creux, une explication possible de l'existence du Gaou et de la délimitation de la réserve. En dépit du cantonnement, les droits de pêche dont nous avons dit qu'ils avaient été redistribués et dont certains, anciens, subsistent sont parfois reconstruits. Cette « réserve » telle qu'elle a été délimitée dans les années 1970 a vraisemblablement servi de support pour affirmer une identité moderne de « pêcheur » de l'ensemble de la tribu d'Oundjo, qui se base cependant sur l'existence ancienne de pratiques de pêche par les clans de la tribu, et par l'existence partielle (voir « perdue »), de connaissances magico-religieuses concernant cette activité¹³⁰. Ce qui se retrouve d'ailleurs dans les discours de la plupart des pêcheurs de la tribu.

Cette reconstruction identitaire s'appuyait sur un combat politique fort, le mouvement indépendantiste, et visait justement à légitimer la récupération des terres pour ensuite construire un projet d'indépendance identitaire, politique et économique.

4 - RESEAUX ET CONFLITS A OUNDJO

L'histoire de la tribu nous indique que de nombreux clans se sont retrouvés à Oundjo, bon gré, mal gré, la plupart entretenaient des liens privilégiés avant de s'installer à Oundjo. Les revendications portées par ces clans ont d'abord fait l'objet d'une lutte plus ou moins collective, qui s'est traduite par une coalition de l'ensemble de la tribu (à l'exception d'un clan « terrien ») à travers la création des deux GIE. Cependant, l'association de ces clans semble surtout conjoncturelle, et résulte d'une part de la proximité induite par leur installation dans la réserve tribale, et d'autre part de la nécessité de s'allier dans un combat politique et identitaire pour la sauvegarde de la culture kanak. Cette conjoncture n'a pas gommé les anciennes alliances et oppositions qui étaient à la base des relations entre ces clans, et c'est justement ces anciennes alliances, les rapports entre les différents lignages, les histoires de chacun, et la connaissance que chacun a de son histoire qui déterminent la configuration des rapports sociaux dans la tribu. La tension qui en résulte est davantage accentuée par l'impossibilité qu'ont les différents clans de se déplacer, littéralement de « quitter » la tribu pour s'installer ailleurs. Ce qui ce faisait auparavant lorsqu'il y avait des litiges et qui contribuait à la fondation de nouvelles chefferies et à la conquête de nouveaux territoires. Ces dynamiques ne se déployant plus vraiment dans l'espace se retrouvent dans les stratégies déployées pour investir l'espace politique et/ou économique, comme je vais essayer de le présenter maintenant.

Il est difficile d'être catégorique sur les positions de chaque clan et de chaque personne, d'une part parce qu'il ne nous est pas possible de connaître absolument tous les tenants et les aboutissants des enjeux qui se posent pour chaque clan, ni leur trajectoire, ni leurs références, ni leurs réseaux d'alliance particuliers. Et cela est encore plus difficile quand on sait que chaque personne est prise dans ces relations, qui sont uniques pour chacun, en

¹³⁰ Comme possible trace d'anciennes fonctions de « clan-pêcheur » ou « clan de la mer » attribuées à certains clans mais non reconduites lors du cantonnement à Oundjo.

fonction de son ascendance, des groupes agnatiques auxquels il se réfère et celui auquel il est lié par le mariage.

Cependant je vais essayer de fournir quelques clés de compréhension des rapports sociaux pour comprendre les conflits à Oundjo, même si ces connaissances ne sont qu'imparfaites. Pour cela on va prendre l'exemple du conflit de Pinjen, et le mettre en parallèle avec la faillite du Gaou et la constitution de la fédération Djélawé. Les personnes qui sont mêlées à ces histoires sont les mêmes, et leurs positions manifestent très certainement leur positionnement ou leur re-positionnement dans la configuration socio-politique locale.

1 - Le Conflit de Pinjen

En 1996, le directeur du Projet Koniambo Falconbridge/SMSP laisse entendre que Pinjen est le meilleur emplacement pour la construction de l'Usine du Nord. Cependant les membres de la tribu d'Oundjo, notamment ceux qui sont dans le GIE, n'arrivent pas à s'entendre sur le devenir de la presqu'île : une partie est pour l'implantation de l'Usine à Pinjen, l'autre est contre. Ces désaccords se manifestent par une modification de la constitution du GIE en 1998 : les personnes favorables à l'installation de l'Usine sur Pinjen sont exclues du GIE. Ainsi une partie des TCHAOUNYANE (dont le Petit-Chef) et l'ensemble du clan TIDJITE ne font plus partie du groupement, qui intègre à ce moment là le clan GOUNEBOADJANE (de Gatope) et le clan VOUDJO (de Népou), tous deux terriens sur Oundjo mais jusque là non intégrés au GIE, car n'habitant pas à Oundjo. Le clan XHAMEN, qui se tenait jusque là à l'écart, intègre également le GIE. Les personnes exclues du GIE sont pour partis d'anciens militants actifs lors des Evènements et membres du Palika, tandis que les personnes qui intègrent le GIE n'étant pas des plus actifs à ce moment là¹³¹.

Fin 1999, Raphaël Pidjot (le CEO Kanak de la SMSP) organise un meeting à Oundjo pour demander l'accord de la tribu. Des membres des clans Tchaounyane, Diela, Tidjite et Poadataba, quatre des six clans terriens de Pinjen, se sont d'abord tenu en arrière, puis ont finalement accepté par un geste coutumier. Ce que Falconbridge a compris comme étant un signe d'accord de la part de l'ensemble de la communauté pour mener les études de faisabilité (HOROWITZ, 2003 : 132). Cependant le clan Tidjite ne fait plus partie du GIE, et les autres ne peuvent décider seuls, car la décision appartient au GIE qui est le propriétaire légal de la presqu'île. Les membres du GIE décident alors de bloquer Pinjen pour empêcher les études de faisabilité et manifester leur opposition au projet. En 2001, neuf partisans du projet tentent de modifier le statut du GIE, mais finalement deux se retirent pour rallier le camp opposé à l'Usine. Ce retournement de position s'explique *a priori* par une fidélité à d'anciennes alliances, dont je ne saurais fournir les détails, fautes de données explicites. Cet évènement est suivi par une occupation de Pinjen par les clans opposés au projet.

Par la suite les tensions vont encore monter d'un cran. Le Petit-chef, ses parents proches et l'ensemble du clan TIDJITE, désormais seuls à soutenir officiellement le projet, vont s'installer sur Pinjen pour revendiquer toute la presqu'île et faire en sorte que Falconbridge puisse faire ses études de faisabilité. Ce à quoi le GIE va s'opposer en déposant une plainte contre eux. L'opérateur minier va finalement abandonner le site de Pinjen, pour installer l'Usine à Vavouto, où la terre appartient à un colon. Mais les conflits ne se résoudront pas

¹³¹ Du moins pas à notre connaissance. Certains membres du GIE qui y demeurent ont une position difficile, « entre les deux », puisqu'ils étaient aussi militants et membres du Palika, mais soutiennent plutôt la sauvegarde de la presqu'île pour les activités vivrières plus « traditionnelles ».

pour autant à Oundjo, le GIE n'ayant plus repris ses activités depuis cet évènement. Comment peut-on comprendre ces conflits ? Comment, d'un relatif consensus sur la propriété collective de Pinjen, la situation a évolué de telle manière qu'aujourd'hui la tribu est divisée en deux, que le GIE ne fonctionne plus, et qu'un clan s'y est installé en signe de revendication ?

Le conflit de Pinjen est un conflit foncier qui est assez « classique » d'après ce que l'on peut lire de ce qui se passe avec les réattributions¹³². Ce conflit est souvent décrit dans les termes d'une opposition « pour » ou « contre » l'Usine du nord. D'après ce que l'on nous a dit à Oundjo, personne n'est tout à fait « pour » ou « contre » l'Usine, pour un peu que la question ne soit pas posée telle quelle. Tous les habitants y ont un intérêt, et y voient en même temps que des désavantages pour la simple et bonne raison que tous les jeunes ont potentiellement la possibilité d'entrer à l'Usine pour y trouver du travail, et de fait beaucoup y travaillent, que ce soit dans le gardiennage, le roulage, l'entretien, la construction, voire même dans la revégétalisation du massif. Les opportunités ne manquent pas. En même temps tout le monde perçoit un désavantage puisque l'Usine aura un impact fort sur l'environnement (pas seulement sur le lagon, mais sur la montagne aussi) et amènera très probablement des désagréments pour quiconque continue de vivre de la pêche, de l'élevage ou de l'agriculture (la presqu'île de Pinjen ayant été utilisée pour la mise en place du GIE élevage et l'exploitation de champs par l'ensemble des clans de la tribu). Or, dans chaque clan il y a des personnes qui vivent de ces activités vivrières et/ou de l'Usine. Si bien que beaucoup préfèrent ne pas se situer dans l'un ou l'autre clan mais revendiquent une position « neutre ».

Cependant, au-delà de l'implantation de l'Usine à Pinjen et de ses possibles retombées économiques pour la tribu, on peut avancer l'idée qu'il y a des conflits de légitimités à prendre en compte et que l'autorité reconnue sur la terre est un enjeu de prestige pour chaque clan¹³³ ou ensemble de clans ayant des relations particulières, ce que J. Guiart a nommé des « relations d'identité partagée » (2004). On trouve également chez M. Naepels quelques clés de compréhension, et peut-être me risquerais-je à avancer quelques suppositions. Dans la première partie j'ai tenté de retracer les itinéraires des différents clans, dont ceux qui s'opposèrent en 2001 à l'installation de l'Usine sur Pinjen. On peut supposer à partir de ces quelques éléments, que le conflit oppose en fait les clans qui sont arrivés en premier sur Pinjen, à ceux qui sont arrivés après. Il y a donc des logiques d'accueil, et des obligations liés à l'antériorité de certains clans sur cet espace qui préexistent aux intérêts économiques particuliers.

Or, avec le développement économique des années 1970 (faute de remonter plus loin), les personnes qui sont mises en avant pour la gestion des GIE sont souvent des individus qui sont jugés qualifiés, c'est-à-dire ayant été à l'école, « *connaissant les affaires* », et non des individus ayant une place coutumière particulière. Ce savoir est une opportunité nouvelle qui s'offre aux clans « accueillis » pour affirmer leurs droits permanents sur des terres qui leur ont jadis été cédées. Ainsi les membres du GIE s'appuient sur leur position de gestionnaires et de propriétaires légaux de la presqu'île (selon la loi française) pour asseoir leur antériorité, et donc leur légitimité en tant qu'interlocuteurs et bénéficiaires du projet. De surcroît ces membres portent les objectifs du Palika et une vision socialiste et « égalitaire » de l'accès à la terre, qui brouille cependant la distinction traditionnelle entre accueillant et accueilli, déjà largement ébranlée par la reconfiguration des rapports locaux

¹³² Cf en particulier NAEPELS, 1998.

¹³³ Ce que L. Horowitz a également signalé par ailleurs (2003-2).

produite par le cantonnement. A l'opposé, et en dépit de leurs intérêts pour les bénéficiaires qu'apporterait le projet, les propriétaires coutumiers s'opposent à l'installation de l'Usine pour revendiquer leur propre légitimité sur ces terres et contester l'autorité des clans « accueillis » au sein de l'organisation politique de la tribu.

Ces prises de positions délicates s'accompagnent enfin d'un savoir lacunaire et inégal au sein de chaque clan, voir de chaque lignage. Si bien que l'enjeu qui sous-tend la récupération des terres et l'usage qui en est fait manifeste une quête de légitimité où s'affrontent les différents clans.

2 - La Dissolution du Gaou

Le GIE de pêche s'est dissout dans les années 1999-2001. Dans les discours recueillis les circonstances de l'arrêt de son activité sont assez floues. L'ensemble de nos interlocuteurs se sont accordés pour nous dire qu'il est tombé en faillite « *sans raisons particulières* », « *on ne sait pas pourquoi* ». La plupart évoquent des raisons économiques : « *il n'y avait plus d'argent dans la caisse* », « *les gens ne payaient pas* », ou encore « *c'est à cause de problèmes de crédits* ». Certains évoquent rapidement et sans trop de détails des problèmes relationnels.

En 1999, le Gaou connaît apparemment des « *soucis internes* » qui auraient contribué à l'arrêt de son activité dès juillet 1999¹³⁴. Mais plusieurs événements peuvent expliquer la faillite du Gaou. Il y a eu d'abord le décès de Millot Tein, fondateur et président du GIE, visiblement un « pilier » important du Gaou¹³⁵. Sa disparition a probablement fragilisé la structure et laissé émerger des tensions entre les différents membres du GIE. Par ailleurs cet événement correspond également à la période de discussions engagées avec Falconbridge et à la naissance des conflits au sein de la tribu, et entre des clans qui étaient présents et collaboraient au sein du Gaou.

De la même manière que le GIE de Pinjen a permis à certains clans de regagner en prestige, le Gaou a permis à ces mêmes clans de prendre de l'importance par le biais de leurs compétences en matière économique. En effet le GIE a été fondé initialement par les frères Tein, et Jean Poithily, tous deux étant très liés au Petit-Chef François Tchaounyane et au clan Tidjite.

Il est très probable que ces conflits aient définitivement marqué l'arrêt du GIE. Ce qui par ailleurs expliquerait que la plupart de nos interlocuteurs disent aujourd'hui du GIE :

« C'était très bien, mais aujourd'hui ça ne marcherait plus. Ou alors il faudrait que ce soit quelqu'un de l'extérieur qui dirige. Parce que nous, on peut pas s'entendre, ça peut pas marcher avec la coutume. » (Ho., Tidjite, env. 65ans, pêcheur).

Ces nombreux conflits ont contribué à diviser la tribu en deux, voir en trois, un certain nombre de personnes se situant en dehors du conflit et refusant de s'identifier à l'un ou l'autre clan pour « *ne pas créer encore des histoires* ». Aujourd'hui, les conflits se sont un peu apaisés, mais la tribu reste divisée. Il n'y a pas eu, à notre connaissance, d'affrontements directs ces dernières années. Le décès, en mars 2009, du Petit chef de la tribu d'Oundjo semble avoir joué un rôle dans cet apaisement. Cependant des tensions subsistent. Et les oppositions qui se sont cristallisées dans ces conflits semblent se dessiner

¹³⁴ Entretien, Koné, 13/10/2009.

¹³⁵ Egalement un pilier important durant la période de revendications, il était par ailleurs membre du parti de l'Union Multiraciale dans les années 1970, puis aida à la création de l'Union Progressiste Mélanésienne (UPM) en 1979 (HOROWITZ, 2003). Cf. également GUIART R.(2004) qui décrit de manière assez précise cette période, et le rôle de Millot Tein à Oundjo durant les Evènements.

en creux dans la stratégie adoptée par une association nouvellement créée : la fédération de pêcheurs Djélawé (ou *Jelawe*, en haveke, qui signifie « bord de mer »).

3 - La Fédération des « clans du bord de mer » Djélawé

Djélawé est une association créée en mars 2006 à Voh. L'objet de la fédération est la défense des intérêts du patrimoine maritime, notamment par la protection du lagon et l'accompagnement des projets sur la zone du littoral. Cette fédération tient une place encore méconnue dans le paysage associatif local. La fédération Djélawé est avant tout une fédération coutumière qui regroupe les GDPL du bord de mer, de Boyen à Pinjen, c'est-à-dire tous les « propriétaires coutumiers » du bord de mer de Tahom (Boyen) à la Confiance (Pinjen).

L'objectif annoncé de la fédération est de préserver la zone marine. Elle a été créée avec l'implantation de l'Usine à Vavouto, et entend avoir une place dans la gestion des impacts de l'Usine sur le lagon. Le but étant de mettre en place des actions pour préserver l'espace maritime de la pollution induite par l'exploitation minière et lagonaire. Les membres de Djélawé affirment leur volonté de préserver les zones de pêche pour les « générations futures » en créant des réserves marines¹³⁶. Il s'agirait de répertorier, en partenariat avec la Province, les zones de reproduction des poissons et de les préserver. Mais également de répertorier et reconnaître les lieux tabous sur la zone maritime. La surveillance de ces espaces serait assurée par les clans eux-mêmes, chacun sur son espace, car il s'agit de clans-pêcheurs.

Qui fait partie de Djélawé ? Les GDPL « *de Tahom à la Confiance* », autrement dit : Kanekoutch au nord, Pouake, XutiXutapete et Taa ma Pwanefuk auxquels s'ajouteraient les clans Tidjite, Tchaounyane, Dianai et Gounebojdjane. Quoique rien n'est moins sûr en ce qui concerne ce dernier clan, vu son positionnement dans le conflit de Pinjen et les rapports de certains Gounebojdjane avec Jean Poithily, le Petit-chef de Gatope¹³⁷.

Les membres du bureau de la fédération sont des représentants coutumiers de chaque GDPL : Président : POITHILY Charles ; Vice-président : TIDJITE Mathias ; Secrétaire : DIANAI Olivier ; Secrétaire adjoint : TCHAOUNYANE Emile ; Trésorier : FOUANGE Henri ; Trésorier adjoint : DOUENEZEC Andro. La première remarque à faire est que ces clans ne représentent pas « tous les clans » des GDPL, mais uniquement les GDPL XutiXutapete (clans Dianai et Poithily), une partie du GDPL Taa ma Pwanefuk (le clan Fouange, mais il manque les clans Goa et Xhamen, qui se sont positionnés « contre » l'Usine) et enfin les clans Tidjite (de Gatope et d'Oundjo) et Tchaounyane d'Oundjo. Tous les membres du bureau sont en fait exclusivement de Gatope et Oundjo, et pour aller plus loin, ils sont tous issus du camp « pour » le projet de l'Usine du nord. On devine en filigrane les oppositions qui traversent la tribu d'Oundjo. Par exemple, seul Willy nous a parlé de la fédération Djélawé à Oundjo, les autres n'ont jamais mentionné son existence, soit qu'ils ne soient pas au courant, soient qu'ils nient sa légitimité.

Par ailleurs cette nouvelle génération (puisque ce sont des jeunes), sont tous des descendants de ce qu'on pourrait appeler la « génération des Évènements ». Mathias Tidjite réside à Gatope mais il est le neveu de Willy. Emile Tchaounyane est de ces Tchaounyane qui soutenaient le Petit-chef François Tchaounyane et se sont établis à Pinjen

¹³⁶ Entretien, Gatope, 16/11/2009.

¹³⁷ Le positionnement du clan Gounebojdjane dans les conflits à Oundjo, et dans les différents réseaux qui se constituent est un point qu'il faudrait approfondir davantage.

pour revendiquer l'ensemble de la presqu'île. Charles Poithily est le fils du petit-chef de Gatope, très lié à François Tchaounyane (ils ont fondé ensemble, avec Millot Tein, le GIE Gaou, selon de nombreuses sources ils étaient très liés). Enfin Henri Fouange, lui aussi en faveur de l'Usine, est un cousin éloigné de Jean Poithily, bien qu'en ce qui le concerne il est difficile de comprendre ses positions successives. Une autre remarque doit susciter une interrogation : toutes ces hommes, relativement jeunes, ont abandonné la pêche et se sont tournés vers l'entrepreneuriat. L. Horowitz a montré que les perceptions de la pêche et de la protection du lagon variaient beaucoup selon que la personne interrogée est un pêcheur ou un entrepreneur. A Oundjo, les pêcheurs conçoivent le lagon comme un espace vital qu'il faut absolument protéger, comme patrimoine culturel mais aussi comme patrimoine environnemental. A ce titre, l'Usine du nord est perçue comme une menace, qui pourrait avoir de graves impacts sur le lagon. Pour les entrepreneurs au contraire, l'Usine ne constitue pas une menace, ou du moins elle n'en constitue plus une à partir du moment où KNS reconnaît leurs droits sur le lagon et assure une compensation économique équivalente à la perte qu'occasionne et occasionnera l'activité minière.

La fédération Djélawé, par ailleurs, ne fait pas l'unanimité à Oundjo, dont la plupart des clans en sont exclus et ne connaissent (ou ne reconnaissent) pas son existence. A l'instar de ce que L. Horowitz a montré sur les conflits émergents sur le massif du Koniambo et sur les stratégies déployées par chaque clans (des tribus de Koniambo, de Tiéta et d'Oundjo) pour affirmer son antériorité et donc son autorité sur les terres, la fédération Djélawé est une association déployant une stratégie de reconnaissance foncière sur l'espace maritime, en lien avec les retombées économiques possibles du projet minier. Dans son discours, la fédération appuie la légitimité de ces revendications dans le fait que les espaces de pêche appartenant aux clans pêcheurs membres de la fédération ne sont pas respectés comme l'est la « réserve » d'Oundjo, et qu'une reconnaissance de ces usages serait souhaitable¹³⁸.

En même temps il s'agit aussi probablement d'une stratégie de redéploiement ou d'affirmation de l'autorité de ces clans, dans l'organisation socio-politique locale. L'occupation ancienne d'un territoire aussi bien que sa valorisation sont des composantes de la configuration et de la re-configuration des hiérarchies entre clans au sein de l'ordre politique local et sont les arguments d'une légitimité à faire valoir sur l'usage des terres (ou de la mer), dans quelque contexte que ce soit. L'affirmation de l'occupation d'espaces sur le littoral comme sur le lagon (pour la pêche par exemple) sont des discours qui viennent justement asseoir des légitimités anciennes ou nouvelles pour (re-)configurer l'espace local.

S'il n'y a encore eu aucun évènement particulier sur le lagon venant étayer cette supposition, les actions menées dernièrement par les membres de Djélawé sur Vavouto viennent appuyer ces hypothèses. En effet, un évènement récent en particulier, auquel on a assisté durant l'enquête, vient rappeler les conflits d'autorités coutumières sur Vavouto, et l'importance des « revendications » foncières sur la zone, bien qu'aucune revendication de terre ne soit techniquement possible dans la mesure où ces terres sont aujourd'hui propriété de KNS. Ces revendications constituent cependant une ressource, un « outil », voire un registre de justification dans un processus de négociation pouvant aboutir à l'obtention d'autres gains (sous formes de contrats de sous-traitance, d'emploi local, etc.). Cet évènement a été la pose d'un bois tabou à l'entrée du site de Vavouto par le Petit-chef de Gatope. Ce bois, baptisé « Pwa buu mwa Xatrope » (« La maison des gens de Gatope », selon les propos du Petit-chef) a été posé le 8 août 2009 à l'occasion de la Journée

¹³⁸ La légitimité de la « réserve » marine d'Oundjo n'est pas remise en cause par la fédération, au contraire, une extension de cette « mise en défens » sur d'autre espace est souhaitée, au moins dans les discours.

mondiale des peuples autochtones, pour laquelle des festivités ont été organisées à la tribu de Gatope. A l'occasion de cette journée notamment, une présentation de l'observatoire économique de KNS a été faite par Sonia Grochain¹³⁹. Ainsi qu'une visite du chantier de Vavouto, notamment du port, a été organisée par KNS à destination des personnes présentes lors de la pose du bois.

Les motivations des coutumiers de Gatope ne sont pas très claires concernant la pose de ce bois. Selon le Petit-chef c'est simplement un « rappel » qui marque le passage des clans de Gatope à cet endroit, mais cet acte ne constitue pas une revendication foncière de la part de la tribu où de clans particuliers sur ce lieu. Les personnes interrogées à KNS ne sont pas aussi catégoriques, et accentuent surtout le fait que la demande de la part du Petit-chef auprès de KNS a été faite très peu de temps avant la pose du bois, ce qui un peu mis KNS « au pied du mur ». Par ailleurs, la pose de ce bois aurait été suggérée par le CAUGERN¹⁴⁰, « en étroite collaboration avec le comité Rhéebu Nuu¹⁴¹ » de Raphaël Mapou. La présence de Raphaël Mapou à cette journée semble au moins appuyer son intérêt pour l'évènement.



Figure 1 : pose du bois tabou¹⁴²

En revanche, cet évènement n'a pas trouvé beaucoup d'approbation à Oundjo. Le Conseil des anciens a « refusé » la coutume¹⁴³ et n'était pas présent lors de la cérémonie. Très peu

¹³⁹ Anthropologue à l'IAC de Pouembout, responsable de cet observatoire.

¹⁴⁰ KOWASCH M., communication personnelle.

¹⁴¹ KOWASCH M., 2010 (à venir).

¹⁴² Source : M. Toussaint.

de gens d'Oundjo étaient présents d'ailleurs, selon l'une des pêcheuses « *personne était au courant* »¹⁴⁴. Quelques jours plus tard, un barrage a été mis en place à l'entrée de Vavouto et sur le lieu où a été posé le bois, « *apparemment il y a eu des coups de feu* »¹⁴⁵. Une femme du clan GOA, nous a avoué ne pas savoir pourquoi « *il* » (le Petit-chef de Gatope) a posé ce bois : « *il a pas de terres là-bas, là c'est GOA* ». Et effectivement, le bois tabou a été posé sur la zone d'influence du clan « Taa ma pwanefuk ». Ce qui explique par ailleurs la réaction d'Henri FOUANGE¹⁴⁶, qui serait responsable de la « chute » du bois, deux semaines plus tard.

Au risque de sur-interpréter on peut voir se dessiner dans ces événements deux réseaux antagonistes (peut être trois ?) qui dépassent la seule tribu d'Oundjo et intègrent la tribu de Gatope, ainsi que très probablement d'autres tribus.

4- Des réseaux d'identité partagée ?

En suivant les analyse de Jean Guiart sur la constitution de réseaux d'identité partagée on peut émettre l'hypothèse de l'influence de ces réseaux sur les prises de position religieuses, économiques mais aussi, et surtout, politiques dans la zone de VKP.

D'après J. Guiart : « *Dans les zones de contact, les concessions réciproques sont la règle, et les membres de réseaux opposés peuvent vivre l'un à côté de l'autre, comme par exemple les binômes proposés très tôt à Oundjo (Voh) : « Pwacili ma Tijit, Pacili ma Cidopwaan », ou plus haut : « Gwa ma Tijit, Gwa ma Pwacili ». Chacun de ces binômes proposés contient l'affirmation implicite de l'existence de lignées autonomes parallèles.* » (2004).

L'analyse exhaustive de ces réseaux nécessiterait cependant un approfondissement qui dépasse largement le cadre de cette étude. Pour autant il me semble que l'existence de ces réseaux et leur influence sur la définition de la « réserve » est importante. Les affinités existantes par exemple entre le Petit-chef Poithily de Gatope et le clan Tidjite trouvent probablement leurs racines dans des liens et des dynamiques d'accueil anciens. Ces clans étant par ailleurs (et d'après nos données) opposés aux Goa¹⁴⁷. Ces antagonismes pourraient bien être l'un des éléments à prendre en compte. Cependant il ne nous a pas été possible de creuser cette piste plus avant, car cela nécessiterait une étude de terrain plus approfondie sur les ascendances de chacun.

¹⁴³ Entretiens, Oundjo, 13/08/2009, et 16/10/2009. Le président du Conseil ne nous a pas avoué lui-même avoir refusé la coutume, et a avancé des raisons de santé pour justifier son absence.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Par ailleurs aussi, cousin de Jean POITHILI.

¹⁴⁷ Cela reste à documenter empiriquement.

Quelques conclusions

Aujourd'hui la pêche à Oundjo a tendance à décliner. On estime, d'après les témoignages recueillis, qu'il y a une dizaine de « vrais pêcheurs », c'est-à-dire de pêcheurs réguliers qui vont à la pêche tous les jours et tirent de cette activité l'essentiel de leurs ressources (certains vendent leurs produits aux colporteurs, d'autres ont des clients particuliers). C'est le cas du vieux Milo dont nous avons parlé précédemment, et des autres pêcheurs auxquels il a été fait référence jusqu'ici. Dans l'ensemble ils sont tous âgés de 50 ans ou plus et ont participé au Gaou lorsque le GIE fonctionnait encore¹⁴⁸. Les jeunes par contre se détournent de la pêche, qui constitue soit une activité de loisir (le week-end par exemple ils pêchent pour le plaisir ou « *quand y'a les filles qui regardent* »¹⁴⁹), soit une activité de subsistance quand ils n'ont pas d'autre activité salariée. La pêche pour les mariages constitue une exception : à cette occasion particulière tous les hommes de la famille du marié pêchent ensemble¹⁵⁰.

Du côté des pêcheuses c'est un peu différent. Une trentaine de femmes pratiquent encore la pêche à pied, et sont presque toutes membres de l'association *Xhathalape* créée en 2007-2008, pour demander à KNS de ne pas supprimer les mangroves de Vavouto. L'association leur a également permis d'obtenir le soutien de la Province pour vendre directement leurs crabes au bord de la route, sans passer par les colporteurs, elles vendent ainsi leurs crabes au prix auquel ils sont vendus sur le marché de Nouméa (1000F/kg). La pêche constitue également une source de revenus importants pour les jeunes filles qui n'ont pas de travail salarié, et une activité vivrière encore beaucoup pratiquée par les vieilles, en complément des autres ressources des ménages.

Dans les points précédents nous avons vu que l'espace maritime fréquentés par les pêcheurs de la tribu, et parfois revendiqués, s'étalent sur un vaste espace, en fait, « *le principe de continuité terre-mer entraîne par le jeu des déplacements historiques la superposition d'époques différentes en matière d'appropriation de l'espace* » (LE MEUR, PONCET, SAUBOUA et TOUSSAINT, 2010). Cette superposition de droits d'usage anciens ou récents rend difficile la compréhension des limites « réelles » de la « réserve » marine. Pour les pêcheurs extérieurs (de Koné et de Pouembout¹⁵¹) les limites reconnues comme légitimes, ou du moins celles qui sont respectées, sont les limites définies dans les années 1970 : de la Passe de Voh, à la Passe de Koné. La baie de Kataviti étant située en dehors de la réserve elle est cependant une zone fréquentée par les pêcheurs d'Oundjo.

Actuellement, cette continuité terre-mer se limite, en termes de fréquentation, aux limites de la « réserve » marine telles qu'elles ont été fixées dans les années 1970. Mais dans les discours d'autres limites sont évoquées et vont bien au-delà de la « réserve » marine d'Oundjo. Si au Nord la limite ne bouge jamais, puisqu'au-delà de la Passe de Voh se déploie l'espace de pêche de la tribu de Gatope, au Sud les limites changent selon que la personne qui la définit évoque au passage l'existence de droits d'usages et ou de propriété pour son propre clan. Ainsi la « réserve » d'Oundjo descendrait selon certains jusqu'au sud de Koné et engloberait le plateau de Koniène ainsi que l'îlot Koniène qui, nous l'avons vu étaient habités et fréquentés par les clans Wabealo, Tchaounyane et Vujo, avant leur

¹⁴⁸ À l'exception du vieux Milo qui n'a jamais fait partie du GIE, point sur lequel nous reviendrons.

¹⁴⁹ Entretien, Oundjo, 10/2009.

¹⁵⁰ À notre connaissance il n'y a pas d'autres pêches collectives, à l'exception peut-être des décès et des naissances où, comme pour les mariages, des dérogations pour la pêche à la tortue sont accordées. Les mulets et les dawas sont également pêchés collectivement pour ces occasions.

¹⁵¹ Nous n'avons pas rencontrés les pêcheurs de Voh.

installation à Koné. Cette zone comprend également le prolongement sur la mer de Foué et de la *Baie des Jardins* revendiquée par le clan Tidjite. D'autres évoquent enfin Népoui comme limite extrême, qui comprendrait alors le prolongement de *Goyeta* sur le lagon, et l'espace de pêche des gens de Népoui. Si tant est que le parallèle soit pertinent, ces lieux (à l'exception de Népoui) sont tous revendiqués par les clans fondateurs de la fédération Djélawé. Si la fédération revendique explicitement la légitimité pour agir sur la protection du littoral et entend se positionner comme un interlocuteur privilégié vis-à-vis de KNS, on ne saurait éluder le fait que la fédération pourrait devenir un instrument de revendication sur le littoral. Non pas sur les terres directement, mais sur les espaces maritimes par la création de réserves, l'idée ayant été évoquée par quelques membres de Djélawé, et par le contrôle des mises à l'eau, évoqué également par ces derniers.

Dans ce contexte, il est évident que KNS aura à se positionner, comme elle le fait déjà sur le massif du Koniambo. Mais le projet COGERON également devra se positionner dans ce jeu micro-politique, car la volonté de mettre en place un cadre législatif, quel que soit sa forme, sur le lagon pour réguler la gestion des ressources marines devra s'accompagner d'une prise en compte des enjeux micropolitiques locaux et des possibles appropriations et/ou détournements par la population locale des dispositifs qui seront mis en place.

La participation de la population kanak à la gestion des ressources lagunaires s'accompagnera nécessairement d'une insertion du dispositif de cogestion dans les stratégies de reconfiguration des rapports de pouvoir au sein de la tribu d'Oundjo, et plus largement des réseaux coutumiers qui la traversent. Cette appropriation, que l'on pourrait qualifier de « détournement » ou assimiler à une forme de « dérive » du dispositif, constitue cependant une forme de changement social original et d'une certaine manière inéluctable et inhérent à toute forme d'action sociale.

Par ailleurs, cette étude des modes d'usage et d'appropriation de l'espace maritime ouvre un débat sur la question du « foncier maritime », dont les tenants et les aboutissants ne sont guère éloignés des problématiques soulevées depuis une quarantaine d'années sur la nature du foncier terrestre et les modalités de sa réattribution.

PARTIE III : LA COGESTION DES RESSOURCES ET LAGONS A FORTE VALEUR PATRIMONIALE EN NOUVELLE-CALEDONIE

En aval de l'étude sur la réserve « marine » informelle de la tribu de Oundjo, que nous venons de voir, j'ai essayé de mener une réflexion sur le principe de la « cogestion ». Ayant travaillé sur la cogestion l'an passé¹⁵², mon propos tentait de définir la genèse du concept de cogestion et son emploi dans la gestion des ressources naturelles. J'avais alors émis l'hypothèse que la cogestion appliquée à la gestion des ressources naturelles pouvait être un instrument qui justifiait l'implication d'une multitude d'acteurs dans un processus global d'accumulation d'un « capital naturel » (d'un « patrimoine »), et dont les acteurs impliqués (tant les « populations locales », à qui s'adressent les projets, que les multiples autres acteurs engagés dans le processus de cogestion) étaient exclus des sphères de définition stratégiques. Dans ce registre particulier la cogestion (comme méthode participative de partage des décisions de gestion) était conçue comme l'instrument privilégié d'une politique environnementale au service de rapports de force globaux qui dépasse les contextes et préoccupations locales. L'étude sur la réserve marine d'Oundjo que nous avons effectuée s'inscrit directement dans des préoccupations de l'ordre de la cogestion des ressources naturelles en Nouvelle-Calédonie, elles-mêmes enchâssées dans les politiques internationales de protection de la nature. Il est donc indispensable de revenir sur le principe de la cogestion et sur le projet COGERON pour bien comprendre les enjeux qui se profilent dans la zone VKP.

Dans cette troisième partie, j'aimerais donc revenir sur la cogestion en tant qu'outil/technique de gestion des ressources naturelles. Et tenter de comprendre comment elle est utilisée dans le cadre du projet COGERON et comment elle est appliquée dans le processus de recherche-action du projet. Cette réflexion doit permettre de comprendre l'opération de recherche-action comme une situation d'interface et de saisir à travers elle les mécanismes d'un changement social.

Mais avant cela, il serait utile de faire un point (même deux points) sur la cogestion telle qu'elle a été construite historiquement et comment elle est utilisée comme outil/technique dans le monde du développement (ce sera l'objet du premier point). Puis je reviendrais sur le contexte qui a vu naître le projet COGERON et l'idéologie co-gestionnaire qui le soutient (objet du point II). Enfin dans un troisième temps (point III), j'essayerai de comprendre comment, d'un point de vue pratique, le thème de la cogestion est utilisé dans le cadre d'un processus continu de connaissance scientifique d'un milieu naturel et de reconnaissance sociale de ce savoir-expert à travers le projet COGERON, et ce que l'on peut en déduire pour la compréhension des transformations contemporaines en Nouvelle-Calédonie. Ce travail ne manquera pas d'alimenter quelques réflexions sur le « destin commun ».

D'un point de vue descriptif, la cogestion peut simplement décrire une situation sociale dans laquelle divers groupes d'acteurs gèrent en commun un espace, des ressources, etc. L'arène qui se constitue autour du lagon et que nous venons de voir peut, de ce point de vue, être envisagé comme étant, en soi, une situation de « cogestion ». L'arène qui se constitue autour de la « réserve » marine d'Oundjo montre bien les difficultés que pose la cogestion de ressources naturelles en termes de définition de l'espace à gérer et de la légitimité des acteurs sur ces espaces. Cependant, ce n'est pas sous cet angle descriptif que

¹⁵² Cette réflexion constitue mon mémoire bibliographique de première année. Cf. TOUSSAINT M, 2009.

la cogestion doit nous intéresser maintenant, mais sous sa forme « normative » en tant que concept (re)construit, développé, et appliqué du milieu de l'entreprise au champ de la conservation de la nature, à travers son emploi comme mode de gestion participative des espaces et des ressources naturels. La cogestion est un principe, voire un « outil » de « bonne gouvernance » à la fois construit historiquement et situé spécifiquement dans le champ de la protection de l'environnement depuis maintenant une quarantaine d'années. De ce fait, l'arrivée dans le paysage néo-calédonien de ce type de programme doit nous questionner, et c'est à partir du projet COGERON que je vais essayer de développer une réflexion autour de ce concept.

1 – QU’EST-CE QUE LA COGESTION ?

Le terme de « cogestion » est un de ces termes « fourre-tout » qui veut souvent dire à peu près tout, et donc à peu près rien. Selon une définition très basique, la « cogestion » est « l’action ou la manière de gérer, d’administrer, de diriger, d’organiser quelque chose »¹⁵³ à plusieurs¹⁵⁴, c’est une forme de gestion en commun. D’une manière plus générale, la cogestion se rapporte au langage économique, et s’apparente à la gestion des organisations, et au milieu des entreprises en particulier, où elle puise ses racines théoriques. Cette définition, par ailleurs construite historiquement et située dans le champ du management, est très normative¹⁵⁵.

1 - ORIGINE THEORIQUE

La cogestion est d’abord un modèle issu des entreprises. Elle a en premier lieu fait l’objet de nombreuses théories dans les entreprises allemandes au début du XXI^{ème} siècle, lors de débats sur la participation des salariés à la gestion des entreprises. Ces réflexions procèdent du mouvement de démocratie industrielle portée notamment par les syndicats qui demandent une participation plus grande des salariés à la gestion de leurs propres entreprises. Ces théories ont été progressivement reprises dans les années 1950 à 1970 dans l’ensemble de l’Europe et en Amérique du Nord. Différents modèles illustrés par différents concepts vont être proposés pour définir cette participation des salariés à la gestion de l’entreprise : elle sera conçue alternativement comme simple consultation (« codécision », « participation »), comme participation au capital (« intéressement »), comme inclusion des salariés aux processus de gestion de l’entreprise (« co-surveillance, « co-contrôle », « co-organisation », « co-administration », « co-mangement ») (Emery 1969, Weiss, 1978). Ce modèle de démocratie représentative échoue cependant à donner à tous les acteurs (et surtout aux salariés) un réel « pouvoir » décisionnel dans la définition des stratégies de l’entreprise, et s’est surtout traduite par la création d’instances représentatives ou de consultation des salariés.

Dans les années 1960 à 1990, les débats sur la participation cherchent à définir de nouvelles formes organisationnelles plus efficaces, plus compétitives et plus satisfaisantes pour les travailleurs. A ce moment là, la « gestion participative » va prendre un nouveau tournant. Bizarrement ce sont les cadres qui vont demander plus de pouvoir dans les prises de décisions, critiquant en cela la mainmise trop importante des actionnaires sur les stratégies des entreprises, et donc sur leur gestion. Cette revendication s’accompagne d’un mouvement plus large qui va bouleverser les structures de l’entreprise, et déplacer les niveaux de gestion. Sous couvert d’efficacité on va peu à peu décentraliser les pouvoirs décisionnaires, et techniciser d’autant plus le fonctionnement de l’entreprise pour satisfaire les demandes de l’ensemble des salariés qui aspirent à plus d’autonomie dans le travail, et à plus d’efficacité aussi. Ce nouveau modèle de « management », qui prend la forme d’une organisation en « réseau » et allie efficacité rationnelle et engagement individuel des travailleurs, va peu à peu s’étendre à tous les domaines d’activités. Il va dans le sens d’une

¹⁵³ Selon la définition du terme « gestion », par le *Petit Larousse Illustré*, 1996.

¹⁵⁴ Le préfixe latin « co », de *communis* (« commun » en latin, littéralement « elle appartient à plusieurs ») indique que la gestion se fait « avec », elle implique un rapport de relation, voire de simultanéité, dans la gestion.

¹⁵⁵ Ce premier point reprend pour partie le fil des réflexions que j’avais développé l’an dernier dans mon mémoire bibliographique (cf. TOUSSAINT M., 2009).

participation plus directe des salariés, dans les limites de leur compatibilité avec les intérêts de l'entreprise.

C'est ainsi que le modèle de la cogestion va trouver une sorte de renouveau dans la gestion des ressources naturelles. A partir des années 1960, les mouvements écologistes vont prendre un nouveau tournant. Sous la double impulsion de la reconnaissance des peuples autochtones et de la montée de la préoccupation environnementale sur la scène internationale dans les années 1970, ce modèle va très vite apparaître comme « idéal » pour allier efficacité économique, efficacité écologique et développement participatif. Ce concept s'inscrit dans ce que E. Rodary et C. Castellanel¹⁵⁶ ont défini comme le « troisième temps » de la conservation à savoir celui de la conservation intégrée. Ce nouveau mode de conservation de la nature tente, tant bien que mal, d'articuler l'activité des hommes avec les objectifs de protection de l'environnement, et adopte des pratiques de conservation qui se veulent plus participatives. De fait, la cogestion s'intègre parfaitement aux politiques et aux pratiques de développement durable.

2 - LA THEORIE DE LA COGESTION OU « CO-MANAGEMENT THEORY »

La question de l'articulation entre les populations locales (autochtones la plupart du temps) et l'Etat (pensée en des termes similaires à l'articulation salariat-patronat), ainsi que le souci d'efficacité dans la gestion des ressources naturelles vont donner lieu à l'émergence de la cogestion dans le milieu de la conservation.

Ces préoccupations se rejoignent aux Etats-Unis dans les années 1970 et 1980, particulièrement dans le secteur de la pêche. Les rapports entre l'Etat et les populations autochtones sont difficiles en raison de pratiques de gestion des pêches qui s'articulent mal, car très différenciées, et donnent lieu à de nombreux conflits. Dans ce contexte particulier vont émerger une série de travaux sur les modalités d'un « collaborative management » ou « co-management ». Les pêcheries vont devenir dès lors un lieu de développement privilégié des réflexions sur la gestion participative, qui cherchent des moyens d'intégrer les populations locales dans des systèmes de gestion dont elles ont toujours été exclues. Dans ce domaine, les premières références théoriques sont attribuées aux travaux de Jentoft (1985), précurseur en la matière selon de nombreux auteurs. Mais aussi à ceux de E. Pinkerton (1989, et 1994), Pomeroy (1993, 1997) et Berkes (1989)¹⁵⁷. Ce concept se développe parallèlement dans les secteurs de la gestion des parcs et aires naturelles protégées, des forêts et de l'eau (BERKES, 1997 : 2). Le mouvement des indépendances et la reconnaissance des peuples autochtones et de leurs pratiques sont surtout à l'origine de ces pratiques co-gestionnaires, principalement en Afrique, en Inde, en Chine, mais également aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande¹⁵⁸.

L'ensemble de ces travaux constitue ce que l'on appelle dans le milieu anglo-saxon « *the co-management theory* » ou théorie de la cogestion. Cette théorie naît des nombreuses critiques faites à l'encontre des méthodes classiques de gestion des ressources naturelles qui

¹⁵⁶ Cf. RODARY E. et CASTELLANET C. « Introduction : Les trois temps de la conservation » in RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G., *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, 2003, pp. 5-47.

¹⁵⁷ Cf. à propos de ces travaux le mémoire de B.A.B. Currie-Alder (1999).

¹⁵⁸ *Ibid.*

excluent trop systématiquement les populations locales sans être réellement efficace pour la gestion et la protection de l'environnement. C'est principalement la gestion étatique qui est remise en cause dans ce modèle. Au fur et à mesure des études réalisées sur ce thème, les réflexions vont se développer et se décliner en trois temps.

Dans un premier temps, la cogestion se comprend comme une gestion partagée entre l'Etat et la population locale où l'on essaye de réintégrer ces populations dans le processus de prises de décision et de gestion des ressources naturelles. Cette approche qui se veut « par le bas » (« *bottom-up* ») s'oppose au modèle classique de l'intervention étatique « par le haut » (« *top-down* ») qui caractérise la gestion opérée par les agences gouvernementales mais également les industries. Ce retour au local se justifie par l'intérêt qu'il apporte pour diminuer la pression sur les ressources exercée par les industries (Jentoft, 1985 ; Bavinck et Jentoft, 2008), et par son utilité dans la réduction des coûts liés à la gestion des ressources (Pinkerton, 1989). Ces premières réflexions cependant ne vont guère plus loin que l'affirmation d'un principe clé qui consiste en la décentralisation du partage réel des pouvoirs de décisions et de responsabilités entre l'Etat et une communauté autour d'un ensemble de ressources. Cette définition se rapporte d'ailleurs au mouvement d'ajustement structurel que connaîtra le monde du développement dans les années 1980.

Ce système de gestion étant jugé plus compréhensif et plus adaptés aux réalités locales, il va donner lieu à une multiplication de travaux sur la cogestion des ressources naturelles qui vont s'attacher à définir plus précisément la structure des institutions de co-management et les conditions de leur réussite et de leur viabilité (Berkes, 1997). L'accent est donc souvent mis sur les avantages de la cogestion (efficacité, résilience, résorption des conflits). Cependant les premières critiques de ce modèle vont émerger. Notamment sur la dichotomie implicite faite entre « l'Etat » et la « communauté locale ». Cette opposition simpliste va être remise en cause à la lumière des études de cas réalisés, tous secteurs confondus (pêche, forêts, aires naturelles, bassins versants, etc.). Dans la réalité ces entités se révèlent peu homogènes et rarement cohérentes, cette critique va donc remettre en cause l'ensemble des critères établis jusqu'alors pour assurer une « bonne » cogestion et fonder une nouvelle conception de la cogestion, pensée cette fois comme un « processus ».

L'avantage de cette nouvelle définition est qu'elle reconnaît la diversité des acteurs pouvant être intégrés à l'opération de cogestion. Dans cette acceptation on admet également que la reconnaissance de droits et d'accords entre les parties prenantes du processus ne suffisent pas à impulser une dynamique de cogestion efficace. Le temps, la communication mais surtout la connaissance du milieu et de ses usages sont des critères indispensables à prendre en compte. L'implication d'acteurs plus variés, et moins directement impliqués dans la gestion (comme les scientifiques), de même que l'apprentissage (et l'« *empowerment* ») sont également des critères à intégrer dans le processus. L'accent est mis sur la « négociation collective », qui procède de la construction d'une vision commune de la cogestion indispensable à sa réalisation. Ce nouveau temps de la cogestion est également marqué par la définition de plusieurs « modèles » de cogestion, ayant chacun ses particularités. La cogestion comme « construction continue », ou comme « partenariat » sont ainsi théorisés.

3 - LA COGESTION COMME MODELE DE BONNE GOUVERNANCE

A la fin de l'année 1999, on reconnaît globalement la diversité des structures cogestionnaires qui mettent en relation une pluralité d'acteurs et dépendant étroitement des contextes socio-politico-économiques dans lesquels ils émergent et/ou s'insèrent. Là

encore on assiste à une multiplication des travaux qui vont essayer de définir les principes de la cogestion. Les travaux de Borrini-Feyerabend vont avoir à cette époque une importance significative car ce seront les premiers à définir la cogestion comme étant un mode de « gouvernance » entendu comme des « modalités de partage du pouvoir qui se développent à partir de structures formelles ou informelles »¹⁵⁹. Cette définition, quoique vague, a l'avantage de prendre en compte une pluralité d'acteurs (Etat, utilisateurs des ressources, communautés locales, ONG et autres acteurs du secteur privé, etc.) en même temps qu'elle reconnaît l'existence de configurations différentes (CARLSSON et BERKES, 2008).

A partir de ce moment là on va considérer la cogestion comme un processus d'expérimentations de modèles de gouvernance ayant la capacité de générer de réelles alternatives. Cette gouvernance « adaptative » requière sept conditions impératives selon A. Agrawal : la disponibilité des informations nécessaires, la capacité à gérer les conflits, la conformité aux droits existants, la fourniture d'infrastructures techniques, institutionnelles et physiques, et la capacité de s'adapter. Ces conditions doivent permettre un enracinement local des institutions de la cogestion et garantir à la fois leur transparence, leur efficacité et leur appropriation par tous les acteurs parties prenantes du dispositif. Cependant ces conceptions qui s'intéressent surtout à la manière dont on peut réorganiser les modes de gestion des ressources naturelles occultent souvent l'enchevêtrement de ces structures dans des contextes politiques, économiques et symboliques plus vastes (AGRAWAL, 2007).

Cette définition de la cogestion comme mode de gouvernance s'accorde plus que bien au discours du développement durable qui intègre la prise en compte de facteurs environnementaux (la conservation de la nature) et celle des populations locales (la participation) compris comme facteurs de la « durabilité » du développement et de la croissance (COPANS, 2006). Dans ce contexte, la bonne gouvernance définit la manière dont on doit gouverner les hommes et les ressources de manière à la fois efficiente, efficace et démocratique. La « cogestion » comme la « bonne gouvernance » et le « développement durable » apparaît ici comme une nouvelle forme normative de la rhétorique utilitariste néo-capitaliste.

4 - LA COGESTION COMME « MODE DE SAVOIR-FAIRE » SUR LE MARCHE DES METHODES PARTICIPATIVES ?

La cogestion dans ses fondements avait pour ambition de redonner aux populations locales une prise sur leurs propres ressources. Cependant, ce modèle a semble-t-il tendance à devenir un outil de participation récupéré comme un modèle privilégié de bonne gouvernance par les politiques internationales de conservation de la nature et les grandes ONG (les BINGO's) telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ou la World Wildlife Foundation (WWF). A ce titre les travaux de Borrini-Feyerabend, qui a une vision plutôt normative du processus de cogestion constituent un bon exemple de ce que « doit être » un processus de cogestion des ressources naturelles. Cette « injonction » se matérialise avec la publication du manuel de l'UICN qui se pose d'emblée comme une référence « incontournable » en matière de cogestion des ressources naturelles. De fait, la somme des travaux produits sur la cogestion, dont un certain nombre

¹⁵⁹ Cf. également PLANTE & ANDRE, 2002, p.123).

relèvent tout de même d'une approche relevant de l'anthropologie politique et des diverses études sur les arènes locales, ont donné naissance à un ensemble de principes et de pratiques cogestionnaires qui ont tout d'un « mode de savoir-faire » qui prend place sur le marché des méthodes participatives (OLIVIER DE SARDAN, 2001). De sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui de programmes ni de projets de conservation de la nature qui n'adoptent pas les principes de la cogestion tels que définis par l'IUCN. Cette ONG étant même garante de la mise en place de ce principe dans la majorité des projets de conservation.

Ce discours conversationniste, dont la sauvegarde de la biodiversité constitue aujourd'hui le nœud central, est fortement dépolitisant. De fait sa relocalisation, c'est-à-dire l'émergence de ce discours à un niveau plus local pose problème, en particulier dans le cas de la Nouvelle-Calédonie où la gestion des ressources naturelles est constituante du rééquilibrage économique et de la décolonisation négociée du territoire. A ce titre, ce principe doit être étudié empiriquement. Dans sa formulation et son emploi dans les documents de projets (en tant qu'idéologie) comme dans ses applications (en tant que pratique).

2 – ANCRAGE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DU PROJET COGERON

Un projet comme COGERON et le principe de cogestion qu'il propose doivent être replacés dans un contexte global. Dans un premier temps ce projet est un projet de recherche-action, qui propose son appui scientifique pour la mise en place d'un processus de cogestion dans deux sites représentatifs des enjeux néo-calédoniens : Ouvéa dans la Province des îles et la zone Voh-Koné-Pouembout en Province nord. Dans la mesure où ce projet émane d'une équipe scientifique et d'un centre de recherche, il est utile de revenir sur le contexte institutionnel de ce projet et de son montage.

Le programme COGERON, par son montage institutionnel et financier, par son ancrage dans l'« arène » scientifique locale, si on peut dire, prend corps dans un contexte politico-environnemental bien particulier. Comme nous l'avons expliqué en présentation du contexte de cette étude, le projet COGERON a été monté à l'initiative d'un ingénieur halieute de l'IRD, au sein d'une unité de recherche qui s'intéresse particulièrement au suivi des ressources récifo-lagonaires. Le cadre de cette recherche, de même que les programmes plus larges (ZONECO, IFRECOR) dans lesquels il s'inscrit, participent d'un mouvement plus global de protection de la biodiversité et de mise en patrimoine insérés dans des politiques nationales et internationales de la conservation. En effet ce projet s'inscrit dans un vaste ensemble de politiques publiques de conservation de la biodiversité, soutenue par un discours alarmiste, et déployant beaucoup de moyens pour préserver ce qui constitue désormais un « patrimoine mondial ». L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO des récifs et lagons de Nouvelle-Calédonie et le fort soutien de cette perspective de la part de la France questionnent déjà la nature politique de ce type de projet dans un contexte de décolonisation économique et politique négocié.

1 - LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE MARINE NEO-CALEDONIENNE

Lors de mes recherches bibliographiques je suis tombée sur un extrait de la *Stratégie {française} pour la protection du patrimoine national de la biodiversité* de 2003 concernant la Nouvelle-Calédonie. Ce texte fait dans un premier temps un état des lieux de la biodiversité néo-calédonienne et des recherches passées et en cours qui ont permis de mettre à jour ce « *fabuleux patrimoine* ».

On y apprend ainsi que, forte de ses 23 400km² de lagon délimités par un récif barrière (le 2^e plus grand mondial) et de ses 1,4 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE), la Nouvelle-Calédonie ne comprend pas moins de « 1200 éponges et coraux, 2500 poissons, 6500 mollusques et 4000 crustacés » et comporte un taux d'endémisme de 75%. Cette biodiversité encore fort méconnue recèle potentiellement des nombreuses substances pouvant servir (entre autre) au développement de nouveaux médicaments. Elle abrite par ailleurs des espèces marines très menacées au niveau international : les baleines, les tortues marines et les dugongs (vaches marines, dont les lagons de Nouvelle-Calédonie constituent le 3^e habitat dans le monde). On y apprend également que 39 000ha ont déjà été mis en réserve, dont 37 700ha en Province sud... D'emblée la question de la place de la biodiversité dans le débat actuel sur le destin commun et le rééquilibrage économique nous questionne. Cette interrogation raisonne d'autant plus que l'environnement scientifique du projet, c'est-à-dire l'équipe du projet, mais également les institutions et personnels associés sont très largement composés de chercheurs originaires de métropole ou formés en

métropole¹⁶⁰. De fait, et sans vouloir trop entrer dans les clichés, on ne peut que constater une relative homogénéité des pratiques et des représentations qui paraissent parfois un peu déconnectés du contexte local. Parce que ces pratiques et ces représentations sont façonnées dans des univers scientifiques, éventuellement universitaires, et politiques pas nécessairement proches de la réalité sociale et politique spécifique à la Nouvelle-Calédonie qui diffère largement du contexte métropolitain voire « nord-européen » qui constitue la base des formations de ces acteurs et le fondement des paradigmes qu'ils utilisent¹⁶¹.

Dans un article de 2008, E. Faugère raconte la mise en politique de la nature néo-calédonienne à partir de l'exemple du programme de protection des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie¹⁶². La protection de ces forêts (qui constituent, comme les lagons, l'une des quatre éco-régions identifiées par l'IUCN et le WWF), procède d'une histoire longue d'identification de nouvelles espèces végétales. Mais il faudra attendre les années 1970, et l'émergence de préoccupations environnementales à l'échelle internationale pour que les « forêts sèches » soient désignées comme un *hotspot* de la biodiversité et catégorisées comme telle pour organiser leur conservation.. Ainsi la « forêt sèche » est une création discursive qui vient justifier la mise en place d'une politique de conservation. A l'instar de ce programme de protection de la biodiversité végétale, la connaissance des lagons et des récifs a d'abord fait l'objet d'inventaires minutieux. Puis à partir de la fin des années 1970, la biodiversité ayant commencé à faire l'objet d'une attention particulière¹⁶³, cet intérêt s'est également porté sur la biodiversité marine. La constitution des ressources récifo-lagonnaire comme un ensemble de biodiversité procède visiblement de la même construction discursive, bien qu'elle nécessite une étude plus approfondie, analogue à celle réalisée sur les Forêts Sèches par Elsa Faugère¹⁶⁴.

Par ailleurs, la création des ZEE (Zone économique exclusive) en 1979, va contribuer à développer l'étude de la biodiversité et des ressources marines, en eaux profondes notamment. En 1980, les ZEE seront étendues aux DOM-TOM, dont la Nouvelle-Calédonie qui est la première à manifester son intérêt pour la connaissance de la topographie des fonds marins. En 1990, ces études vont donner naissance à l'un des plus importants programmes de suivis des ressources marines en Nouvelle-Calédonie : le programme de la Zone Economique de la Nouvelle-Calédonie, ZoNéCo. Son activité est organisée en trois phases : la réalisation de cartes et l'analyse des données antérieures au programme pour faire un état des lieux général, l'identification des ressources minérales vivantes et la description de l'environnement, et enfin l'évaluation des potentialités offertes en terme de valorisation économique. Ces deux décennies sont marquées par un intérêt accru porté sur les ressources marines conçues comme des ressources exploitables et potentiellement rentables, la France étant particulièrement intéressée par une valorisation de ces ressources.

¹⁶⁰ La faible proportion des formations universitaires spécialisées dans la recherche proposées à l'Université de Nouvelle-Calédonie contribue à l'exode des jeunes étudiants vers la Métropole voir la Polynésie Française, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande, où les formations qu'ils suivent sont très rarement orientés spécifiquement sur les problématiques Néo-Calédoniennes, ou à défaut, Océaniques.

¹⁶¹ Ce constat et la réflexion qui en découle a été également abordé dans un récent groupe de travail organisé par le GDR sur la Nouvelle-Calédonie, par un jeune éducateur néo-calédonien qui questionnait le rapport entre sa formation en métropole et son travail concret sur le terrain. Cette réflexion est inhérente au débat sur la construction d'un destin commun et la nécessité de mettre en place des formations, tous domaines confondus, plus proches des spécificités néo-Calédoniennes.

¹⁶² FAUGERE E., 2008.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Ibid.*

Durant cette même période le Gouvernement français a signé trois conventions sur la diversité biologique : la convention sur la nature dans le Pacifique sud en 1976 (à Apia), la convention sur la Protection, des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique sud en 1986 (à Nouméa) et enfin la convention sur la diversité biologique en 1992 (à Rio). Ces trois conventions font que l'Etat français « *exerce également une responsabilité dans la préservation de la biodiversité marine et terrestre de la Nouvelle-Calédonie* ». A ce titre elle doit « *accompagner les collectivités locales sur le chemin d'un développement respectueux de l'environnement* »¹⁶⁵.

Depuis leur création les Provinces sont compétentes dans le domaine du développement et de l'environnement, dont la gestion des lagons. Dans le cadre des accords de Nouméa, l'Etat français et la Nouvelle-Calédonie doivent élaborer ensemble le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (art. 211 de la loi organique de 1999), pour assurer un équilibre du territoire également dans le domaine de l'environnement. Ce soutien se traduit aujourd'hui par des contrats de développement de cinq ans signés entre l'Etat et chaque collectivité. Mais également par le financement de nombreux programmes de recherche sur la nature et sur sa protection.

Selon le document sur la *Stratégie pour la protection du patrimoine national de la biodiversité*, l'IRD étant le principal organisme de recherche scientifique chargé d'étudier la nature c'est donc à cet organisme que doit être confiée la tâche de compléter ces connaissances sur les milieux naturels de la Nouvelle-Calédonie. Et de fait, une bonne partie des programmes de recherche et d'appui à la gestion et aux politiques publiques de conservation bénéficient du soutien de l'IRD, par l'intégration des moyens et des chercheurs du centre dans les programmes de recherche, quand ils ne sont pas impulsés par les Unités de Recherche ou les chercheurs eux-mêmes qui reçoivent des allocations. Plusieurs Unités de Recherche travaillent sur la biodiversité marine et sont intégrées au programme ZoNéCo. A ces études s'ajoutent les travaux réalisés par l'IFRECOR.

L'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (IFRECOR) est une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer. Créée en 1999 sur décision du premier ministre, elle est soutenue par le Ministère de l'écologie et du développement durable et le Ministère de l'outre-mer. Son action est orientée vers l'établissement d'un réseau de surveillance, d'échange d'expériences et la préservation des récifs dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières en participation avec les populations locales. Un comité local IFRECOR a été créé dans chaque collectivité par un décret national datant du 7 Juillet 2000¹⁶⁶. Le lancement de l'IFRECOR est lié à l'Initiative Internationale des Récifs coralliens (ICRI) lancée par le Gouvernement des Etats-Unis puis ceux de l'Australie, de la France, des Philippines, du Japon, de la Suède et du Royaume-Uni, accompagnés par la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

En 2003, la *Stratégie pour la protection du patrimoine national de la biodiversité* dresse un bilan des actions passées et des perspectives à venir. L'accent est d'abord mis sur la nécessité de poursuivre les inventaires de la biodiversité marine car beaucoup de milieux restent méconnus. L'IRD étant toujours le principal organisme de recherche habilité à compléter ces connaissances (en particulier l'UR 148 «*Systématique, adaptation, évolution*»), il prend en charge la conduite de ces études. L'IFRECOR et ZoNéCo sont également des instruments de cette stratégie.

¹⁶⁵ In «*La biodiversité en Nouvelle-Calédonie*», 2003, extrait de la *Stratégie pour la protection du patrimoine national de la biodiversité*.

¹⁶⁶ Cf., sites internet de l'IFRECOR : <http://ifrecor.org/actionslifrecor.php> et <http://www.ifrecor.nc>

Le point commun de tous ces projets et programmes, est avant tout la mise en avant de la qualité exceptionnelle des récifs coralliens et des lagons de Nouvelle-Calédonie. La protection de la biodiversité, mais aussi une meilleure connaissance de son fonctionnement, de sa richesse, et surtout les modalités de sa valorisation sont les arguments avancés pour justifier la mise en place de ces programmes de recherche. Ils s'articulent à une échelle internationale en se raccrochant aux politiques de « développement durable » et de la conservation de la nature. A la manière du programme de sauvegarde des forêts sèches (FAUGERE, 2010), les données chiffrées permettant de quantifier la biodiversité fondent la légitimité de ces programmes de recherche. Un deuxième point commun à tous ces programmes est remarquable : l'absence d'évocation explicite au rééquilibrage économique prévu par les accords de Nouméa, et à l'enjeu que constitue ce rééquilibrage dans la gestion des ressources naturelles. Le papier sur la stratégie française tient d'ailleurs des propos assez curieux dans ce contexte particulier :

« Le défi proposé à la Nouvelle-Calédonie est de mettre en place un programme de conservation et de gestion d'un patrimoine naturel, représentant une diversité équivalente à celle de l'Europe toute entière, forte de 450 millions d'habitants. Or, en ce milieu terrestre notamment, certains biotopes et certaines espèces sont menacés et nécessitent des interventions actives. Malgré l'engagement des autorités locales et des associations, cet enjeu dépasse les capacités de mobilisation d'une collectivité de 220 000 habitants. »

Ce discours s'accompagne d'un intérêt manifeste pour la valeur économique des ressources marines qui n'a pas disparue mais qui va au contraire dans le sens d'un intérêt accru et d'une augmentation concomitante des études pour recenser la biodiversité.

A la lecture de ce passage, mais aussi du reste du texte, on serait tentés de penser que la stratégie de protection de la biodiversité nie le contexte politique dans lequel elle s'insère. Pourtant il s'agit là d'espaces et de ressources marines qui sont aussi indispensables pour les communautés locales, et dont nous avons vu en première partie qu'ils constituent un espace aussi bien économique que politique pour la population Kanak. Ces programmes font parfois allusion à ces « populations locales » (sans nuance sur leur diversité), qui sont semble-t-il « très emballées » par la sauvegarde de leur environnement, et la mise en place de ces programmes. Or, au regard de la répartition des réserves sur le territoire (87 700ha en Province sud contre 1 300ha en Provinces nord et îles), on est en droit de se questionner sur la nature de ces interventions et des politiques publiques de gestion concertée (ou cogestion) de la conservation qu'elles promeuvent.

Depuis 2008, la conservation des lagons de Nouvelle-Calédonie a pris une dimension supplémentaire avec l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO de six de ses sites à « forte valeur patrimoniale », soit environ deux tiers des 24 000km² des lagons néo-calédoniens. Ce vaste programme introduit un nouvel organisme dans la définition des politiques publiques, l'IUCN, qui est chargé du suivi-expert de la mise en patrimoine de ces sites. En effet un expert IUCN est envoyé pour s'assurer de la mise en place d'un processus participatif adéquat, condition *sine qua non* du maintien de ce bien au Patrimoine Mondial (Cf. notamment BENNAISSA, 2008).

Déjà évoquée par les programmes ZoNéCo et IFRECOR, renforcée par l'arrivée de l'IUCN, la gestion des ressources marines vont être soumises à une exigence de gestion concertée entre services compétents de l'Etat, organismes de recherche et « population locale ». Ce qui est, somme toute, conforme à l'ambiance « globale » tel que j'ai essayé de le montrer dans la partie précédente. Le tout est d'essayer de comprendre comment cette « idéologie » est reprise par le projet COGERON, comment le projet est inséré dans ce

contexte scientifico-politique et ce qui en découle en termes de « pratiques » de recherche-action.

2 – LE MODELE DE COGESTION

Comme je viens de l'évoquer, selon une volonté politique clairement exposée le centre IRD de Nouméa est aujourd'hui le principal organisme de recherche engagé dans le recensement, l'étude et la protection de la biodiversité néo-calédonienne. Une part significative des travaux de recherche et des projets émanant actuellement de l'institut sont orientés vers ces objectifs. Le projet COGERON, « Organiser la COGESTion des Récifs et lagONS à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie », a été monté à l'initiative d'un ingénieur halieute de l'UR 128 de l'IRD de Nouméa, il n'échappe donc pas à cette règle. Ce projet fait d'ailleurs suite à plusieurs études réalisées par l'IRD en 2006 et 2007, dans le cadre des programmes PNEC (Programme National d'Environnement côtier)¹⁶⁷ et CRISP (Coral Reef Initiative for the South Pacific)¹⁶⁸, en partenariat avec l'opérateur minier KNS.

Comme indiqué au début de ce travail, le projet se déploie sur 3 ans (déc. 2007 – déc. 2010), et bénéficie d'un montage financier complexe. Les fonds de COGERON sont essentiellement alimentés par des cofinancements de l'IFRECOR, l'IRD, l'IAC, l'Ifremer et les Provinces Nord et Îles. Auxquels s'ajoutent des financements du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), par l'intermédiaire du Programme Liteau III, des programmes PNEC et CRISP. Il s'inscrit également dans le champ du programme ZoNéCo. En dehors des institutions comme l'IRD, l'IAC, l'Ifremer et l'UNC, dont on a vu en introduction que l'IRD, l'Ifremer et l'UNC étaient très axés sur le suivi des récifs coralliens et des écosystèmes, les autres programmes plus globaux dans lesquels le projet s'insère sont également très orientés vers un meilleur suivi des ressources.

Le montage d'un projet est important car il détermine d'une certaine manière le contexte dans lequel ses actions vont prendre corps. Il était donc intéressant de détailler un peu ces programmes pour comprendre le cadre général scientifique et institutionnel du projet. La majorité des programmes dans lesquels s'insèrent le projet sont orientés par un aspect très « sciences dures » de la recherche, axé sur les ressources en elles-mêmes. Il nous faut donc prendre en considération ce que signifie cet ancrage institutionnel du projet en termes de dépendance structurelle, de formulation et de limitations des acteurs qui sont intégrés à ce dispositif.

Cette inscription, cet ancrage, institutionnel et idéologique, entraîne tout un jeu de justification et de légitimation de l'action de COGERON vis-à-vis de ses bailleurs de fonds, et de ses concurrents, mais aussi (nous le verrons un peu plus loin) des ses bénéficiaires, partenaires potentiels, etc. Plus largement toute personne, groupe, institution, susceptible d'adhérer au projet ou de contribuer à sa notoriété. Cette inscription constitue

¹⁶⁷ 2004-2007, axe « Usages, risques patrimoine naturels » ; le PNEC est un programme national coordonné par l'Ifremer, il « développe des recherches fondamentales sur les zones côtières de France métropolitaine et d'outremer ». URL : <http://www.insu.cnrs.fr/co/actions-sur-projets/pnec-programme-national-environnement-cotier>

¹⁶⁸ 2005-2008, thématique « Aires marines protégées et gestion intégrée côtière » ; Le CRISP « aims to develop a vision for the future of coral reefs and the communities that depend on them and to introduce strategies and projects to conserve their biodiversity, while developing the economic and environmental services that they provide both locally and globally ». URL : www.crisponline.net

d'une certaine manière la « logique » du projet, au sens de J-P Olivier de Sardan (1995 : 125), qui s'inscrit dans un dispositif développementiste particulier qui est ici celui d'une gestion rationaliste et patrimonialiste de la nature Néo-Calédonienne. La logique du projet est basée sur l'idéologie cogestionnaire, et le projet de cogestion constitue un « idéal-type » de ce dispositif particulier. Tel est le sens du projet (papier) qu'est COGERON.

Le projet COGERON est dans ce sens soumis à une double pesanteur, que je qualifierais de structurelle, qui a à voir avec les impératifs de gestion internationaux des ressources naturelles et les spécificités particulières de la Nouvelle-Calédonie où ces ressources naturelles constituent un enjeu politique et économique de taille pour la France et la Nouvelle-Calédonie, et où le terrain n'est pas exempt de concurrence, avec la présence simultanée et significative des projets de mise en place de la gestion participative des six sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ainsi la *Stratégie* nationale se manifeste dans l'investissement des bailleurs de fonds (l'Etat français, par l'intermédiaire des financements de l'IRD, l'Ifremer, ZoNéCo, etc) et les choix stratégiques qu'ils opèrent en matière de gestion des ressources naturelles. Et la concurrence incarnée par le projet de mise en patrimoine exerce son influence par l'ampleur de ses investissements et sa renommée (dirigée par l'IUCN). Naturellement, ou plutôt structurellement, ces déterminants idéologiques et financiers influencent directement la formulation du projet et l'adoption d'un modèle particulier d'action : la cogestion. Cette « idéologie » du projet se retrouve dans les documents de projets, et dans une bonne partie des choix opérés pour atteindre les objectifs que s'est défini le projet.

Et de fait, lorsque l'on regarde concrètement le montage du projet, il correspond tout à fait à un « projet-type » de cogestion des ressources naturelles. Dans un premier temps une part significative des travaux réalisés par le projet concerne l'état des lieux de la ressource, qui s'est fait par de nombreuses petites études de collectes des données sur la zone, recensement des différentes espèces de poissons, suivi de ces ressources, particulièrement en ce qui concerne les poissons, les crabes de palétuviers et les holothuries, qui présentent un intérêt économique pour le développement de la zone.

Cette première caractéristique du projet de cogestion, s'inscrit bien dans le contexte institutionnel et scientifique que je viens d'exposer. Ainsi, les récifs coralliens de VKP font l'objet d'un suivi depuis 2002, dans le cadre d'un partenariat entre le Service des Pêches et de l'Aquaculture de la province Nord, KNS, l'IRD et la CPS¹⁶⁹, ces études mêmes financées par les programmes PNEC et CRISP. Le projet COGERON a pris la suite de ces travaux pour continuer le suivi. L'ensemble de ces études visent à décrire les peuplements de poissons (quantité, diversité) et l'état des récifs (couverture en corail vivant, en débris, en algues, etc) et ont permis de faire un premier état des lieux de la zone. Les quantités de poissons et d'espèces sur la zone sont proches de celle des autres sites observés en Nouvelle-Calédonie (par l'IRD, en partenariat avec l'Ifremer et les programmes ZoNéCo et IFRECOR), ce qui permettra à long terme de constituer une base de données significatives sur l'état des récifs du territoire et de faire des comparaisons de l'évolution de chaque site par rapport aux autres. Parallèlement plusieurs études sur la pêche (quantité de poissons pêché par espèce, par localité, par zone de pêche) ont été réalisées afin d'établir

¹⁶⁹ Le Commission du Pacifique Sud (CPS) est une organisation internationale fondée en 1947 par l'Australie, les Etats-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, afin d'apporter une aide « coordonnée » aux territoires du Pacifique Sud. Rebaptisée Secrétariat général du Pacifique en 1997, la CPS contribue aujourd'hui au développement des compétences techniques, professionnelles, scientifiques et des capacités de recherche, de planification et de gestion des 22 Etats et Territoires insulaires du Pacifique. Le siège de la CPS est à Nouméa, à côté de l'IRD. La CPS est un pôle important de la recherche dans le Pacifique, et fait l'objet de nombreux partenariats avec l'IRD.

l'impact de cette activité sur l'état de la ressource. Une série de cartes ont été réalisées à partir de ces résultats, et une série d'indicateurs sont en cours de réalisation pour établir une méthode de suivi précise. Ces études ont toutes été effectuées par des chercheurs originaires ou associés aux instituts évoqués, parfois par des doctorants ou des stagiaires associés eux aussi à ces instituts. L'équipe scientifique du projet est cependant volontairement composée en majeure partie de personnes exerçant en Nouvelle-Calédonie, afin d'optimiser l'efficacité du projet connaissance du terrain, suivi des opérations, pertinence des approches, frais de déplacement, etc.).

De la même manière le crabe de palétuvier a fait l'objet d'une étude particulière en 2006, car cette espèce constitue une ressource marine importante dans la zone VKP et la province Nord souhaite maintenir l'état des stocks à un niveau acceptable pour les pêcheurs. Depuis 2007, l'IRD travaille à la mise en place d'un suivi de la pêche du crabe de palétuvier (analyse de la variation de la ressource), qui s'est matérialisée par l'expérimentation de diverses méthodes de suivi par le projet COGERON (comptage des crabes dans les palétuviers, pêches expérimentales à la nasse), dont certaines sont participatives (mise en place d'un suivi opéré par les pêcheuses à l'aide d'un GPS). En 2009, une nouvelle campagne de collecte des données a été opérée par le projet dans les tribus de Témala et Oundjo, ainsi que dans l'estuaire de la rivière Voh dans la baie de Vavouto (fréquentée par des pêcheurs des tribus et du village de Voh). Cette initiative, qui se justifie par l'existence d'un partenariat avec ZoNéCo, adopte un modèle participatif (le suivi est réalisé par les pêcheurs) également très caractéristique du processus de cogestion qui vise et nécessite l'implication des acteurs locaux dans la production des savoirs et l'accumulation des connaissances.

Par ailleurs, ces études axées sur la ressource ont démarré plus rapidement que les volets plus orientés sur les modalités de gestion et les enjeux de cette gestion (appuyés plutôt par les sciences sociales). Ceux-ci étant par ailleurs également caractéristiques des projets de cogestion car ils s'appuient sur la connaissance et la reconnaissance des savoirs et savoir-faire locaux, bien que j'ai pas développé cette seconde problématique ici. Cette différence de « vitesse » entre ces deux orientations du projet, qui a été signalée lors des réunions, s'explique pour partie par le fait que le projet prend la suite de travaux déjà réalisés par les membres fondateurs du projet et leurs instituts associés sur le suivi des ressources de la zone VKP. Les autres volets ont fait au contraire l'objet de nouvelles relations avec d'autres services dès la fondation du projet (l'UR 199 « Dynamiques socio-environnementales et la gouvernance des ressources » de l'IRD, l'axe III de l'IAC, le LARJE), qu'il a fallu mettre en place, ce qui nécessite certains ajustement et donc du temps. Une bonne part de l'énergie déployée au sein de COGERON consiste d'ailleurs à construire au sein du projet de la communication et une certaine synergie entre tous les membres, et leurs institutions respectives. Cet aspect du travail a été récurrent lors de notre expérience de stage, les réunions étant justement l'occasion de faire communiquer entre eux les différents services, même si cela n'est pas toujours évident. La cohésion du projet repose beaucoup sur la coordination opérée par le chef du projet, bien qu'il ait été affecté en métropole en mai 2009. Par exemple les documents produits au sein même du projet sont parfois difficiles d'accès, et la faible connaissance que chacun a des autres volets du projet est parfois un peu problématique pour créer une dynamique commune. Mais je reviendrais plus en détail sur ces aspects de coordination.

La question qui se pose à présent est la suivante : quid de cette « idéologie cogestionnaire » ? A partir des éléments que j'ai exposé jusqu'ici sur la cogestion, on pourrait aisément appuyer une critique sur le modèle de cogestion et sur la volonté exprimée par le projet

d'appliquer cette cogestion au vu des intentions exprimées à travers la stratégie pour la biodiversité de la France et ses intentions très conservatrices et néo-libérales face au débat sur le destin commun et le rééquilibrage nécessaire envers la population Kanak. A l'instar de nombreuses critiques exprimées à l'encontre des projets de « cogestion », « gestion concertée », « gestion communautaire » par de nombreux sociologues, anthropologues et autres analystes en sciences sociales, on pourrait également critiquer le modèle proposé. On pourrait rappeler aussi les dangers des mesures incitatives, de ce discours dépolitisant, et rappeler également à juste titre que la cogestion n'est pas une panacée (comme l'on noté d'ailleurs de nombreux penseur de la *co-management theory*, cf. A. AGRAWAL, F. BERKES). On pourrait enfin verser dans une analyse du bio-pouvoir et voir encore ici une tentative de « complot néo-libéral » pour exploiter les ressources naturelles (en l'occurrence les ressources marines, mais en Nouvelle-Calédonie la problématique concerne l'ensemble des ressources naturelles).

Une critique du discours sur la cogestion et de son inscription dans le néo-libéralisme procéderait d'une critique relevant de la théorie de la néo-dépendance. Et comme de nombreux travaux affiliés à cette « tendance » elle souffrirait d'un manque de réflexion et d'analyse sur ce qui se fait effectivement. Ainsi que le rappelle T. Bierschenk, de nombreux anthropologues du développement et d'anthropologues et sociologues des organisations ont montré que les agences de développement, comme n'importe quelle autre organisation sont au mieux « *loosely coupled* » et non gouvernées par le haut (BIERSCHENK, 2008), et que la fonction d'un discours politique est moins de réguler les pratiques que de les justifier auprès de publics particuliers et le plus souvent ex-post (MOSSE, 2004). Aussi mon intention n'est pas d'aller plus loin dans ce sens, mais d'essayer d'approfondir au contraire ce que la cogestion signifie en termes de pratique. J'essaye en cela de me rapprocher d'une ethnographie du développement telle que proposée d'abord par J-P Olivier de Sardan (1995), puis approfondie par T. Bierschenk (2008) et D. Mosse (2004) (parmi d'autres).

3 – LA COGESTION A L'ÉPREUVE DE COGERON

Si le projet COGERON s'insère dans un cadre politique et institutionnel bien particulier tel que je l'ai exposé précédemment, il ne saurait se réduire à ce seul champ. Comme tout projet, il a une autonomie propre, et même s'il s'inscrit dans un cadre rhétorique et structurel contraignant il ne saurait s'y réduire. Aussi, à la suite de D. Mosse je dirais que « *whether disciplining or empowering in intent, the operational control which bureaucraties or NGOs have over events and practices in development is always constrained and often quite limited* » (2004 : 646). Et ce, aussi bien dans le cas d'une opération de recherche-action du type de COGERON, que dans toute autre opération de développement.

Il est donc important de comprendre le projet COGERON comme étant un point de convergence entre de multiples acteurs et de multiples intérêts, qui ont tout leurs poids sur le processus de gestion et de participation appliqué. Les premiers de ces acteurs sont les membres du projet, qui le façonnent et lui impulsent une direction, mais ce ne sont pas les seuls. Le projet est également façonné de l'extérieur par les multiples personnes qui y adhèrent, qui le soutiennent ou au contraire ne le soutiennent pas, et ceux à qui il est destiné (les « bénéficiaires »). Aussi est-il important de prendre en compte ce que ces interactions génèrent en termes de pratiques. L'existence de ces contraintes, couplées à la nécessité pour le projet d'avoir une réelle existence *sociale*, c'est à dire au sens de D. Mosse (2004), d'avoir une vraie reconnaissance sociale de son action et de son importance, contribuent à orienter les pratiques de la cogestion au quotidien.

Il nous faut donc à présent essayer de comprendre comment la cogestion est pratiquée par le projet. Cette réflexion et les éléments qui la compose sont issus de l'expérience de stage durant lequel a été réalisée l'étude sur les modes d'usages et de gestion des ressources récifo-lagonnaires telle que présentée dans la première partie de ce travail. Cette expérience de stage, qui s'est faite au sein même du projet COGERON et a fait de nous, Estelle Poncet et moi-même, des membres à part entière de celui-ci, a permis d'avoir un petit aperçu de la manière dont cet ensemble fonctionne. Les données ainsi recueillies ne sauraient être exhaustives et représentatives de l'ensemble des pratiques auxquelles donne lieu le projet, mais enfin elles permettent de saisir en partie son fonctionnement, et permettent d'ébaucher une réflexion sur la cogestion d'une part, sur ce que constitue un projet d'autre part, et sur ce que ces deux choses ont comme place et comme importance dans la production d'une politique publique de gestion des ressources naturelles (récifo-lagonnaires) dans un contexte donné (la décolonisation négociée de la Nouvelle-Calédonie).

Les exemples que j'ai choisi pour illustrer la manière dont fonctionne ce projet de cogestion sont issus de l'expérience de stage et sont transversaux à l'étude particulière de la réserve marine et au fonctionnement quotidien du projet tel que nous l'avons éprouvé. Ces exemples ne sauraient constituer à eux seuls des « idéal-type » du fonctionnement général du projet, dont nous n'avons vu qu'une brève partie, mais sont suffisant pour comprendre la manière dont il s'insère dans le contexte des usages du lagon.

1 – LA COGESTION COMME DISCOURS DE LEGITIMATION

En Province nord, « *les importants gisements de nickel sont à l'origine de la création d'un important complexe industriel d'extraction (le Projet Koniambo)* ». Au terme de la structuration économique de la zone, on attend un doublement de la population. Cette conséquence de l'implantation minière à VKP va entraîner nécessairement de fortes modifications sur l'état des ressources récifo-lagonnaires, et sur l'usage de ces ressources. Ce postulat justifie la mise en place du projet qui se propose comme un outil d'anticipation de ces changements et d'identification des enjeux d'une gestion concertée et efficace entre les acteurs locaux. La cogestion agit alors non pas comme un modèle dont la vocation est d'être appliqué, mais comme un discours qui vient légitimer la présence seule du projet COGERON.

Pour étayer cette analyse, je vais m'appuyer sur le texte de D. Mosse, *The Ethnography of Aid Policy and Practice* (2004). Dans ce texte D. Mosse définit cinq propositions pour comprendre la relation entre les modèles politiques (*policy*) et les pratiques des agences de développement (*practice*). La première proposition est la suivante :

« 1. *Policy (development models, strategies and project designs) primarily functions to mobilize and maintain political support, that is to legitimize rather than to orientate practice* ».

Ce premier point rejoint déjà l'idée émise précédemment à propos de la cogestion comme « discours » légitimant le projet COGERON. J'y reviendrais. Voici les quatre autres :

« 2. *Development interventions are driven not by policy but by the exigencies of organizations and the need to maintain relationships* »

« 3. *Development projects work to maintain themselves as coherent policy ideas, as systems of representations as well as operational systems* »

« 4. *Projects do not fail; they are failed by wider networks of support and validation* »

« 5. *'Success' and 'failure' are policy oriented judgment that obscure project effects* ».

Comment peut-on comprendre le projet à la lumière de ces propositions ? Tout d'abord, le modèle de développement proposé, la cogestion, fonctionne bien comme un motif de mobilisation et de maintien d'un support politique qui légitime la pratique de COGERON, plus qu'il ne l'oriente. Tout d'abord le modèle de cogestion proposé dans les documents, autrement-dit la « cogestion-papier », est assez générale, et laisse place à de multiples pratiques de cogestion au sein du projet qui sont façonnées en fonction du contexte précis dans lequel elles s'inscrivent.

Prenons pour exemple le suivi des crabes de palétuvier. Le projet COGERON se situe (entre autre) « *au cœur de la réflexion actuelle sur les indicateurs écosystémiques en milieu corallien dont il intègre l'ensemble de la démarche : définition des activités/milieus/ressources qui nécessitent un suivi régulier et des objectifs de gestion intégrée ; sélection des indicateurs pertinents sur le plan scientifique, en tenant compte des priorités des acteurs et selon la faisabilité technique ; définition des protocoles d'échantillonnage, en fonction des contraintes locales et de la faisabilité des suivis participatifs ; capitalisation sous base de données, mise à disposition des informations et définition de tableaux de bord* »¹⁷⁰.

Cette dimension du projet a justifié la reprise par le projet COGERON des suivis de crabes initiés dans le cadre de ZoNéCo en 2007. Ce suivi qui implique la participation active des pêcheurs de crabe dans le processus, les a dotés de fiches à remplir, puis de GPS (depuis

¹⁷⁰ Cf « Programme Liteau III : Rapport intermédiaire ».

2008). Ainsi, à chaque sortie de pêche, et à chaque fois que le pêcheur trouve un crabe¹⁷¹, il (ou elle) note l'heure, le sexe et la taille du crabe, ainsi que les coordonnées GPS. Les fiches ainsi remplies ont été collectées et les informations introduites dans une base de données qui a été traitée en 2009 par le projet COGERON (par le biais d'un stage de M2, coordonné par l'IRD). Le processus de cogestion est ici pensé sur le mode de la participation active des pêcheurs, à partir de leurs pratiques locales, dans le suivi. L'objectif de cette activité étant explicitement « *de proposer une méthode en impliquant les pêcheurs et d'utiliser ce suivi pour les sensibiliser aux problématiques de gestion* ». Cependant, la question de la participation et de l'*empowerment* qui justifie cette méthode, dissimule assez mal son inadéquation¹⁷² et sa nature surtout justificative qui vise en fait plutôt à prolonger un partenariat, antérieur au projet, avec ZoNéCo et un financement versé par le programme à COGERON. Car le partenariat et le soutien financier de ZoNéCo constituent un support politique important pour le projet. Cette logique qui entend « coller » aux exigences des bailleurs de fond et des partenaires politiques démontre par ailleurs que la pratique (l'intervention) est dirigée par la situation spécifique du projet et la nécessité qu'il a, ou non, de maintenir ces relations qui garantissent sa légitimité. Chacune des études opérées par le projet sont autant de ramifications vers des réseaux extérieurs, composés d'acteurs, d'institutions, qui donnent au projet tant une légitimité scientifique, institutionnelle et économique, qu'un support politique.

Par ailleurs, quels que soient les résultats produits, et leur impact réel en termes de cogestion dans la zone VKP, les travaux réalisés visent surtout à maintenir une image cohérente de l'action globale du projet, conformément aux axes tels qu'ils sont définis sur le papier et étroite collaboration avec les partenaires du projet. Cette troisième proposition de D.Mosse recouvre là encore des pratiques diverses que l'on retrouve au sein du projet. Cette image est d'abord construite à l'intérieur du projet, et dans le cas de COGERON de considérables efforts sont déployés pour coordonner entre eux les différents volets, pour faire se rencontrer tous les acteurs du projet et pour construire une image « commune » de celui-ci. C'est ainsi que l'on peut interpréter les nombreuses réunions organisées, en présence, ou non, du coordinateur du projet, ainsi que la production des rapports et comptes-rendus de réunions qui visent surtout à diffuser en interne tout ce qui se passe dans le projet. Si autant d'efforts sont déployés c'est qu'il a été souvent évoqué lors de réunions l'absence de communication et de visibilité de certains axes vis-à-vis d'autres. Cet exigence est d'autant plus importante que les partenariats sont multiples et que les acteurs intégrés au projet sont nombreux. La volonté de faire dialoguer les différents composantes (qui signifie aussi faire dialoguer les différentes disciplines, comme la biologie avec l'anthropologie) se matérialise également par la capitalisation et la circulation des documents en interne (bien que cela ne soit pas toujours évident, et demeure un « problème » soulevé lors de la dernière réunion à laquelle nous avons participé). Ces échanges contribuent aussi à produire des connaissances en commun et à mettre en place une « cogestion » entre les différents acteurs de cette construction scientifique.

¹⁷¹ La pêche au crabe de palétuvier se pratique à pied dans la mangrove ou à la nasse. Dans chacun des deux cas, l'itinéraire du pêcheur est toujours le même : soit il fait ses « trous », soit il fait ses nasses.

¹⁷² Le suivi des crabes n'a pas été effectué « sérieusement » par beaucoup de pêcheurs. Ce qui a suscité un doute dans quant à la poursuite et l'application plus large de cette méthode, qui implique un dispositif en fait assez contraignant pour les pêcheurs. Par ailleurs, lors d'une réunion interne, des doutes ont également été émis quant à la réelle utilité des indicateurs produits par cette étude.

Cette pratique de la cogestion correspond finalement de manière assez idéale aux principes exposés par la théorie de la cogestion telle que je l'ai déjà exposé précédemment. Elle est conçue comme un « processus » : la première phase doit déterminer les enjeux de gestion tels qu'ils sont exprimés localement. Cette première phase a essentiellement consisté en la réalisation d'une série d'études sur la zone, le suivi des milieux a permis la formalisation des enjeux. Il va nécessairement de paire avec un suivi socio-économique et culturel qui permet de comprendre la manière dont les différents acteurs appréhendent les enjeux identifiés sur le lagon et comment ils interagissent entre eux (étude sociologique, étude socio-économique, étude anthropologique).

Cette étape est un préalable à un partage des connaissances entre tous les acteurs y compris les gestionnaires et les scientifiques, il s'agit là du principe de la construction d'une « représentation commune » des enjeux, partagée par tous les acteurs engagés dans le processus de cogestion. Cette étape est suivie par la mise en place d'un suivi des systèmes écologiques, en partenariat si possible avec les populations locales, ou au moins entre les gestionnaires et les scientifiques. Il s'agit en fait de mettre en place une décentralisation des décisions de gestion (principe de subsidiarité) et un processus d'*empowerment*. Enfin le dernier volet s'intéresse à la formalisation de la cogestion des récifs. Cette formalisation peut/doit passer par une formalisation juridique qui permette d'assurer la stabilité du processus et la sécurisation des droits de chaque acteur. Quelle que soit la réalité pratique de chacune des études et volets du projet, l'articulation entre chaque composant garanti la cohérence globale du modèle de cogestion proposé (cohérence facilitée par la conception de la cogestion comme « processus » qui laisse, encore, une bonne marge d'interprétation en même temps qu'elle donne une marge pour l'action, le processus étant conçu comme une construction permanente il donne un espace pour les réajustements, et les erreurs).

2 – ARTICULATION DE CETTE « IDEOLOGIE » AVEC LA REALITE LOCALE

Si la pratique de la cogestion dans le cas de COGERON correspond effectivement à des logiques qui n'ont que peu à voir avec la mise en place réelle de la cogestion dans la zone VKP, et que cette pratique doit se comprendre à la lumière d'enjeux institutionnels, relationnels, voire politiques et économiques extérieurs aux enjeux de gestion locaux tels qu'ils peuvent être formulés par les acteurs localement, comment comprendre l'articulation du projet avec la réalité locale ? Quels sont les points d'accroche entre le projet et le contexte socio-politique de VKP ?

A partir de l'enquête que nous avons réalisée auprès des pêcheurs de la tribu d'Oundjo, mais aussi auprès des pêcheurs de Koné et de Pouembout on constate que ceux-ci se sentent en fait assez peu concernés par le projet COGERON. Les ateliers participatifs organisés entre mars et août 2009, et leur faible fréquentation montre également combien il est difficile de mobiliser la population locale autour des enjeux pourtant identifiés à partir de leurs propres discours. Si l'une des explications possible réside dans les rapports, encore un peu tendus, entre pêcheurs kanak et non-kanak, on peut aussi se questionner sur la place de COGERON dans le contexte socio-politique local. Une étude plus approfondie de la manière dont les « bénéficiaires » conçoivent le projet, et ce qu'ils en attendent, éclairerait probablement le faible taux de participation des pêcheurs aux ateliers.

Pour reprendre le cas du suivi des crabes évoqué plus haut, le cas d'une des pêcheuses faisant ce suivi peut nous éclairer également sur ce que COGERON peut représenter localement. A Oundjo une seule pêcheuse participe au suivi des crabes. Cette pêcheuse est une femme isolée par rapport au reste de la tribu, pêcheuse professionnelle, elle ne fait pas

partie de l'association des pêcheuses de crabes. Selon ses propres dires « *plus je suis loin de la tribu mieux je me porte ! Parfois j'y vais pas pendant trois semaines* ». Puisqu'il s'agit d'une méthode de suivi « participatif » on peut se demander pourquoi la seule personne à participer à ce suivi et aussi une personne très isolée vis-à-vis du reste de la tribu ? Est-ce que les autres pêcheurs de la tribu ont refusé de participer au suivi des crabes ? Pour quels motifs ? Pourquoi l'association Xhathalape, dont les membres sont, dit-on, les spécialistes de la pêche au crabe¹⁷³, n'est pas associée à ce suivi ?

Enfin au niveau politique, l'un des sujets qui revient souvent sur la table lors des réunions du projet concerne la manière dont le projet pourrait amener la Province à s'intéresser davantage à ses activités. Car l'un des gros « problèmes » de COGERON est le manque de soutien et de reconnaissance politique de la part de la Province. Les réunions-bilans de décembre 2009, de même que les dernières en date (juillet-août 2010¹⁷⁴) ont d'ailleurs encore insisté sur ce point. Et une fois encore, une part importante de l'énergie du projet passe dans la recherche de stratégie d'intéressement des acteurs politiques locaux, en même temps que le projet veille toujours à ne pas s'impliquer trop sur certains aspects.

Une conclusion peut-être un peu naïve mais qui à voir avec le contexte théorique dans lequel a émergé le projet pourrait être de dire que le manque d'intéressement et de support politique au projet résiderait dans le caractère exogène et scientifique faut bien admettre que ces travaux de recherche ont une logique propre, qui s'intègre assez peu dans le paysage politique local. Ou plutôt il ne constitue pas un sujet d'intéressement suffisant car il ne permet pas d'accéder à quelques bénéfices ou avantages que ce soit. Cette propension de la science à se démarquer du politique est somme toute assez courante, mais mériterait une fois encore d'être questionnée.

3 – QUE TIRER DE CETTE DIFFICILE ARTICULATION ?

Si le succès ou l'échec d'une opération de développement n'est précisément pas « le » sujet à questionner. Que peut-on tirer de la difficile articulation du projet COGERON avec la réalité locale ? Que peut-on en déduire, au moins, de la nature du processus de recherche-action et de la place de la recherche dans l'action ? Et principalement dans le contexte de la décolonisation négociée de la Nouvelle-Calédonie ?

A partir de ces différents éléments, on peut constater que le projet COGERON, comme très probablement toute intervention de développement, se présente comme un « *assemblage d'éléments hétéroclites* », et de ce fait « *la construction de politiques publiques est un travail continue, dont l'issue reste ouverte* ». Et c'est bien là le sens de l'ensemble des études menées par le projet qui sont autant de contributions à l'élaboration d'un « monde » à venir et en constante évolution. Dès lors, comment définir la place et l'influence de ces « contributions » qui demeurent toujours soumises à des rhétoriques particulières, comme à des appropriations et des détournements inévitables ?

La construction de notre objet d'étude, la « réserve » marine d'Oundjo peut enfin constituer un point supplémentaire de réflexion sur la pratique du développement dans ce contexte d'enchevêtrement de logiques institutionnelle, scientifique et politique (au sens de la légitimation du projet et de la cogestion comme appui à la production d'une politique publique de gestion des ressources naturelles). Car l'anthropologie, à l'image de la

¹⁷³ Les pêcheuses de crabes d'Oundjo ont d'ailleurs le meilleur rendement de toute la Province nord.

¹⁷⁴ LE MEUR P-Y, communication personnelle.

biologie, la géographie, l'économie, autant de disciplines scientifiques engagées dans la logique de recherche-action du projet, lorsqu'elle est appliquée, comme ce fut le cas pour cette étude, a à voir avec le processus de « construction du monde » inhérent à toute opération de développement. Revenons donc à la genèse de cette étude.

En décembre 2005, « une phase de reconnaissance », sous forme de mission, a été réalisée par Jean-Brice Herrenschmidt¹⁷⁵ et Marc Léopold¹⁷⁶ pour recueillir des premiers éléments sur la zone VKP, en préalable à la définition du projet COGERON. Cette première étude a consisté en la rencontre de plusieurs acteurs coutumiers sur la zone, et le recueil d'un certain nombre de documents de l'ADRAF. Les informations recueillies sont partielles, et un certain nombre de questions abordées dans notre étude sont déjà soulevées. Cependant, à la lecture des notes relatives à cette mission, il ressort que, en tant que représentants du projet, les enquêteurs se sont heurtés, à ce moment là, à un refus de la part du Petit-Chef de Gatope et du Petit- Chef d'Oundjo d'enquêter en tribu pour établir un « zonage » coutumier du lagon. La réalisation de cette étude est restée en suspens jusqu'en novembre-décembre 2008. Trois ans après la phase de reconnaissance, l'étude anthropologique est planifiée et il est prévu que deux stagiaires seraient « embauchés » à cet effet. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée notre étude. Les acteurs « officiels » du projet s'étant heurtés à des difficultés, et des refus presque directs, la difficulté a été contournée par l'envoi de deux stagiaires sur le terrain, pour réaliser l'enquête en tribu. Et effectivement, notre position de stagiaire nous a permis d'enquêter auprès des pêcheurs de ces deux tribus, même si des problèmes de logistiques nous ont quelques peu gênés dans cette entreprise. Les données que nous avons recueillies sur le terrain, viennent valider un certain nombre de celles recueillies trois ans auparavant et même confirmer certaines hypothèses. Elles permettent également de spatialiser un peu les modalités de gestion des ressources dans la « réserve » d'Oundjo.

La construction de la thématique particulière de la « réserve » s'appuie par ailleurs sur l'identification par les études antérieures de l'existence de cet espace informel reconnu (et cité) par les pêcheurs des villages de Pouembout et Koné. Identifiée comme un point d'entrée de la réflexion sur la mise en place de réserves marines (avec potentiellement une reconnaissance juridique de cet espace, impliquant l'identification et la transcription des droits « fonciers » sur l'espace maritime), cette réflexion est cependant orientée par la visée cogestionnaire du projet et le cadre logique dans lequel il s'inscrit, qui s'appuie justement sur une systématisation de la mise en place de réserves dans le contexte de patrimonialisation des lagons. Cette « injonction », même implicite, s'est ressentie dans la tension existant entre la nécessité d'objectiver ces droits (en établissant les limites de la « réserve » et en identifiant, dans la mesure du possible, les ayants-droit et la répartition des droits sur cet espace) tel que cela nous était demandé dans la réalisation de l'étude et la prudence exigée par le « réveil » possible de revendications et de conflits entre les groupes de pêcheurs. Tension constamment évoquée lors des réunions : « attention à ne pas soulever de revendications dans la zone ».

Quel zonage des droits d'usages peut-on établir par rapport à la ressource identifiée ? Notre enquête n'a pas permis de récolter suffisamment d'éléments pour cela, car notre souci était avant tout de comprendre les enjeux et les stratégies des acteurs par rapport à KNS d'une part, au foncier d'autre part, et son influence sur le lagon au final. Cependant, en vertu des droits d'usages en vigueur sur la zone lagonaire, le discours de nos pêcheurs sur leurs zones de pêche, croisé avec les revendications et zones d'influence sur terre et les pratiques

¹⁷⁵ Géographe (GIE Océanide, basé à l'IRD, Nouméa)

¹⁷⁶ Ingénieur halieute (IRD) et Chef du projet COGERON.

de pêche effectives (et constatées), on retrouve à peu de détails près la carte de pression de pêche établie par GUILLEMOT. Mais, les éléments que nous avons relevés disent aussi que ces zones sont conflictuelles et en recomposition constante. Il serait donc hasardeux de « fixer » ces espaces sur carte pour les faire coller aux résultats des études antérieures, un tel procédé risquant de cristalliser des usages non tout à fait rigides.

Finalement la question qui se pose est aussi celle de la place du scientifique (anthropologue ou autre) dans un dispositif d'intervention développements, le projet de recherche-action en étant une configuration particulière et la cogestion un modèle, un « outil » particulier. Le projet COGERON offre la possibilité d'ouvrir un champ de réflexion pluridisciplinaire pour la mise en place d'outils de cogestion des ressources marines. A la suite de l'article co-écrit avec P-Y LE MEUR et P. SAUBOUA (2010), la production d'outils techniques ne suffit pas là où une réflexion et un débat politique s'imposent. Si le projet COGERON n'a pour l'heure pas beaucoup d'impacts sur les modalités de gestion de la zone, l'arsenal d'études et de théories qu'il propose comme autant d'éléments hétérogènes, participeront nécessairement à la construction d'une politique publique. Cet état de fait implique aussi une réflexion critique sur ce qu'un projet de cogestion, à l'image de COGERON, produit comme cadre de référence à la mise en place de ces politiques publiques. Un retour sur le contexte et la production « pratique » de ces cadres est également nécessaire.

CONCLUSION

Ce mémoire constitue un exercice d'anthropologie qui s'inscrit dans le champ de l'anthropologie du développement tel qu'il a été défini en France par Jean-Pierre Olivier De Sardan, et d'autres avant lui. La première partie constituait un exercice d'anthropologie appliquée au service du développement. En effet il s'agit d'un travail d'anthropologie maritime et politique sur l'appropriation des espaces de pêche et son inscription dans l'ordre politique kanak local, pour le compte et le bénéfice du projet COGERON, commanditaire de l'étude. La deuxième partie de ce travail s'est attaché à comprendre comment le projet COGERON lui-même s'inscrit dans le paysage local et national de la Nouvelle-Calédonie, en même temps qu'il s'inscrit d'une manière plus large encore dans un mouvement international de gestion des ressources naturelles planétaires.

Cette analyse conjointe de la constitution de la « réserve » marine d'Oundjo et du processus de cogestion impulsé par le projet COGERON a pour vocation de soulever les questions de la construction d'une politique publique de gestion des ressources naturelles dans un contexte particulier. Le but n'était pas d'apporter des réponses, puisque nous avons vu que le sujet mérite encore d'être exploré et approfondi, d'autant plus que le projet n'est pas terminé et qu'une analyse ex-post n'est pour le moment pas possible. Et en effet, seul l'avenir nous dira ce qu'il adviendra de la gestion des ressources récifo-lagonnaires en Nouvelle-Calédonie, et nous pourrons alors seulement tirer les conclusions qui s'imposent.

Un certain nombre d'autres questions demeurent : Quel est l'avenir de la gestion des ressources naturelles en Nouvelle-Calédonie ? Que signifie à long terme et vis à vis du « destin commun » la constitution d'une politique de gestion des ressources basée surtout sur un recensement des ressources et dont la « participation » des populations agit *a priori* comme un discours de légitimation plus que comme une réelle participation politique de ces populations dans la définition de ce qui est « bon » pour elles ? Que signifie un processus de cogestion qui peine à faire participer la population locale, ou qui est sans cesse contournée et approprié par ses « bénéficiaires » ? Comment comprendre la légitimation d'un « savoir-expert » sur la nature qui souhaite la préserver face à des pratiques locales parfois dévastatrices mais non moins légitimes d'un point de vue politique ? Que signifie également l'hégémonie d'un discours « conservationniste » sur la nature dans un contexte où l'état de cette nature est encore relativement bon (au regard d'autres régions du monde autrement plus dévastées), et où le « principe de précaution » vient supplanter la question politique de l'autodétermination d'un territoire et d'un peuple (et j'entends ici le peuple néo-calédonien dans son ensemble, et non seulement le peuple kanak) ?

La question de la représentation de la nature et de sa nature politique dans différentes représentations du monde (celle des « kanaks », des « non kanaks », des « experts », catégories sociales non homogènes et elles-mêmes aux références multiples), la question de la place de chacune de ces représentations dans la définition d'une politique publique n'ont pas été particulièrement explorées dans ce travail, mais mériteraient également quelques approfondissements.

Toutes ces questions restent sans réponses mais s'imposent et méritent d'être encore explorées. Néanmoins le débat est loin d'être clôt en Nouvelle-Calédonie et les récentes réflexions sur la question du « foncier maritime » ne sont que l'un des chantiers ouverts par ce débat. Enfin dans le contexte de la constitution de la « réserve » marine et des nouveaux rapports politiques qui se constituent à côté de cette réserve, la question du foncier

maritime demeure une question résolument politique, et la seule recherche de réponses techniques ne sauraient répondre efficacement à ces problématiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRAWAL A., 2007, « Forests, governance and sustainability: Common property and its contributions », in *International Journal of The Commons*, Vol.1, n°1, p.111-136. URL : <http://www.thecommonsjournal.org>
- ATLANI-DUAULT L. et VIDAL L., 2009, *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Sociétales, Armand Colin, 312p.
- BENNAISSA S., 2008, *Gestion participative du Domaine Public Maritime et des ressources en Nouvelle-Calédonie dans un contexte de patrimonialisation de l'environnement*, Mémoire de Master 2 Gestion Sociale de l'eau, SupAgro, Montpellier, 112p.
- BENSA A., 1992, « Terre kanak : Enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui. Esquisse d'un modèle comparatif », in *Etudes Rurales*, juillet-décembre 127-128, pp. 107-131.
- BENSA A., 1995, *Chroniques kanak. L'ethnologie en marche*, Peuples Autochtones et Développement, Paris, 349 p.
- BENSA A. et GOROMIDO A.A., 2005, *Histoire d'une chefferie kanak. Le pays de Koohnê (Nouvelle-Calédonie)*, Ed. Karthala, 173 p.
- BENSA A. & LEBLIC I. (dir.), 2000, *En pays kanak : Ethnologie, archéologie, linguistique, histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Ed. de la MSH, 368p.
- BERKES F., 1989, *Common property resources: ecology and community-based sustainable development*, Belhaven Press, United Kingdom, 302p.
- BERKES F., 1997, « New and not-so-new directions in the use of the commons: Co-management », in *The Common Property Resource Digest*, n°42, pp. 5-7.
- BIERSCHENK T., 2008, « Anthropology and Development. An historicizing and localizing approach », in *Arbeitspapiere/Working Papers*, n°87, 21p.
- BONMARCHAND A., 2010, *Valorisation des produits de la pêche lagonaire dans la zone de Voh-Koné-Pouembout, Nouvelle-Calédonie*, Mémoire de Master en vue de l'obtention d'un diplôme d'Ingénieur, spécialité Agronomie – option ECODEV, IAC – IRD – SupAgro, 97 p.
- CARLSSON L. et BERKES F., 2005, « Co-management : concepts and methodological implications », *Journal of Environmental Management*, n°75, pp. 65-75.
- COPANS J., 2006, *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, éd. Armand Colin, Paris, 126p.
- COYAUD M., 1980, « Contes et récits du Nord de la Grande Terre (Nouvelle-Calédonie) III. L'expulsion de l'îlot Koniène (1916-1917), texte bwato. », In : *Journal de la Société des océanistes*, n°68, Tome 36, pp. 223-226.,
- CURRIE-ALDER B.A.B., 1999, *Collaborative Management of the Mexican Coast: public participation on the oil industry in the terminus lagoon protected area*, Simon Fraser University, 128p.

DEMMER C., 2010a, « Autochtonie, nickel et environnement : une nouvelle stratégie kanak », in FAUGERE E. et MERLE I. (dir.), 2010, *La Nouvelle-Calédonie : vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains*, Paris, Karthala, pp.131-142.

DEMMER C., 2010b, « Le conflit foncier de Forêt Plate (région de Pouembout, 2000-2005). Les prémisses d'une logique autochtone », in FAUGERE E. et MERLE I. (dir.), 2010, *La Nouvelle-Calédonie : vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains*, Paris, Karthala, pp.173-184.

DEMMER C., 2010. "Nouveaux enjeux fonciers et évolution du nationalisme kanak après l'accord de Nouméa, Nouvelle-Calédonie Un éclairage sur des projets de société successifs." In JACOB J-P, LE MEUR P-Y., *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : p 375-402.

DIELA R., 2006 « Les causes de l'immigration de nos ancêtres », in RIVIERRE J-C., EHRHART S. et DIELA R., *Le Bwato et les dialectes de la région de Koné (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Peeters, pp. 434-450.

DIETZ T., OSTROM E., STERN P., 2003, « The Struggle to Govern the Commons », In : *Science*, Vol. 302, pp.1907-1912. URL : www.sciencemag.com

EMERY F., 1969, *Qu'est-ce que la cogestion ? Système allemand. Et en France ?*, Ed. Techniques et Economiques, Paris, 131p.

FAUGERE E., 2008, « Mettre en mots, en nombres et en politique la nature néo-calédonienne », *Journal de la Société des Océanistes*, 126-127, pp.153-165.

FAUGERE E. et MERLE I. (dir.), 2010, *La Nouvelle-Calédonie : vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains*, Paris, Karthala, 260 p.

GROCHAIN S., 2007, *Les Kanak et le travail en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat en socio-anthropologie – EHESS Paris, sous la direction d'Alban Bensa.

GUIART J., 1970, « Les événements de 1917 en Nouvelle-Calédonie. », In : *Journal de la Société des océanistes*, n°29, Tome 26, pp. 265-282.

GUIART J., 1992, *La chefferie en Mélanésie*, Institut d'ethnologie, Musée de l'homme, Paris, 327 p.

GUIART J., 1998, *Les Mélanésiens devant l'économie de marché*, Le-Rocher-à-la-Voile, Nouméa, 191 p.

GUIART J., 2003, *Maurice Leenhardt : le lien d'un homme avec un peuple qui ne voulait pas mourir*, Nouméa, Le-Rocher-à-la-Voile (3^{ième} édition), 210p.

GUIART J., 2005, *Une clé de la société canaque, les réseaux d'identité partagée*, Le-Rocher-à-la-Voile, Nouméa, 204 p.

GUIART R., 2001, *Le feu sous la marmite*, Nouméa, Le-Rocher-à-la-Voile, 368p.

GUILLAUD D., HUETZ Ch., ET SEVIN O. (sous la direction de), 2003, *Îles rêvées : territoires et identités en crise dans le pacifique insulaire*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 375 p.

JACOB J-P, LE MEUR P-Y., 2010, *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala, 432 p.

JENTOFT S., 1985, *Models of fishery development: the co-operative approach (Working paper)*, Gorsebrook Research Institute, St Mary's University, Nova Scotia (Canada).

JENTOFT S., McCAY B.J., and WILSON D.C., 1998., Social theory and fisheries co-management, in *Marine Policy*, Vol. 22(4/5):423-436.

HERRENSCHMIDT J.-B., 2002. « Territorialité et identités en Mélanésie : enjeux cachés du développement ? » in : *Iles rêvées. Territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire*, GUILLAUD D., HUETZ-DELEMPS C., SEVIN O. (dir.), PRODIG-CNRS, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 291-324.

HERRENSCHMIDT J.-B., LEOPOLD M., 2006a, *Organisation sociale et stratégie d'acteurs dans la zone côtière du Koniambo (Nouvelle-Calédonie) : vers une gestion participative des pêches*, Rapport CRISP, Nouméa, 12 p.

HERRENSCHMIDT J.-B., LEOPOLD M., 2006b, *Vers une gestion participative des pêches à Ouvéa (Nouvelle-Calédonie)*, Rapport CRISP, Nouméa, 20 p.

HOROWITZ L.S., 2003, *Stranger in One's Own Home. A Micropolitical Ecological Analysis of the Engagement of Kanak Villagers with A Multinational Mining Project in New Caledonia*, Australian National University, Canberra, 296 p.

HOROWITZ L.S., 2003-2, « La micropolitique de la mine en Nouvelle-Calédonie. Analyse des conflits autour d'un projet minier au sein d'une communauté kanak », *Journal de la Société des Océanistes*, 117, pp.255-271.

HOROWITZ L.S., 2004, Réserver sa place : définition kanak du concept de "réserve" des ressources naturelles vivantes, in : LEBIGRE J.M & DECOUDRAS P.M. (dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, Bordeaux, Université de Bordeaux 3, CRET, Coll. « Îles et archipels », 32 : 141-148.

HOROWITZ L.S., 2008, « It's up to the clan to protect : Cultural heritage and the micropolitical ecology of conservation in New Caledonia », in *The Social Science Journal*, n°45, pp. 258-278.

HOROWITZ L.S., 2010, « "Exploiter" ou "gérer" la création de Dieu ? Modèles culturels dans un projet minier en Nouvelle-Calédonie », in FAUGERE E. et MERLE I. (dir.), *La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ? Nouveaux enjeux, nouveaux terrains*, Paris, Karthala, pp.143-171.

« La biodiversité en Nouvelle-Calédonie », Extrait de *La stratégie pour la protection du patrimoine national de la Biodiversité 2003*, Gouvernement de la France. Source : Autochtonie.org Accueil/Océanie/Kanaky-NouvelleCalédonie. http://www.autochtonie.org/index.php?option=com_content&task=view&id=28&Itemid=51&limit=1&limitstart=0

HOUCROT MA., 2003. *Espace géographique et territoire de pêche. Etude appliquée à la tribu mélanésienne de Oundjo*, Nouvelle-Calédonie. Mémoire de maîtrise en géographie. Université de la Polynésie Française, Papeete, p. 88 + annexes.

LASSEIGNE L., 2008, *La formalisation des enjeux de gestion sur la zone côtière à partir des usages liés à la pêche locale. Le cas de la zone récifo-lagonaire de Voh-Koné-Pouembout*, Programme COGERON, Mémoire de Master Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers, Université de Bretagne Sud, Pouembout-Lorient, 147 p.

LEBLIC I., 1989, « Les clans pêcheurs en Nouvelle-Calédonie. Le cas de l'île des Pins. », *Cahier des Sciences Humaines*, 25 (1-2), pp. 109-123.

LEBLIC I. & TEULIERES M-H, 1985, « Transformations dans l'exploitation du littoral de deux sociétés de pêcheurs canaques », *Anthropologie maritime*, n° 2, pp. 269-278.

LE MEUR P.Y., SAUBOUA P., PONCET E. & TOUSSAINT M., 2010, « Les enjeux de la gouvernance locale des ressources marines en Nouvelle-Calédonie. Contribution à la réflexion sur le « foncier maritime » à partir de deux études de cas », contribution au colloque du LARJE sur « L'introduction de la coutume dans la norme environnementale », Nouméa, Nouvelle-Calédonie, octobre 2009.

MERLE I., 1993, « Genèse d'une identité coloniale. L'émigration « organisée » vers la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIXe siècle. La fondation des centres de Koné et Voh, 1880-1892. », *In : Genèses*, Année 1993, Vol. 13, n°1, pp. 76-97.

MERLE I., 1995, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Ed. Belin, 479 p.

MONNERIE D., 2002, « Nouvelle-Calédonie. La terre et les hommes, la culture et la politique : consensus et confrontations. », *Ethnologie française*, XXXII, 4, pp. 613-627.

MOSSE D., 2004, « Is Good Policy Unimplementable ? Reflections on the Ethnography of Aid Policy and Practice », in *Development and Change*, 35 (4), pp.639-671, Institute of Social Science Studies.

NAEPELS M., 1998, *Histoires de terres kanakes*, Ed. Belin, 379 p.

OLIVIER DE SARDAN J-P., 1995, *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD-Karthala, Collection « Hommes et Sociétés », Marseille-Paris, 221 p.

OLIVIER DE SARDAN J-P., 2001, « Le "développement participatif" : ni solution miracle, ni complot néo-libéral » in *Afrique Contemporaine*, Numéro Spécial « La décentralisation », pp.148-156.

Organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie, 2009 (juillet), Projet Cogeron, IRD, Nouméa, 27p.

OSTROM E., 1990. *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, New-York, 302 p.

PINKERTON E., 1989, « *Co-operative Management of local fisheries. New directions for improved Management and Community Development* », The University of British Columbia Press, 307p.

PINKERTON E., 1994, « Local fisheries comanagement : a review of international experiences and their implications for salmon management in British Columbia » in *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, vol. 51, n°10, pp. 2363-2378.

PLANTE S. et ANDRE P., 2002, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », *Canadian Journal of Regional Science*, XXV : 1, pp. 117-132.

POIGNONEC D., 2002, *Proposition d'une démarche pour le développement d'indicateurs de suivi de l'état des ressources récifo-lagonaires et de leurs usages. Application aux communautés ichtyologiques de la partie lagonaire de la zone d'impact d'un projet minier en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie*, IRD, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, Mémoire de DAA (spécialisation halieutique), Nouméa, 45 p + annexes.

- POIGNONEC D., 2006, *Apport de la combinaison cartographie cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux*, Thèse de doctorat Falconbridge, Agrocampus, IRD, Nouméa, 277 p.
- POMEROY, R.S. 1993. *A Research Framework for Coastal Fisheries Co-Management Institutions*, NAGA, The ICLARM Quarterly, 16(1) : 14-16.
- POMEROY R.S. et BERKES F., 1997, « Two to Tango: the role of government in fisheries comanagement », *In Marine Policy*, 21(5) : 465-480.
- « *Quel avenir pour la pêche dans le lagon de VKP ?* », 2009, Livret COGERON.
- RIVIERRE J-C., EHRHART S. et DIELA R., 2006, *Le Bwato et les dialectes de la région de Koné (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Peeters, 501 p.
- RODARY E., CASTELLANET Ch. et ROSSI G., 2003, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Ed. Karthala et GRET, 307 p.
- SLIWINSKI A., 2009, « L'environnement », in : ATLANI-DUAULT L. et VIDAL L., *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Sociétales, Armand Colin, pp. 97-112.
- TEULIERES-PRESTON M-H., 2000, « Le droit maritime kanak et ses transformations » in : BENSA A. & LEBLIC I. (dir.), *En pays kanak : Ethnologie, archéologie, linguistique, histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Ed. de la MSH, pp. 129-146.
- TOUSSAINT M., 2009, *La cogestion des ressources naturelles. Enjeux globaux et perspectives anthropologiques*, Mémoire de recherche bibliographique, Master 1 « Anthropologie et métiers du développement durable, sous la direction d'Elsa Faugère, Université de Provence, Aix-en-Provence, 73p.
- TREPIED B., 2007, *Politique et relations coloniales en Nouvelle-Calédonie. Ethnographie historique de la commune de Koné, 1946-1988.*, Thèse de Doctorat en Anthropologie sociale et Ethnologie, sous la direction de BENSA A., EHESS, Paris, 998p.
- WEISS D., 1978, *La démocratie industrielle : cogestion ou contrôle ouvrier ? Expériences et Projets*, Les éditions de l'organisation, Paris, 229p.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	9
SOMMAIRE	11
INTRODUCTION.....	13
PROBLEMATIQUE	15
PARTIE I : LE CONTEXTE DE L’ETUDE	17
1 – LA NOUVELLE-CALEDONIE	17
1 - Histoire.....	18
2 – Politique, économie et environnement	19
3 - Les enjeux de gestion du lagon dans la zone VKP.....	20
2 – CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L’ETUDE.....	21
1 - L’Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	21
2 – L’Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC).....	22
3 – Autres partenaires institutionnels	22
3 – LE PROJET COGERON	24
1 - Bilan à mi-parcours (Juillet 2009)	24
2 - Les résultats attendus pour fin 2009 et 2010	26
PARTIE II : LES MODES D’USAGES ET DE GESTION DES RESSOURCES MARINES DANS LA ZONE VOH-KONE-POUEMBOUT.....	29
1 – L’ETUDE COMMANDEE.....	29
1 - Phase exploratoire.....	29
2 - Problématique	30
3 – Méthode d’enquête.....	31
4 - Limites de l’enquête.....	32
2 – LA « RESERVE » MARINE D’OUNDJO.....	34
1 -La tribu d’Oundjo	35
2 - La Pêche à Oundjo	43
3 - Histoire économique et Mouvements de revendication.....	53
4 - réseaux et conflits à Oundjo.....	59
PARTIE III : LA COGESTION DES RESSOURCES ET LAGONS A FORTE VALEUR PATRIMONIALE EN NOUVELLE-CALEDONIE	70
1 – QU’EST-CE QUE LA COGESTION ?	72
1 - Origine théorique	72

2 - La théorie de la cogestion ou « co-management theory ».....	73
3 - La cogestion comme modèle de bonne gouvernance.....	74
4 - La cogestion comme « mode de savoir-faire » sur le marché des méthodes participatives ?.....	75
2 – ANCRAGE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DU PROJET COGERON.....	77
1 - La protection de la biodiversité marine néo-calédonienne.....	77
2 – Le modèle de cogestion	81
3 – LA COGESTION A L'EPREUVE DE COGERON.....	85
1 – La cogestion comme discours de légitimation	86
2 – Articulation de cette « idéologie » avec la réalité locale.....	88
3 – Que tirer de cette difficile articulation ?.....	89
CONCLUSION	92
BIBLIOGRAPHIE	95

NOM : TOUSSAINT	PRENOM : Marie	Date de soutenance :
DIPLÔME : Master Professionnel « Anthropologie & Métiers du développement durable » Département d'anthropologie - Université de Provence		
TITRE : La cogestion des ressources et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie. La « réserve » marine d'Oundjo et le projet COGERON, dans la zone Voh-Koné-Pouembout.		
RESUME en français: (100 à 200 mots)		
<p>En Nouvelle-Calédonie, les ressources récifo-lagonaires font l'objet d'une attention particulière depuis quelques années. L'inscription d'une partie des récifs et lagons du territoire au Patrimoine mondial de l'Unesco suscite la mise en place d'une gestion concertée de ces espaces. Ces réflexions viennent questionner les modes d'usages locaux, coutumiers, et l'appropriation de l'espace maritime par la population autochtone kanak. La définition de ces usages ouvre un débat sur la définition du « foncier » maritime kanak et sur sa reconnaissance.</p> <p>La réalisation d'une étude anthropologique de la « réserve » marine de la tribu d'Oundjo pour le compte du projet COGERON pour la « COGESTion des Récifs et lagONS à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie » offre l'opportunité de comprendre l'articulation entre une définition kanake de la « réserve » marine et le cadre logique d'un projet de conservation.</p>		
MOTS CLES : (5 à 7) Anthropologie, foncier maritime, cogestion, ressources naturelles, biodiversité, Nouvelle-Calédonie.		
TITLE : Co-management of Natural Heritage lagoons and resources in New-Caledonia. The case of the marine "reserve" of Oundjo and the COGERON project in the area of Voh-Koné-Pouembout.		
ABSTRACT in english : (100 to 200 words)		
<p>In New-Caledonia, reef and lagoon resources are the subject of particular attention in recent years. The inclusion of some of the reefs and lagoons of the territory to the UNESCO World Heritage raises the establishment of cooperative management of these spaces. These thoughts come to question the methods of local customs, customary, and ownership of the maritime space by the indigenous Kanak population. The definition of these uses an open debate on the definition of the kanak "marine tenure" and its recognition.</p> <p>An anthropological study of the marine "reserve" of Oundjo's tribe acting on behalf of COGERON project for the "COGESTion des Récifs et lagONS à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie" ("Natural heritage reefs and lagoons co-management in New-Caledonia") offers the opportunity to understand the articulation between Kanak definition of "reserve" Marine and logical framework of a conservation project.</p>		
KEY WORDS : (5 to 7) Anthropology, marine tenure, comanagement, natural resources, biodiversity, New-Caledonia.		
CENTRE DE FORMATION : Département d'anthropologie, Université de Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme : 5 rue du Château de l'Horloge - B.P. 647, 13094 Aix-en-Provence CEDEX 2 France		